





**DELTA PLUS GROUP**

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 3.679.354 €

SIÈGE SOCIAL :

APT (VAUCLUSE), ZAC LA PEYROLIÈRE

334 631 868 RCS AVIGNON

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2018**



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2019, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce Document de Référence a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Document est mis à la disposition des actionnaires au siège social de DELTA PLUS GROUP situé ZAC la Peyrolière, 84400 APT et peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de DELTA PLUS GROUP ([www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)).



Chers actionnaires,

Merci à vous de votre soutien et de votre fidélité. L'année 2018, dans la lignée de 2017, s'est conclue avec de belles performances pour DELTA PLUS GROUP. Nous avons continué notre développement autour de nos deux axes stratégiques, à savoir la montée en gamme de nos produits et le déploiement géographique de notre Groupe. Nous affichons ainsi aujourd'hui des résultats nous permettant d'envisager l'avenir sereinement.

L'année dernière nous avons tout d'abord continué le développement de notre offre antichute à haute valeur ajoutée à la fois par croissance organique et par croissance externe via l'acquisition de VERTIC Nederland BV, filiale néerlandaise spécialisée dans la sécurisation des accès en hauteur.

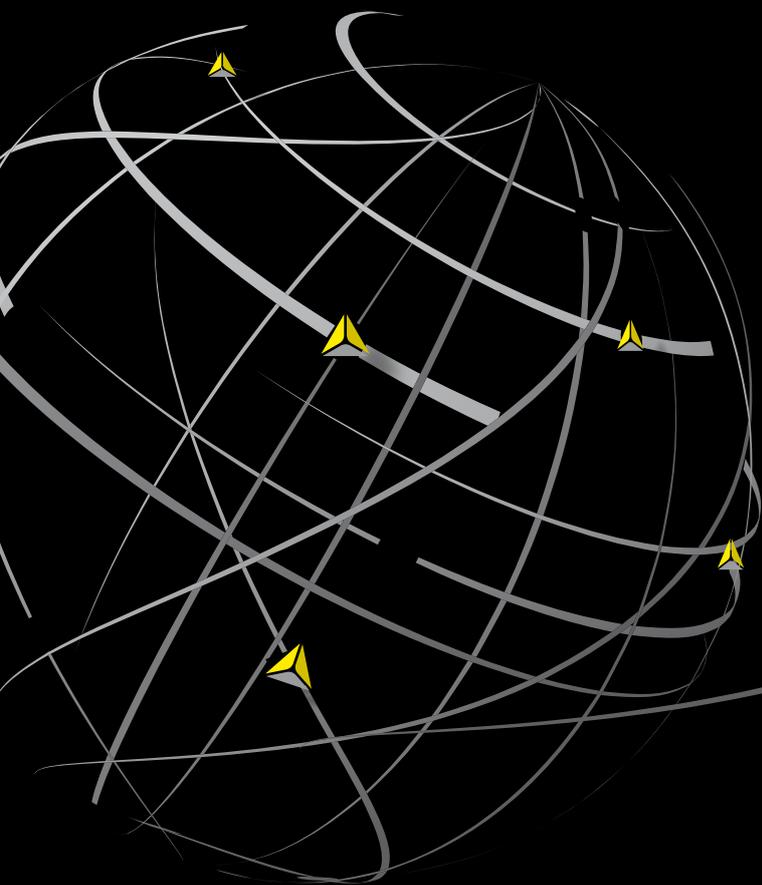
Nous avons aussi complété notre implantation en Amérique du nord par croissance externe au travers du rachat des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY qui font partie des acteurs de référence sur le marché des E.P.I. au Canada. Après une entrée sur le marché Nord-Américain en partenariat avec ELVEX il y a maintenant quatre ans cette nouvelle implantation nous permet de continuer à croître et à nous développer sur cette zone dans laquelle le Groupe souhaite s'implanter de façon durable.

Les perspectives pour l'avenir sont plutôt encourageantes. Le marché des E.P.I. est bien orienté et nos investissements passés nous permettront de tirer parti de cette bonne conjoncture. Nous allons continuer le travail d'intégration de ces nouvelles filiales tout en bénéficiant de la croissance organique.

DELTA PLUS poursuit sa mission : protéger l'homme au travail en développant et en commercialisant une gamme complète d'E.P.I., innovants et présentant un rapport qualité prix optimum. Nous poursuivons notre vision qui est de faire de notre Groupe un acteur de référence du métier, présent sur les 5 continents et toujours à l'écoute de ses clients.

**Jérôme Benoit**

*Président du Conseil d'Administration*



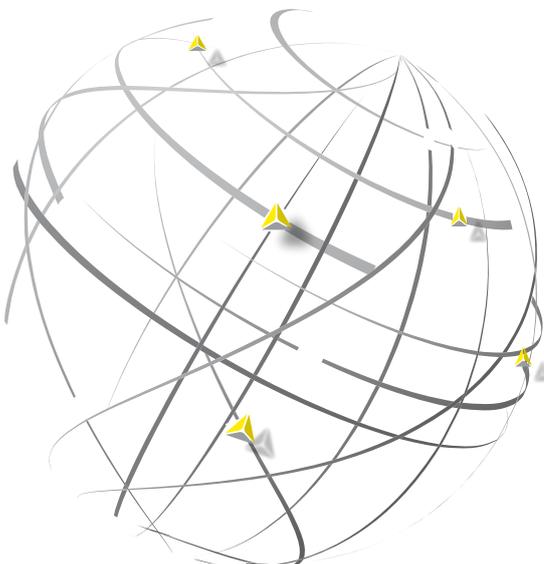
**YOUR  
SAFETY  
ATWORK**

# SOMMAIRE



<b>PARTIE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS</b>	<b>7</b>	4. Récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	53
<b>CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS</b>	<b>8</b>	5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	53
1.1. Histoire et évolution de la Société	8	<b>SECTION III : PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>54</b>
1.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8	1. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2018 – Proposition d'affectation du résultat	54
1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8	2. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2018	54
1.1.3. Date de constitution – Durée de vie de la Société	8	3. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration	54
1.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable à l'émetteur	8	4. Approbation des conventions entrant dans le champs d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce	54
1.1.5. Événements marquants dans le développement de l'émetteur	8	5. Principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants	55
1.1.6. Liste des filiales importantes de l'émetteur (au 31/12/2018)	10	6. Montant de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général	55
<b>CHAPITRE II : APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>12</b>	7. Autorisation de la Société de procéder à l'émission d'obligations simples	55
2.1. Principales activités	12	8. Autorisation de la Société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce	55
2.1.1. Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête	13	9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce	56
2.1.2. Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains	13	10. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance	56
2.1.3. Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps	13	11. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	57
2.1.4. Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds	13	12. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	57
2.1.5. Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute	13	<b>CHAPITRE II : ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>58</b>
2.1.6. Autres activités	13	<b>PARTIE III : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET ANNEXES</b>	<b>103</b>
2.1.7. Répartition actuelle entre production interne et production externe	14	<b>CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>105</b>
<b>2.2. Principaux marchés</b>	<b>14</b>	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	105
2.2.1. Marché des E.P.I. et réglementation européenne	14	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	106
2.2.2. Structure du marché des E.P.I.	15	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	106
2.2.3. Stratégie de DELTA PLUS	16	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	107
2.2.4. Principaux clients	17	CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR	108
<b>CHAPITRE III : CHIFFRES CLÉS</b>	<b>18</b>	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	108
3.1. Chiffre d'Affaires 2018 : nouvelle année record, Chiffre d'Affaires de 240,5 M€, en croissance organique de 10,7 %	18	<b>CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>109</b>
3.1.2. Un Résultat Opérationnel Courant et un Résultat Net Consolidé en hausse significative par rapport à 2017	19	NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	109
3.1.3. Cours de bourse	21	NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	109
3.1.4. Rémunération de l'actionnaire	22	NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	111
3.1.5. Données boursières	22	3.1. Base de préparation des états financiers	111
3.1.6. Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)	22	3.2. Hypothèses et estimations	112
<b>CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>23</b>	3.3. Secteurs opérationnels	112
4.1. Informations financières historiques	23	3.4. Règles de consolidation	113
4.1.1. Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	23	3.5. Regroupements d'entreprises	113
4.1.2. Chiffres d'Affaires annuels	24	3.6. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	113
4.1.3. Comptes de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	25	3.7. Transactions libellées en devises	113
4.1.4. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	25	3.8. Écarts d'acquisition	114
<b>4.2. Informations financières intermédiaires</b>	<b>26</b>	3.9. Immobilisations incorporelles	114
4.2.1. Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	26	3.10. Immobilisations corporelles	114
4.2.2. Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	27	3.11. Impairment test	114
4.2.3. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)	27	3.12. Autres actifs financiers	115
<b>CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>28</b>	3.13. Instruments financiers dérivés	115
5.1. Rétrospective 2018	28	3.14. Stocks	116
5.2. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	30	3.15. Créances et dettes	116
5.3. Restriction(s) à l'utilisation des capitaux influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur	31	3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	116
5.4. Sources de financement attendues	31	3.17. Capital	116
<b>CHAPITRE VI : INVESTISSEMENTS</b>	<b>32</b>	3.18. Passifs financiers	116
6.1. Investissements historiques (en milliers d'Euros)	32	3.19. Impôts	116
6.2. Investissements réalisés au cours du dernier exercice	32	3.20. Avantages au personnel	117
6.3. Investissement réalisés depuis la clôture du dernier exercice	33	3.21. Paiements fondés sur des actions	117
6.4. Investissements à venir	33	3.22. Provisions non courantes	118
6.5. Recherche et développement	33	3.23. Chiffre d'Affaires	118
6.6. Brevets	33	3.24. Soldes intermédiaires	118
<b>PARTIE II : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>35</b>	3.25. Produits et charges financiers	118
<b>CHAPITRE I : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2019 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>36</b>	3.26. Résultat par action	119
<b>SECTION I : RAPPORT DE GESTION</b>	<b>37</b>	3.27. Distribution de dividendes	119
1. Analyse de l'activité de la Société DELTA PLUS GROUP en 2018	37	<b>NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>119</b>
2. Analyse de l'activité du Groupe DELTA PLUS	40	4.1. Risque financiers	119
3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	42	4.1.1. Risque de change	119
4. Structure du capital social de DELTA PLUS GROUP	45	4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture	119
<b>SECTION II : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>48</b>	4.1.3. Risque de prix (matières premières)	120
1. Organe choisi pour la Direction Générale	48	4.1.4. Risque de crédit	120
2. Le Conseil d'Administration	48	4.1.5. Risque de liquidité	120
3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	52	4.2. Risques liés à l'activité du Groupe	122
		4.2.1. Risques liés à la conjoncture économique	122
		4.2.2. Risques liés aux clients	122
		4.2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	122

4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable	123	6.1.6. Option(s) ou accord(s) portant sur le capital de l'émetteur et/ou de ses filiales	178
4.4. Risques environnementaux et géopolitiques	124	6.1.7. Évolution du capital de l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques	179
4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	124	6.1.8. Objet social	179
NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE	125	6.1.9. Dispositions relatives au Conseil d'Administration et à la Direction Générale	179
5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation	125	6.1.10. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	182
NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	127	6.1.11. Conditions de modification des droits des actionnaires	183
6.1. État des immobilisations incorporelles	127	6.1.12. Assemblée Générale d'actionnaires	183
6.2. État des immobilisations corporelles	129	6.1.13. Document pouvant différer ou empêcher un changement de contrôle de l'émetteur	183
6.3. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	131	6.1.14. Existence de seuils statutaires pour la divulgation de l'existence de participation(s)	183
6.4. Autres actifs financiers	132	6.1.15. Dispositions statutaires relatives à la modification du capital de l'émetteur	184
6.5. Instruments financiers dérivés	133	6.1.16. Forme des actions	184
6.6. Instruments financiers disponibles à la vente	133	6.1.17. Titres au porteur identifiables	184
6.7. Stocks	133	<b>CHAPITRE VII : CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>184</b>
6.8. Créances clients et autres créances	134	7.1. Contrat d'acquisition des titres de la Société de droit colombien ASPRESEG	184
6.9. Trésorerie	135	7.2. Contrat d'acquisition des titres de la Société de droit costaricien SAFETY PLUS	184
6.10. Capital	135	7.3. Contrat d'acquisition des titres des sociétés du Groupe VERTIC	185
6.11. Paiement en actions	136	7.4. Contrat d'acquisition de 41 % supplémentaires de titres de la Société de droit américain ELVEX CORPORATION	185
6.12. Passifs financiers	136	7.5. Contrat d'acquisition de 100 % des titres des sociétés D&S, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, sociétés de droit canadien	186
6.13. Engagements donnés aux salariés	137	7.6. Contrat d'acquisition de 51 % des titres de la société VERTIC Nederland BV, société de droit néerlandais	186
6.14. Provisions non courantes	138	<b>CHAPITRE VIII : INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT</b>	<b>187</b>
6.15. Instruments financiers par catégorie	138	<b>CHAPITRE IX : DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>187</b>
6.16. Impôts	139	9.1. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à l'émetteur	187
6.17. Ventilation du Chiffre d'Affaires	141	<b>CHAPITRE X : INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>187</b>
6.18. Produits et charges opérationnels non courants	142	<b>PARTIE VI : PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>189</b>
6.19. Résultat financier	143	<b>CHAPITRE I : PERSONNES RESPONSABLES DU DDR ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>190</b>
6.20. Charges par nature	144	1.1. Responsable du document de référence	190
6.21. Charges de personnel	145	1.2. Déclaration	190
6.22. Résultat par action	146	1.3. Responsable de l'information financière	190
6.23. Dividendes	146	1.4. Responsables du contrôle des comptes	191
6.24. Engagements donnés et reçus	146	1.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires	191
6.25. Regroupement d'entreprises	147	1.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants	191
6.26. Parties liées	148	1.5. Rémunération des Commissaires aux Comptes	191
6.27. Actif destiné à la vente	150	<b>CHAPITRE II : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>192</b>
NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES	150	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>198</b>
NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	152	<b>TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>200</b>
<b>CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>153</b>		
<b>PARTIE IV : COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE</b>	<b>157</b>		
<b>CHAPITRE I : COMPTES SOCIAUX</b>	<b>158</b>		
<b>CHAPITRE II : ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>161</b>		
<b>CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>169</b>		
<b>PARTIE V : INFORMATIONS BOURSIÈRES ET CAPITAL</b>	<b>173</b>		
<b>CHAPITRE I : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>174</b>		
1.1. Mandats des membres des organes d'administration et de Direction	174		
1.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration, et/ou de la Direction, à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	174		
1.3. Les comités du conseil d'administration	174		
1.3.1. Le Comité Exécutif	174		
1.3.2. Le Comité de Direction	174		
1.3.3. Le Comité des Rémunérations	174		
1.3.4. Le Comité d'Audit	174		
1.4. Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise	175		
<b>CHAPITRE II : SALARIÉS</b>	<b>175</b>		
2.1. Nombre de salariés	175		
2.2. Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	175		
2.3. Contrat prévoyant la participation des salariés au capital de l'émetteur	175		
<b>CHAPITRE III : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>175</b>		
<b>CHAPITRE IV : OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>175</b>		
<b>CHAPITRE V : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>176</b>		
5.1. Informations financières historiques	176		
5.2. Informations financières Pro Forma	176		
5.3. États financiers	176		
5.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	177		
5.5. Dates des dernières informations financières	177		
5.6. Informations financières intermédiaires et autres	177		
5.7. Politique de distribution des dividendes	177		
5.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	177		
5.9. Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	177		
<b>CHAPITRE VI : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>178</b>		
6.1. Capital social	178		
6.1.1. Montant du capital social	178		
6.1.2. Titres non représentatifs du capital	178		
6.1.3. Actions auto détenues descriptif programme rachat d'actions en vigueur	178		
6.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, donnant accès au capital	178		
6.1.5. Capital autorisé non émis – Conditions régissant tout droit d'acquisition	178		

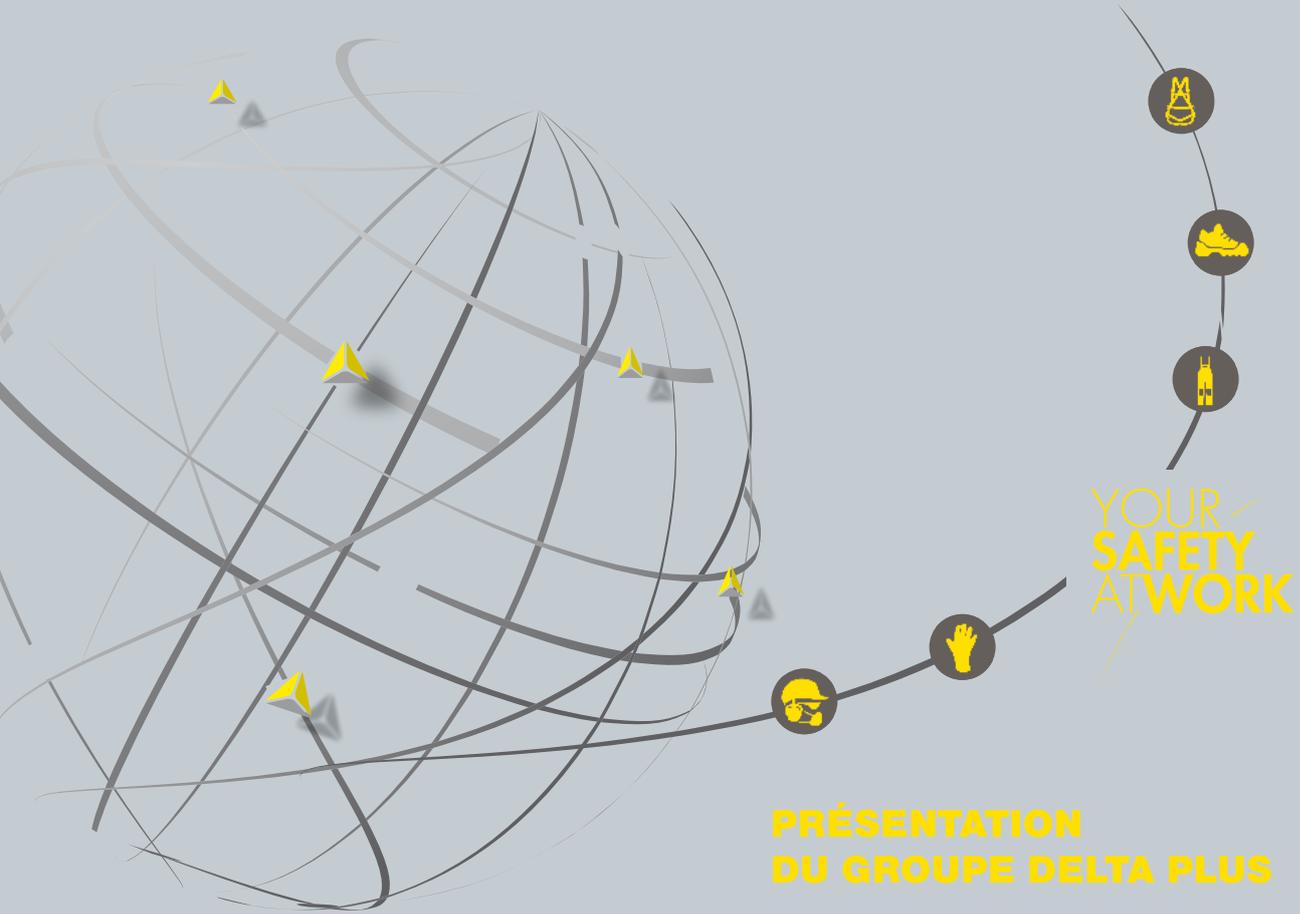


# Des plateformes logistiques mondiales pour **une proximité internationale**



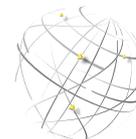
1 h 2 h 3 h 4 h 5 h 6 h 7 h 8 h 9 h 10 h 11 h 12 h 13 h 14 h 15 h 16 h 17 h 18 h 19 h 20 h 21 h 22 h 23 h 24 h

**5 plateformes  
logistiques  
55 000 m<sup>2</sup> de stockage**



**PRÉSENTATION  
DU GROUPE DELTA PLUS**

**YOUR  
SAFETY  
ATWORK**



### 1.1.

## HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

### 1.1.1.

#### Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de l'émetteur est DELTA PLUS GROUP, sa précédente dénomination sociale était, jusqu'en 1995, PRO INTER.

### 1.1.2.

#### Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Depuis le 14 février 1986, la société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 334 631 868.

### 1.1.3.

#### Date de constitution – Durée de vie de la Société

La Société a été constituée le 10 janvier 1986. La date d'expiration de la Société est le 14 février 2036 (50 années après son immatriculation).

### 1.1.4.

#### Siège social, forme juridique et législation applicable à l'émetteur

DELTA PLUS GROUP est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de nationalité française régie par les lois françaises.

Le siège social de l'émetteur est situé sis ZAC La Peyrolière – BP 140 – 84405 APT Cedex.

Téléphone du siège social : 04 90 74 20 33

### 1.1.5.

#### Évènements marquants dans le développement de l'émetteur

En 1977, Monsieur Jacques BENOIT crée une société implantée dans une ancienne usine d'Ocres, à Apt – la société de distribution DELTA PLUS ayant pour activité principale l'importation et la distribution en France d'Equipements de Protection Individuelle (ci-après «E.P.I.») fabriqués à l'étranger – en Europe et en Asie. L'activité prend vite de l'ampleur et le besoin de structurer un groupe autour de DELTA PLUS se fait sentir.

En 1986 la société PRO INTER est créée sous forme de SARL. Elle devient alors la société Holding de DELTA PLUS. Elle est transformée en SA en 1989 pour donner les moyens au Groupe de poursuivre son évolution. Le Groupe se développe et bascule d'une image de petit importateur vers celle d'un concepteur de produits – sous-traitant la fabrication auprès de partenaires sélectionnés – jusqu'à devenir, à compter de 1994, le fabricant de certaines de ses gammes de produits.

PRO INTER procède à un changement de dénomination sociale et devient DELTA PLUS GROUP en 1995. DELTA PLUS GROUP est introduite en bourse en 1999.

DELTA PLUS GROUP exerce pleinement aujourd'hui son rôle de holding en tant que société mère à la tête d'un groupe de sociétés (qui sont toutes ses filiales) implantées à travers le monde. Le maillage de l'implantation des filiales recouvre différentes zones géographiques, à savoir l'Europe et le Hors Europe (qui regroupe l'Asie, l'Amérique et le Moyen-Orient).

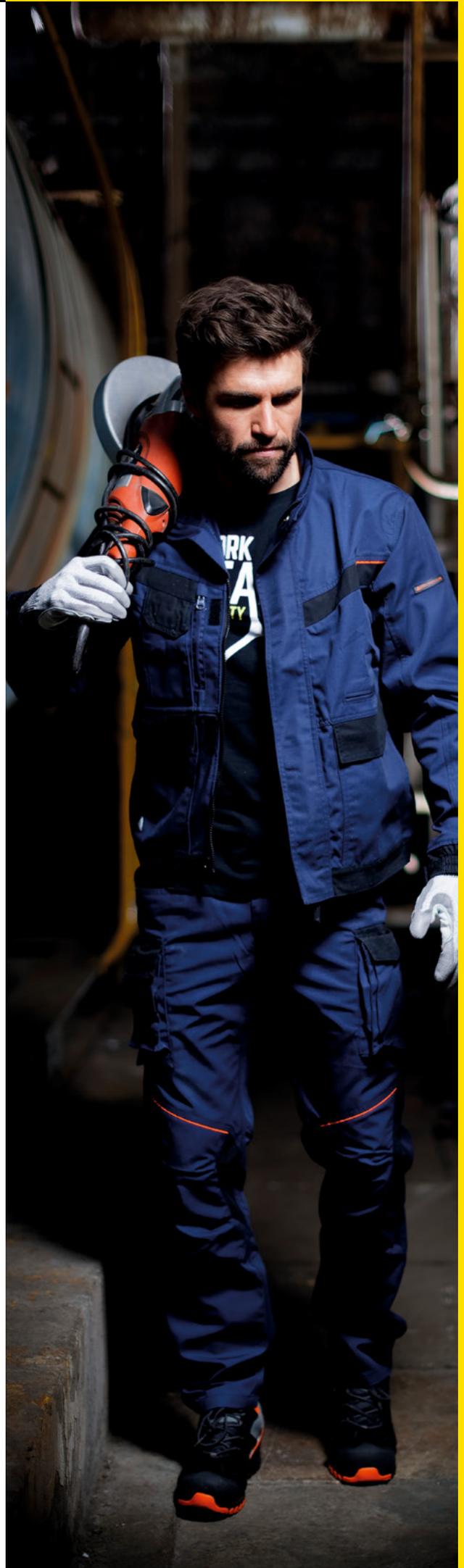
À l'heure actuelle le Groupe est dirigé par Monsieur Jérôme BENOIT, qui a succédé à son père à la tête de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales.

Les sociétés du Groupe DELTA PLUS exercent des activités de conception, de normalisation, de fabrication (selon les produits en les fabriquant elles-mêmes ou en les faisant fabriquer) et de commercialisation d'une gamme complète d'E.P.I. à travers le monde correspondant à cinq familles de produits. Les produits distribués par le Groupe sont aujourd'hui identifiés sous la marque DELTA PLUS® dont DELTA PLUS GROUP a la propriété (ils étaient principalement identifiés dans le passé sous les marques PANOPLY®, VENITEX® et TIGER STEEL®).

Avec plus de 1.900 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS compte de nombreuses filiales implantées à travers le monde. À partir de ses plateformes asiatiques, il a la capacité de livrer par containers, dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes et, le cas échéant, aux normes locales.

Plus de 1.500 articles, correspondant à plus de 8.000 références, constituent l'offre produits du Groupe, et permettent une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

YOUR  
**SAFETY**  
ATWORK



## 1.1.6.

### Liste des filiales importantes de l'émetteur (au 31/12/2018)

## DATES CLÉS DU PÔLE DE DISTRIBUTION



### FRANCE

- 1977 : Création de DELTA PLUS à Apt dans une ancienne usine d'ocres par son Président Directeur Général Jacques BENOIT,
- 1986 : Création de la société PRO INTER, holding de la société DELTA PLUS,
- 1995 : Changement de dénomination sociale de la société PRO INTER qui devient DELTA PLUS GROUP,
- 1999 : Introduction de DELTA PLUS GROUP à l'Eurolist® compartiment C de la Bourse de Paris Euronext® (code ISIN : FR0013283108), installation du nouveau siège du Groupe à Apt,
- 2002 : Mise en exploitation de la nouvelle plateforme logistique à Apt avec 10 000 m² de surface,
- 2007 : Agrandissement de la plateforme logistique à Apt (5 000 m²),
- 2011 : Création de la société DELTA PLUS SERVICES plateforme logistique et de services,
- 2013 : Rebranding, le Groupe DELTA PLUS recentre son image autour de la marque DELTA PLUS pour une meilleure identification de ses produits par le grand public.

### ITALIE

- 1981 : Création de DELTA PLUS SICUREX SRL.

### ESPAGNE

- 1986 : Création de DELTA PLUS E SA,
- 2014 : Changement de dénomination sociale pour devenir DELTA PLUS IBERIA, structure commerciale en Espagne et au Portugal

### POLOGNE

- 1997 : Création de DELTA PLUS POLSKA,
- 2006 : Changement de locaux (Sosnowiec près de Katowice) avec mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique de 5 000 m²,
- 2011 : Création de la société DELTA PLUS POLSKA SERWIS plateforme logistique et de services,
- 2017 : Mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique et de services de 16 000 m² en août 2017.

### HONGRIE

- 1997 : Création de DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft.

### PORTUGAL

- 1999 : Implantation commerciale,
- 2006 : Création de DP PORTUGAL,
- 2015 : Liquidation de la société DP Portugal et reprise de son activité par la filiale espagnole DELTA PLUS IBERIA.

### CROATIE

- 2000 : Création de DELTA PLUS CROATIA d.o.o.

### BELGIQUE

- 2001 : Acquisition de la société DEWEER SECURITY SA, 3<sup>e</sup> distributeur belge d'E.P.I.,
- 2017 : DEWEER SECURITY SA renommée DELTA PLUS BENELUX.

### GRÈCE

- 2001 : Création de DELTA PLUS HELLAS SRL.

### CHINE

- 2002 : Création de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY,
- 2004 : Construction de notre plateforme logistique de 5 000 m² à Suzhou, ouverture du bureau commercial de DELTA PLUS à Shanghai.
- 2006 : Création de DELTA PLUS CHINA,
- 2007 : Création de WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO LTD,
- 2008 : Construction de notre plateforme logistique de 12 000 m²,
- 2010 : Liquidation de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

### ROYAUME-UNI

- 2003 : Création de DELTA PLUS UK LIMITED,
- 2006 : Rachat de la société LH SAFETY, leader britannique de la chaussure de sécurité,
- 2015 : Mise en sommeil de DELTA PLUS UK LIMITED,
- 2018 : Fusion des sociétés britanniques en une seule société dénommée DELTA PLUS (UK).

### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- 2003 : Création de DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA.

### ROUMANIE

- 2004 : Création de DELTA PLUS ROMANIA SRL.

### INDE

- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA,
- 2006 : Mise en exploitation de la plateforme logistique à Falta (3 000 m²),
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

### SLOVAQUIE

- 2006 : Création de DELTA PLUS SLOVAQUIE.

### ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Création de DELTA PLUS MIDDLE EAST,
- 2014 : Création de DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING Co LLC (en Joint-Venture) société de production et de distribution d'antichute dans les pays du GAFTA (Greater Arab Free Trade Area).

### UKRAINE

- 2007 : Création de DELTA PLUS UKRAÏNA.

### PÉROU

- 2008 : Création de DELTA PLUS PERU.

### TURQUIE

- 2013 : Création de DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE IS GÜVENLİĞİ EKİPMANLARI SANAYİ VE TİCARET LIMITED ŞİRKET.

### USA

- 2015 : Acquisition de 50 % des titres de la société ELVEX CORPORATION,
- 2017 : Acquisition de 41 % supplémentaires des titres de la société ELVEX CORPORATION, portant ainsi la détention directe par l'émetteur à 91 %.

### FÉDÉRATION DE RUSSIE

- 2015 : Création de l'activité de la société DELTA PLUS CEI Ltd.

### PHILIPPINES

- 2016 : Création de DELTA PLUS PHILIPPINES INC aux Philippines (en Joint-Venture).

### COLOMBIE

- 2016 : Acquisition de 60 % des titres de la société ASPRESEG SA.

### COSTA RICA

- 2017 : Acquisition de 100% des titres de la société SAFETY PLUS SA et changement de dénomination sociale pour DELTA PLUS CENTROAMERICA.

### PAYS-BAS

- 2018 : Acquisition de 50 % des titres de la société VERTIC NEDERLAND BV, concepteur et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.

## DATES CLÉS DU PÔLE DE FABRICATION



### ■ INDE

- 1998 : Création de DELTMAL en Inde (en Joint-Venture), usine de fabrication de chaussures de sécurité,
- 2000 : Rachat de SEMALL IMPEX (en Joint-Venture) pour la fabrication des tiges des chaussures,
- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA,
- 2010 : Rachat par DELTA PLUS GROUP de 100% des titres des sociétés DELTMAL et SEMALL (fin des Joint-Venture),
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

### ■ FRANCE

- 1998 : Rachat de la société FROMENT à Genas, fabricant de harnais de sécurité et systèmes antichute,
- 2011 : Déménagement de la société FROMENT à Apt,
- 2017 : Acquisition du Groupe VERTIC – ALPIC, concepteur, fabricant et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.

### ■ ESPAGNE

- 2006 : Rachat de la société SIBOL, fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, lunettes).

### ■ ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Rachat de la société ALLSAFE, fabricant de harnais antichute et d'élingues,
- 2014 : Création de DELTA PLUS GAFTA HANUFACTURING Co LLC.

### ■ CHINE

- 2007 : Création de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd, fabricant de casques de chantier, masques respiratoires, chaussures de sécurité et harnais antichute,
- 2010 : Liquidation de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

### ■ ARGENTINE

- 2011 : Rachat de la société ESLINGAR, fabricant de harnais antichute et d'élingues.

### ■ BRÉSIL

- 2013 : Rachat de la société PRO SAFETY - INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, casques).

### ■ CANADA

- 2018 : Acquisition de 100 % des titres des sociétés DEGIL SAFETY PRODUCTS INC et ONTARIO GLOVE & SAFETY INC fabricants (gants, vêtements) et distributeurs d'E.P.I. (toutes familles).



YOUR  
SAFETY  
ATWORK



### 2.1.

#### | PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (ci-après «E.P.I.») à ses marques. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le Groupe compte cinq plateformes logistiques représentant 55.000 m<sup>2</sup> de stockage.

À partir de ses plateformes européennes et asiatiques, le Groupe a la capacité de livrer ses produits, qui se conforment aux normes européennes et locales, par containers et dans le monde entier.

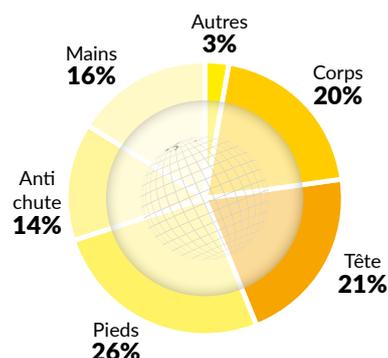
L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références. Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds. L'ensemble des produits est conçu, normalisé, fabriqué (ou sous-traité auprès de fournisseurs partenaires) au niveau du Groupe pour être ensuite distribué par les différentes filiales de distribution de DELTA PLUS GROUP. La répartition globale entre fabrication en interne et en externe des produits de marque DELTA PLUS correspond à 44 % de production interne contre 56 % de production externe (toutes familles de produits confondues).

En 2018, le Chiffre d'Affaires est équitablement réparti entre la part réalisée en Europe (116,3 M€) et celle réalisée Hors Europe (124,2 M€). Plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS. Rappelons que le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

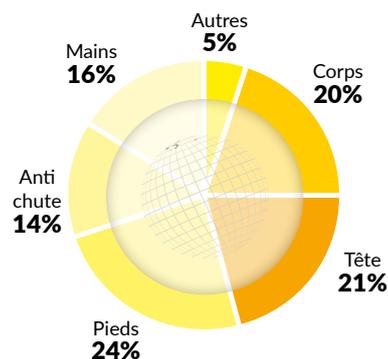
La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS n'a pas connu, au cours de l'exercice 2018, d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2017.

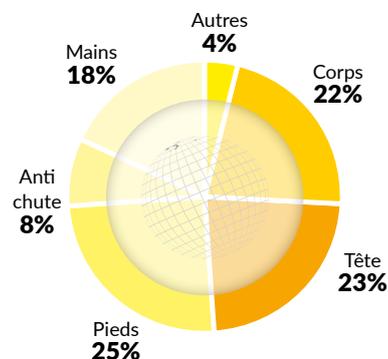
**CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES FAMILLES DE PRODUITS AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE DELTA PLUS DE 2016 À 2018**



**RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2018**



**RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2017**



**RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2016**

### 2.1.1.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête**

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I. destinés à la protection de la Tête. La vente de ces équipements représente environ 21 % du Chiffre d'Affaires du Groupe en 2018. Ces produits comportent eux-mêmes différentes familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la Tête les casques de protection, les protections auditives (bouchons d'oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 55 % de la gamme de produits de protection de la Tête est fabriquée en interne.

### 2.1.2.

#### **Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains**

L'activité «Gant» représente 16 % du Chiffre d'Affaires mondial au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2018.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforation, de coupure, de brûlure, d'abrasion, d'exposition à certains composants chimiques (poudres, liquides ou aérosols/sprays), de contact avec la saleté et la graisse et de contact avec l'eau. Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et para-aramide.

Ces produits sont souvent conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

### 2.1.3.

#### **Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps**

L'activité «protection du Corps» représente environ 20 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2018.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du corps de l'utilisateur contre différents risques.

La gamme d'E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...), vêtements anti-acide ou anti-acide et anti-feu, des vêtements anti-coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d'écrasement, de fractures), ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

Ces produits sont conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe DELTA PLUS.

### 2.1.4.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds**

L'activité «Chaussures» représente environ 26 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2018.

Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains. Il distribue des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de choc, d'écrasement, de perforation et de coupure, contre les risques de brûlure, d'électrocution, contre les risques chimiques (liquides corrosif...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsion, fracture, foulure). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables...).

Plus de 60 % de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

### 2.1.5.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute**

L'activité «Antichute» correspond à 14 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2018.

Un système antichute efficace se compose de trois éléments (minimum) : un système de harnais, un dispositif d'arrêt des chutes et un connecteur ou système d'ancrage.

Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des longes ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

La quasi totalité de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.

### 2.1.6.

#### **Autres activités**

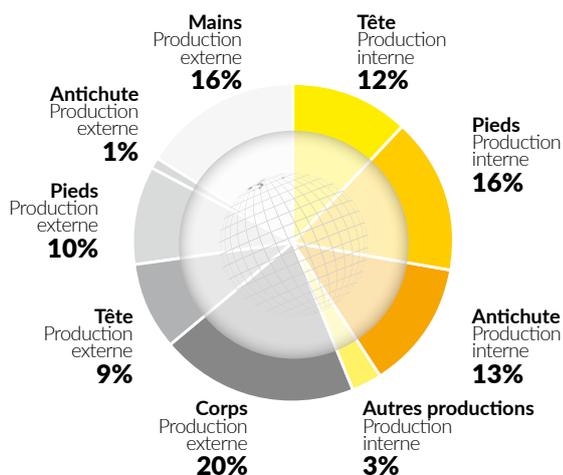
Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (3 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel Oil & Gas ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

### 2.1.7

#### Répartition actuelle entre production interne et production externe

Au 31 décembre 2018, la répartition entre la production interne de produits DELTA PLUS réalisée dans les usines du Groupe et la production externe, sous traitée avec des fournisseurs auprès desquels le Groupe s'approvisionne en tout ou partie, était la suivante :

#### CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE 2018, EN POURCENTAGES PAR FAMILLE DE PRODUITS, RÉPARTI ENTRE PRODUCTION INTERNE ET PRODUCTION EXTERNE



14



### 2.2.

#### PRINCIPAUX MARCHÉS

Le Groupe DELTA PLUS évolue sur le marché mondial des E.P.I., marché qui représente plus de 31 milliards d'Euros, majoritairement répartis entre l'Amérique du nord pour 11 milliards d'Euros et l'Europe pour 11,5 milliards d'Euros; le reste du monde représente quant à lui un marché de 8,5 milliards d'Euros.

Le marché des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique.

La différence significative entre le marché des E.P.I. en Europe et Amérique du Nord par rapport au marché des E.P.I. dans le reste du monde est étroitement liée à l'existence ou non de réglementations relatives au port des E.P.I.

Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la législation impose aux employeurs de fournir à leurs employés les E.P.I. nécessaires à leur protection contre les risques auxquels ces travailleurs sont exposés dans le cadre de l'exécution de leur mission. Cette obligation faite à l'employeur ainsi que les régimes de responsabilité légale qui en découlent vis-à-vis du salarié expliquent l'existence et le maintien du marché des E.P.I. en Europe et en Amérique du Nord.

Dans le reste du monde, la réglementation beaucoup moins contraignante (voire inexistante) ne contribuait, jusque-là, pas au développement du marché des E.P.I.

Nous assistons depuis quelques années au développement considérable du marché des E.P.I. dans les pays émergents.

#### 2.2.1.

##### Marché des E.P.I. et réglementation européenne

Tous les E.P.I. vendus en Europe sont soumis à la réglementation européenne en vigueur dans le cadre des « exigences essentielles » imposées par les directives et règlements, précisée par les normes européennes.

Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne. Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation.

Le Règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 – remplaçant la Directive 89/686 CEE – applicable dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

La directive définit trois catégories d'E.P.I. selon le risque encouru par l'utilisateur :

- **Catégorie 1 - Risques Mineurs** : E.P.I. de conception simple pour des risques mineurs où les effets n'ont aucune conséquence sur la santé de l'utilisateur ou sont facilement réversibles. Les équipements de cette catégorie font l'objet d'une auto certification du fabricant. Un équipement de catégorie 1 apporte un simple confort et il est obligatoire d'utiliser un équipement de catégorie 2 ou 3 si le travail présente le moindre danger.
- **Catégorie 2 - Risques Intermédiaires** : E.P.I. pour risques intermédiaires qui font l'objet de tests de conformité aux normes européennes et d'un examen de type délivré par un laboratoire notifié.
- **Catégorie 3 - Risques Graves ou Irréversibles** : E.P.I. pour risques graves, irréversibles ou mortels qui sont soumis aux mêmes tests que les équipements de catégorie 2 complétés par un contrôle qualité obligatoire de la production : soit par un système de garantie qualité (prélèvement aléatoire par un organisme notifié), soit par un système d'assurance de la qualité avec surveillance (système contrôlé par un organisme notifié).

Avant toute mise sur le marché d'un E.P.I. de catégorie 3, le fabricant doit s'adresser à un organisme notifié chargé de vérifier la conformité de l'E.P.I. avec la norme correspondante. À l'issue de cette première démarche, le laboratoire délivre une attestation d'examen CE de type au fabricant qui aura remis au préalable un dossier technique dûment documenté.

Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a défini le cadre réglementaire destiné à faire disparaître les obstacles aux échanges. Cela se traduit par une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit au Règlement européen UE 2016/425 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Le Règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 remplace l'ensemble des dispositions de la Directive 89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Une période transitoire, pendant laquelle les deux réglementations étaient applicables, s'est étalée du 21 avril 2018 au 21 avril 2019. À compter du 21 avril 2019

tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au Règlement européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS a préparé son adaptation à ce nouvel environnement réglementaire.

Certains de nos produits sont conformes aux normes américaines (lunettes, masques jetables, bouchons d'oreilles, casque de chantier, chaussures, modèles antichute et modèle haute visibilité de vêtement ainsi que l'ensemble de nos gants contre les risques de coupure). En effet depuis l'acquisition d'ELVEX, les produits DELTA PLUS ont fait leur entrée sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds, est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUP procède à la certification de ses produits par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (Chine, Espace Économique Commun, -Russie-Biélorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

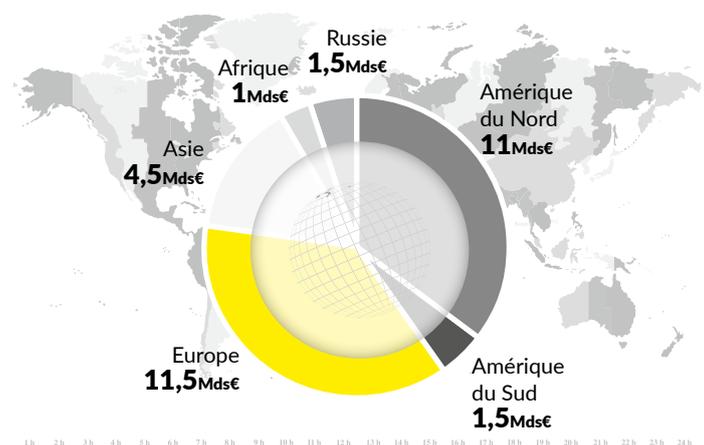
### 2.2.2.

#### Structure du marché des E.P.I.

- **LE MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I. EN MILLIARDS D'EUROS**

15

Ce marché récurrent et non cyclique pèse 31 milliards d'euros qui sont répartis de la manière suivante :



- **LA MONDIALISATION DU MARCHÉ DES E.P.I.**

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des E.P.I. s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial et cette concentration s'est accélérée ces dernières années. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation des différents acteurs (distributeurs et fabricants).

Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment via l'innovation, la recherche et le développement de services à valeur ajoutée.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

#### • LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I.

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalités différentes.

Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international. La tendance du marché va vers des acteurs internationaux et le rachat des petits acteurs locaux.

ACTEURS MONDIAUX LES PLUS IMPORTANTS
3M
HONEYWELL SAFETY PROTECTION
SCOTT/TYCO
MSA
DRAEGER
KWINTET
VOSTOCK SERVICE
ANSELL
UVEX HECKEL
DELTA PLUS GROUP

#### 2.2.3.

#### Stratégie de DELTA PLUS

DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché à proposer une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (Tête, Mains, Corps, Pieds et Antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local Français représentant 17 % en 2018.

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité/prix.

Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise jour après jour son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I.

En résumé, la stratégie de développement du Groupe DELTA PLUS est axée sur trois principaux leviers :

- La présence croissante du Groupe à l'international;
- Une offre sur cinq familles de produits (concept d'offre «one stop shopping»);
- Un positionnement à bon rapport qualité/prix différenciant (notion de «value product»).

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe;
- 2 bases logistiques «amont» en Chine et en Inde;
- 15 filiales de distribution en Europe;
- 16 filiales de distribution Hors Europe;
- 8 sites de production en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit ces dernières années une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTA PLUS®.

Ainsi, les marques PANOPLY®, VENITEX®, FROMENT® et TIGER STEEL® ont disparu pour laisser place à cette marque unique.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe;
- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information...);
- de l'enrichissement de l'offre produits;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies.

Depuis 2015, seuls les produits marqués DELTA PLUS® sont disponibles sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent.

#### 2.2.4.

##### Principaux clients

Les utilisateurs finaux des produits DELTA PLUS sont essentiellement des entreprises du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), des infrastructures Oil & Gas et des entreprises d'industries lourdes et d'extraction.

Les filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS vendent uniquement et exclusivement les produits DELTA PLUS à des distributeurs professionnels, qu'ils soient spécialisés en E.P.I. ou bien généralistes (grossistes, magasins de bricolage, groupes de distribution). Il n'y a pas de stock en consignation de produits de marque DELTA PLUS chez des clients distributeurs. Les stocks de produits DELTA PLUS constitués par nos clients distributeurs ne peuvent être retournés aux filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS que dans des cas très précis et isolés encadrés contractuellement (absence de rotation de produit en stock, arrêt de contrat). Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif de retours de stock de la part de ses clients distributeurs.

Notre développement des marchés Grands Comptes ne change en rien notre position : nos distributeurs sont seuls habilités à revendre les produits DELTA PLUS aux utilisateurs finaux. Le développement des marchés Grands Comptes permet de fidéliser et créer de véritables liens de confiance entre DELTA PLUS et l'utilisateur final.

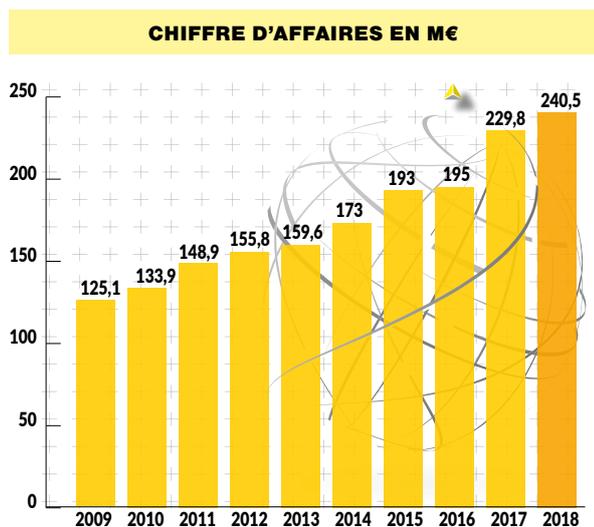
YOUR  
SAFETY  
ATWORK



## CHAPITRE III CHIFFRES CLÉS

### 3.1.

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 : NOUVELLE ANNÉE RECORD, CHIFFRE D'AFFAIRES DE 240,5 M€, EN CROISSANCE ORGANIQUE DE 10,7 %**



18

Le Groupe a enregistré en 2018 un Chiffre d'Affaires consolidé de 240,5 millions d'Euros, en progression de +10,7 % à périmètre et taux de change constants sur un an.

Compte-tenu d'impacts de périmètre et d'effets de change négatifs, la croissance du Chiffre d'Affaires en Euros ressort à +4,6 % en 2018.

Le Groupe voit ses ventes progresser pour la neuvième année consécutive, et atteindre un nouveau record.

La croissance dynamique enregistrée sur les premiers mois de l'année 2018 s'est donc poursuivie au second semestre, et ce sur l'ensemble des zones géographiques couvertes par le Groupe.

L'année 2018 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart de ses marchés Européens (+3,1 %), par un dynamisme très soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +18,3 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année au Canada et aux Pays-Bas et par un processus de cession en cours concernant une activité marginale non stratégique, reclassée en activité destinée à la vente au 31 décembre 2018.

En Europe, l'activité du Groupe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2018.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à +3,1 %, grâce notamment à la poursuite du dynamisme des ventes dans les pays de l'est et du sud (Espagne, Pologne, Roumanie, Grèce, République Tchèque et Slovaquie). Le Benelux réalise également une très bonne performance cette année, grâce notamment aux efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas.

L'activité au Royaume-Uni progresse également au second semestre de l'année, après un début d'année atone.

L'activité de DELTA PLUS GROUP en France et en Italie reste stable comparée à 2017.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est confirmée sur la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2018, le Groupe réalise une excellente performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +18,3 % (+8,4 % en Euros).

La Chine, premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste le principal moteur de cette croissance. Cette tendance s'est confirmée au second semestre, grâce à une augmentation de plus de 20 % du Chiffre d'Affaires.

Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés d'Asie, ainsi qu'en Amérique du Nord.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud (Argentine, Brésil) sont restées significatives au cours des derniers mois.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de -12,5 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018.

Les deux tiers de ces effets de change négatifs concernent des devises d'Amérique du Sud. Plus généralement, l'ensemble des pays sur lesquels le Groupe est présent hors Europe ont vu leur parité se déprécier par rapport à l'Euro.

Il est à noter que l'Argentine étant considérée comme un pays en hyperinflation, des retraitements ont été appliqués dans les comptes 2018 afin de les corriger de l'inflation.

Les principaux impacts de ces retraitements sont résumés dans la note 6.19. « Résultat financier », page 143.

## Deux nouvelles acquisitions réalisées en fin d'année 2018

DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2018 sa politique de développement sur le marché Nord-Américain.

Trois ans après s'être implanté aux États-Unis à travers l'acquisition d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP a confirmé en novembre 2018 sa volonté de développement sur ce marché à forte valeur ajoutée, à travers l'acquisition de 100 % des actions des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, toutes deux basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Cette acquisition au Canada a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 1,0 M€ sur les deux derniers mois de l'année.

Dans le même temps, sur les métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d'activité à forte valeur ajoutée, le Groupe a renforcé sa présence sur les marchés d'Europe du Nord en finalisant, au quatrième trimestre, l'acquisition de 51 % des actions de la société VERTIC Nederland BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment, deux ans après avoir acquis VERTIC France.

Cette acquisition aux Pays-Bas a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 0,5 M€ sur les trois derniers mois de l'année.

Enfin, le Groupe a initié au second semestre 2018 le processus de cession d'une activité marginale, considérée comme non stratégique.

Des négociations sont en cours avec un acquéreur potentiel. Aussi, le Groupe a décidé de reclasser cette activité en tant qu'activité destinée à la vente au 31 décembre 2018.

La contribution de cette filiale au Chiffre d'Affaires consolidé 2018 (2,9 M€) est donc exclue du Chiffre d'Affaires consolidé publié.

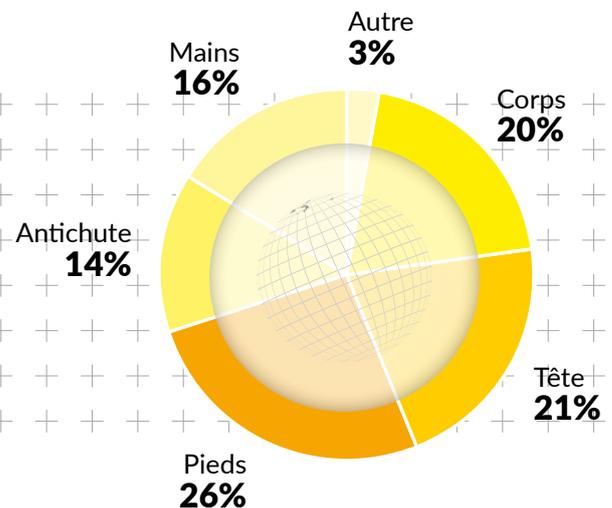
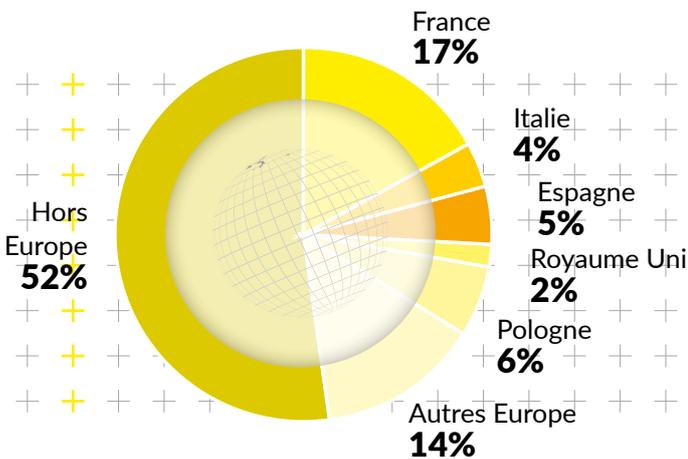
La gamme d'E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS n'a pas connu, au cours de l'exercice 2018, d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2017.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

19



### 3.1.1.

#### Un Résultat Opérationnel Courant et un Résultat Net Consolidé en hausse significative par rapport à 2017

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires et à la confirmation de la maîtrise de ses coûts de structure, dans la continuité des exercices précédents, DELTA PLUS GROUP affiche sur l'année 2018 une progression de plus d'un demi-point de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau historique de 13,3 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel non courant s'élève à (0,5) M€ en 2018, contre 0 en 2017, en raison du poids de frais d'acquisition engagés en 2018.

Le coût du financement est stable par rapport à 2017, tandis que les autres éléments financiers sont moins impactés par les écarts de change négatifs qu'ils ne l'avaient été en 2017 : (1,7) M€ en 2018 contre (2,4) M€ en 2017.

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à +24 % en 2018, est stable par rapport à celui enregistré l'an dernier.

Le résultat net de l'ensemble consolidé ressort en augmentation de +13,3 % au 31 décembre 2018, à 21,6 M€ contre 19,0 M€ pour l'exercice précédent.

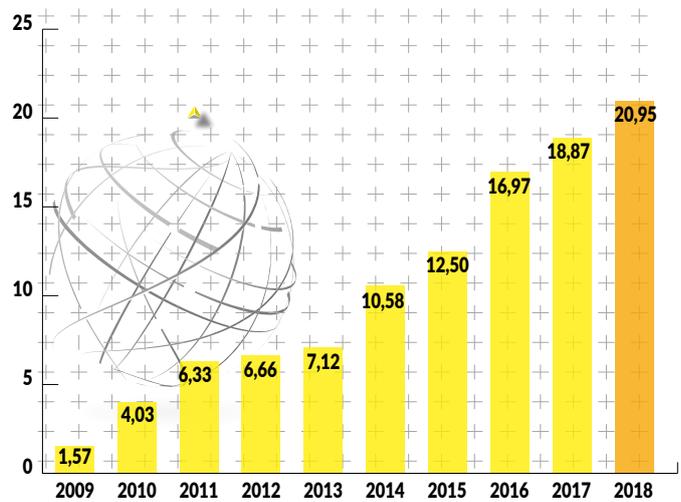
Sur le plan bilanciel, l'année 2018 a permis au Groupe de conforter les améliorations mises en œuvre ces dernières années, notamment en termes de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel. Celui-ci se stabilise par rapport à 2017, à 120 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2018, et ce malgré l'intégration en tout fin d'année de nouvelles filiales acquises au 4<sup>e</sup> trimestre.

Les dettes financières nettes sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2017, conséquence principalement des financements bancaires mis en place dans le cadre de l'acquisition de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada en fin d'année.

La dette bancaire nette a quant à elle augmenté de 6,0 M€.

Les capitaux propres sont en hausse de 17,6 M€ sur l'année, le résultat net 2018 (21,0 M€) étant partiellement compensé par le versement de dividendes de 4,4 M€ effectué en juin 2018.

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE  
EN M€

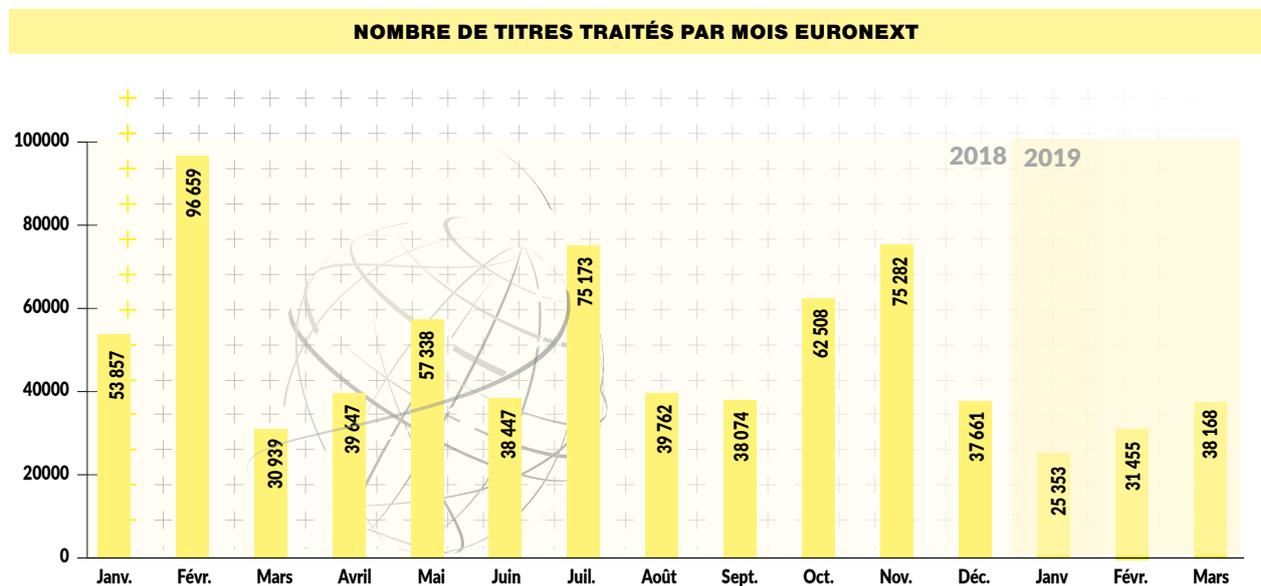
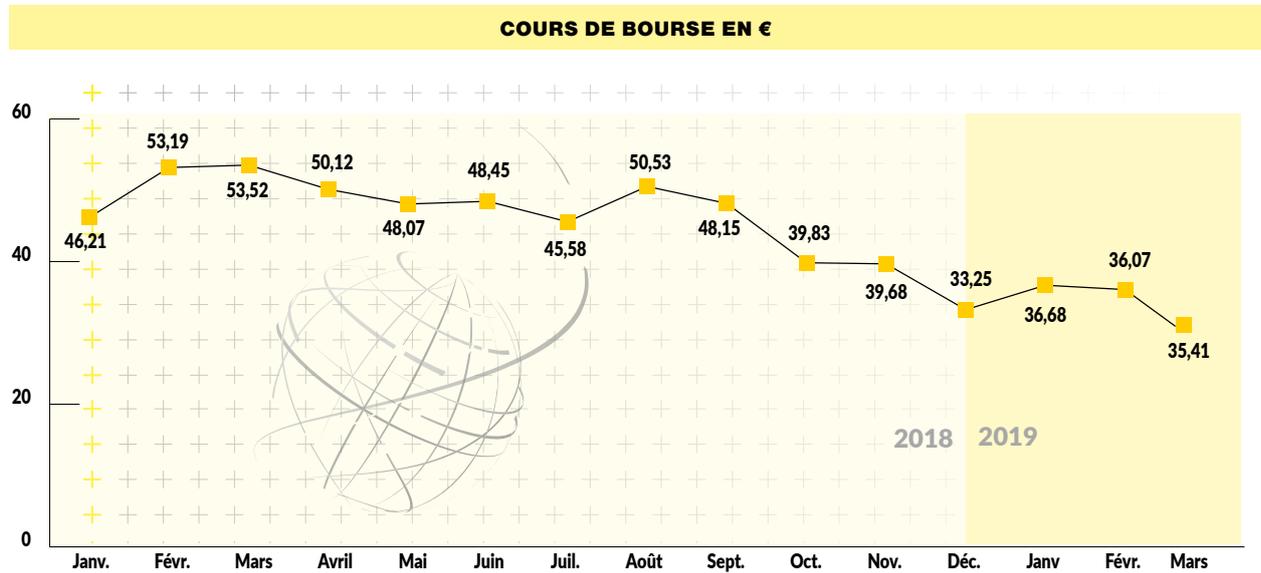


### 3.1.2.

#### Cours de Bourse

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

Sur les 15 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



À la clôture de l'exercice 2018 :

- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 57,9 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP ;
- La famille BENOIT détenait 8,9 % du capital et 10,1 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP ;
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 10,1 % du capital et 12,0 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP ;
- Le Public détenait 27,8 % du capital et 16,5 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

### 3.1.3.

#### Rémunération de l'actionnaire

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 :

#### Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	11.713.812,41 €
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	5.151.095,60 €
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	6.562.716,81 €
• <b>TOTAL DISTRIBUÉ</b>	<b>5.151.095,60 €</b>

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 la distribution d'un dividende de 0,70 € par action, en augmentation de 16,7 % par rapport à celui de l'année précédente.

#### Dividende distribué au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2017	0,600 €	40 %	NC
31/12/2016	0,575 €	40 %	NC
31/12/2015	0,425 €	40 %	NC

\* Retraité des réalisations de division par deux du nominal de l'action en 2015 et 2017.

### 3.1.4.

#### Données boursières

DONNÉES BOURSIÈRES	2018	2017 (**)	2016	2015 (*)	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'actions	7 358 708	7 358 708	3 679 354	3 679 354	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575
Résultat Net par action (Part du Groupe)	2,85	2,58	4,62	3,40	5,75	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85
Cours de fin d'année	31,80	44,50	55,58	43,00	43,51	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00
Cours le plus haut	57,00	49,50	59,35	45,40	49,89	32,25	23	29,78	25,85	29,95
Cours le plus bas	30,00	27,07	31,93	21,96	30,51	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50
Variation annuelle	-28,54 %	60,13 %	29,26 %	97,66 %	34,91 %	50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	20,50 %	-23,08 %
Volume moyen de titres échangés par jour	2 531	3 005	1 370	1 408	945	1 167	763	621	484	1 190
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	234,01	327,46	204,50	158,21	85,64	59,3	39,4	40,5	44,2	36,6

\* Le 03/09/2015, DELTA PLUS GROUP a procédé à une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

\*\* Le 26/09/2017, DELTA PLUS GROUP a procédé à une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

### 3.1.5.

#### Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)

13 mai 2019	Chiffre d'Affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2019
7 juin 2019	Assemblée Générale annuelle
23 juillet 2019	Chiffre d'Affaires 2 <sup>e</sup> trimestre 2019 & Chiffre d'Affaires semestriel
9 septembre 2019	Publication du rapport financier semestriel
5 novembre 2019	Chiffre d'Affaires 3 <sup>e</sup> trimestre 2019
11 février 2020	Chiffre d'Affaires 4 <sup>e</sup> trimestre 2019 & Chiffre d'Affaires annuel

## CHAPITRE IV INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

### 4.1.

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

##### 4.1.1.

Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Écarts d'acquisition	91 537	80 906	65 750
Immobilisations incorporelles	1 578	1 318	684
Immobilisations corporelles	18 870	7 087	6 381
Autres actifs financiers	2 042	2 183	1 973
Actifs d'impôts différés	3 015	2 527	2 174
<b>TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS</b>	<b>117 042</b>	<b>94 021</b>	<b>76 962</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	64 918	56 976	51 373
Clients	48 058	45 748	38 479
Autres débiteurs	11 095	15 423	10 955
Trésorerie	16 953	17 956	19 175
Actifs destinés à la vente	1 828	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>142 852</b>	<b>136 102</b>	<b>119 983</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>259 894</b>	<b>230 123</b>	<b>196 945</b>

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(6 057)	(4 872)	(619)
Réserves et résultats consolidés	130 149	111 835	103 306
Participations ne donnant pas le contrôle	740	291	586
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>128 511</b>	<b>110 933</b>	<b>106 952</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	42 720	39 934	30 845
Engagements donnés aux salariés	1 064	946	1 026
Provisions non courantes	1 459	1 144	386
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>45 244</b>	<b>42 024</b>	<b>32 257</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	26 621	27 116	21 841
Dettes fiscales et sociales	12 116	11 902	9 933
Autres dettes	9 130	4 701	3 513
Autres passifs financiers courants	37 283	33 447	22 450
Passifs destinés à la vente	989	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>86 139</b>	<b>77 166</b>	<b>57 736</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>259 894</b>	<b>230 123</b>	<b>196 945</b>

23

#### 4.1.2.

### Chiffres d'Affaires annuels

#### Chiffre d'Affaires annuel 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2018	2017	ÉVOLUTION 2018/2017	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (*)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>240,5</b>	<b>229,8</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>+10,7 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	54,4	54,1	+0,6 %	+8,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	59,6	54,3	+9,7 %	+17,1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	57,1	52,7	+8,3 %	+15,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	69,4	68,7	+1,1 %	+4,2 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>116,3</b>	<b>115,2</b>	<b>+0,9 %</b>	<b>+3,1 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	28,3	28,2	+0,3 %	+2,5 %
2 <sup>e</sup> trimestre	27,4	27,0	+1,4 %	+5,0 %
3 <sup>e</sup> trimestre	26,7	25,8	+3,4 %	+6,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	33,9	34,2	-0,9 %	-0,3 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>124,2</b>	<b>114,6</b>	<b>+8,4 %</b>	<b>+18,3 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	26,1	25,9	+0,8 %	+14,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	32,2	27,3	+17,8 %	+29,0 %
3 <sup>e</sup> trimestre	30,4	26,9	+13,0 %	+23,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	35,5	34,5	+3,0 %	+8,6 %

(\*) Sur l'exercice 2018, l'effet périmètre s'élève à -0,6 % (-1,4 M€) et l'effet de change s'élève à -5,5 % (-12,5 M€).

#### Chiffres d'Affaires annuels historiques

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2017	2016	ÉVOLUTION 2017/2016	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (*)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>229,8</b>	<b>195,0</b>	<b>+17,8%</b>	<b>+8,3%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	54,1	44,4	+21,7%	+8,4%
2 <sup>e</sup> trimestre	54,3	49,7	+9,4%	-0,9%
3 <sup>e</sup> trimestre	52,7	46,0	+14,6%	+7,4%
4 <sup>e</sup> trimestre	68,7	54,9	+25,0%	+17,3%
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>115,2</b>	<b>94,6</b>	<b>+21,7%</b>	<b>+6,3%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	28,2	23,3	+20,9%	+8,9%
2 <sup>e</sup> trimestre	27,0	24,0	+12,6%	-1,7%
3 <sup>e</sup> trimestre	25,8	21,2	+21,6%	+6,5%
4 <sup>e</sup> trimestre	34,2	26,1	+30,9%	+11,2%
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>114,6</b>	<b>100,4</b>	<b>+14,2%</b>	<b>+10,2%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	25,9	21,1	+22,6%	+7,9%
2 <sup>e</sup> trimestre	27,3	25,7	+6,4%	-0,1%
3 <sup>e</sup> trimestre	26,9	24,8	+8,7%	+8,2%
4 <sup>e</sup> trimestre	34,5	28,8	+19,6%	+22,8%

(\*) Sur l'exercice 2017, l'effet périmètre s'élève à +11,4 % (+22,2 M€) et l'effet de change à -1,9 % (-3,6 M€).

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2016	2015	ÉVOLUTION 2016/2015	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (*)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>195,0</b>	<b>193,0</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+3,3%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	44,4	44,1	+0,9%	-0,4%
2 <sup>e</sup> trimestre	49,7	48,7	+2,0%	+8,3%
3 <sup>e</sup> trimestre	46,0	47,8	-4,0%	-1,4%
4 <sup>e</sup> trimestre	54,9	52,4	+5,0%	+6,2%
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>94,6</b>	<b>93,5</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+2,5%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	23,3	23,2	+0,7%	+1,3%
2 <sup>e</sup> trimestre	24,0	22,6	+5,9%	+7,3%
3 <sup>e</sup> trimestre	21,2	21,7	-2,3%	-0,8%
4 <sup>e</sup> trimestre	26,1	26,0	+0,7%	+2,1%
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>100,4</b>	<b>99,5</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+4,1%</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	21,1	20,9	+1,0%	-2,2%
2 <sup>e</sup> trimestre	25,7	26,1	-1,5%	+9,1%
3 <sup>e</sup> trimestre	24,8	26,1	-5,4%	-1,9%
4 <sup>e</sup> trimestre	28,8	26,4	+9,1%	+10,2%

(\*) Sur l'exercice 2016, l'effet périmètre s'élève à +2,1 % (+4,0 M€) et l'effet de change à -4,4 % (-8,4 M€).

**Définition : « à périmètre et taux de change constants »**

- Le retraitement de l'effet de change consiste en un calcul du Chiffre d'Affaires de l'année en cours aux taux de change de l'année précédente;
- Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :
  - Pour les entrées de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'acquisition du Chiffre d'Affaires de l'année en cours;
  - Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.
- Le retraitement de périmètre des entités sortantes consiste :
  - Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois de cession;
  - Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente.

#### 4.1.3.

#### Comptes de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'Affaires (1)	240 462	229 786	195 001
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>32 030</b>	<b>29 091</b>	<b>23 913</b>
% du Chiffre d'Affaires	13,32 %	12,66 %	12,26 %
Résultat opérationnel	31 521	29 073	24 184
Coût de l'endettement financier	(1 943)	(1 748)	(1 637)
Autres éléments financiers	(1 669)	(2 354)	(612)
Impôts	(6 611)	(5 943)	(4 965)
Résultat des activités destinées à la vente	270	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>16 971</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>20 951</b>	<b>18 867</b>	<b>16 981</b>

(1) Impacté des effets de périmètre et de change sur le Chiffre d'Affaires

#### 4.1.4.

#### Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	21 852	15 040	22 495
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>34 128</i>	<i>30 274</i>	<i>25 993</i>
<i>Dont impôts payés</i>	<i>(7 099)</i>	<i>(6 296)</i>	<i>(5 847)</i>
<i>Dont variation de BFR</i>	<i>(5 536)</i>	<i>(8 938)</i>	<i>2 348</i>
<i>Dont flux liés aux activités en cours de cession</i>	<i>360</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(20 509)	(28 530)	(5 659)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 160)	12 912	(15 419)
Incidence de la variation des taux de change	(103)	(642)	1 081
Autres flux liés aux activités en cours de cession	(65)	-	-
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(985)</b>	<b>(1 219)</b>	<b>2 498</b>
Trésorerie à l'ouverture	17 938	19 175	16 677
Trésorerie à la clôture	16 953	17 956	19 175
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(985)</b>	<b>(1 219)</b>	<b>2 498</b>

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

## 4.2.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

#### 4.2.1.

Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

ACTIF	30/06/2018	31/12/2017
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		
Écarts d'acquisition	81 181	80 906
Immobilisations incorporelles	1 285	1 318
Immobilisations corporelles	7 693	7 087
Autres actifs financiers	1 978	2 183
Actifs d'impôts différés	3 248	2 527
<b>TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS</b>	<b>95 385</b>	<b>94 021</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	58 847	56 976
Clients	44 552	45 748
Autres débiteurs	12 809	15 423
Trésorerie	18 611	17 956
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>134 819</b>	<b>136 102</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>230 204</b>	<b>230 123</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(6 012)	(4 872)
Réserves et résultats consolidés	118 799	111 835
Participations ne donnant pas le contrôle	350	291
Actifs d'impôts différés	3 248	2 527
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>116 817</b>	<b>110 933</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Passifs financiers non courants	35 170	39 934
Engagements donnés aux salariés	1 064	946
Provisions non courantes	1 506	1 144
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>37 740</b>	<b>42 024</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	25 698	27 116
Dettes fiscales et sociales	11 281	11 902
Autres dettes	3 833	4 701
Autres passifs financiers courants	34 834	33 447
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>75 647</b>	<b>77 166</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>230 204</b>	<b>230 123</b>

#### 4.2.2.

### Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'Affaires	115 552	108 441
Résultat opérationnel courant	14 686	13 479
% du Chiffre d'Affaires	12,7%	12,4%
Résultat opérationnel	14 641	12 990
Coût de l'endettement financier	(899)	(899)
Autres éléments financiers	(1 970)	(840)
Impôts	(2 575)	(3 303)
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 197	7 948
Résultat net part du Groupe	9 140	7 931

#### 4.2.3.

### Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	30/06/2018	30/06/2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	10 038	6 580
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>15 147</i>	<i>14 618</i>
<i>Dont impôts payés</i>	<i>(3 296)</i>	<i>(4 105)</i>
<i>Dont variation de BFR</i>	<i>(1 813)</i>	<i>(3 933)</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 454)	(27 518)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 061)	20 589
Incidence de la variation des taux de change	133	(38)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>656</b>	<b>(387)</b>
Trésorerie à l'ouverture	17 956	19 175
Trésorerie à la clôture	18 611	18 789
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>656</b>	<b>(387)</b>

27

### 5.1.

#### | RÉTROSPECTIVE 2018

Le Groupe a enregistré en 2018 un Chiffre d'Affaires consolidé de 240,5 millions d'Euros, en progression de +10,7 % à périmètre et taux de change constants sur un an.

Compte-tenu d'impacts de périmètre et d'effets de change négatifs, la croissance du Chiffre d'Affaires en Euros ressort à +4,6 % en 2018.

Le Groupe voit ses ventes progresser pour la neuvième année consécutive, et atteindre un nouveau record.

La croissance dynamique enregistrée sur les premiers mois de l'année 2018 s'est donc poursuivie au second semestre, et ce sur l'ensemble des zones géographiques couvertes par le Groupe.

L'année 2018 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart de ses marchés Européens (+3,1 %), par un dynamisme très soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +18,3 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année au Canada et aux Pays-Bas et par un processus de cession en cours concernant une activité marginale non stratégique, reclassée en activité destinée à la vente au 31 décembre 2018.

En Europe, l'activité du Groupe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2018.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à +3,1 %, grâce notamment à la poursuite du dynamisme des ventes dans les pays de l'est et du sud (Espagne, Pologne, Roumanie, Grèce, République Tchèque et Slovaquie). Le Benelux réalise également une très bonne performance cette année, grâce notamment aux efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas.

L'activité au Royaume-Uni progresse également au second semestre de l'année, après un début d'année atone.

L'activité de DELTA PLUS GROUP en France et en Italie reste stable comparée à 2017.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est confirmée sur la fin de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le Groupe réalise une excellente performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +18,3 % (+8,4 % en Euros).

La Chine, désormais premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste le principal moteur de cette croissance. Cette tendance s'est confirmée au second semestre, grâce à une augmentation de plus de +20 % du Chiffre d'Affaires.

Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés d'Asie, ainsi qu'en Amérique du Nord.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud (Argentine, Brésil) sont restées significatives au cours des derniers mois.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de -12,5 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018.

Les deux tiers de ces effets de change négatifs concernent des devises d'Amérique du Sud. Plus généralement, l'ensemble des pays sur lesquels le Groupe est présent hors d'Europe ont vu leur parité se déprécier par rapport à l'Euro.

Il est à noter que l'Argentine étant considérée comme un pays en hyperinflation, des retraitements ont été appliqués dans les comptes 2018 afin de les corriger de l'inflation.

Les principaux impacts de ces retraitements sont résumés dans la note 6.19. « Résultat financier », page 143.

#### Deux nouvelles acquisitions réalisées en fin d'année 2018

DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2018 sa politique de développement sur le marché Nord-Américain.

Trois ans après s'être implanté aux États-Unis à travers l'acquisition d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP a confirmé en novembre 2018 sa volonté de développement sur ce marché à forte valeur ajoutée, à travers l'acquisition de 100 % des actions des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, toutes deux basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Cette acquisition a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 1,0 M€ sur les deux derniers mois de l'année.

Dans le même temps, sur les métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d'activité à forte valeur ajoutée, le Groupe a renforcé sa présence sur les marchés d'Europe du Nord en finalisant, au quatrième trimestre, l'acquisition de 51 % des actions de la société VERTIC Nederland BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment, deux ans après avoir acquis VERTIC France.

Cette acquisition aux Pays-Bas a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 0,5 M€ sur les trois derniers mois de l'année.

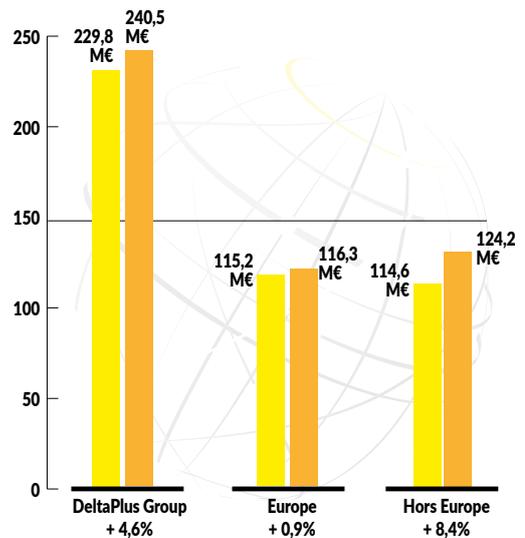
Enfin, le Groupe a initié au second semestre 2018 le processus de cession d'une activité marginale, considérée comme non stratégique.

Des négociations sont en cours avec un acquéreur potentiel. Aussi, le Groupe a décidé de reclasser cette activité en tant qu'activité destinée à la vente au 31 décembre 2018.

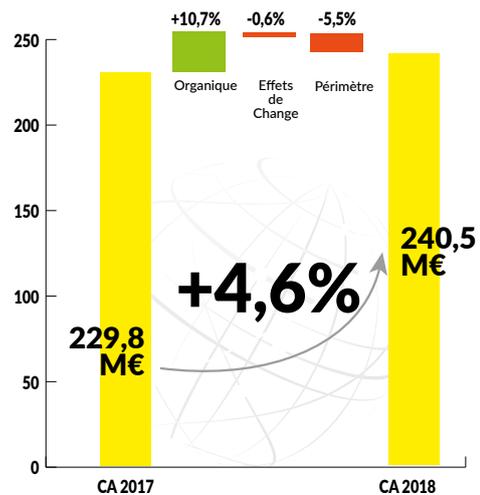
La contribution de cette filiale au Chiffre d'Affaires consolidé 2018 (2,9 M€) est donc exclue du Chiffre d'Affaires consolidé publié.



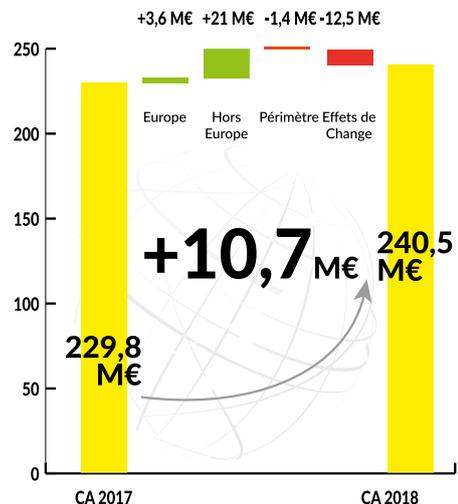
### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES 2017



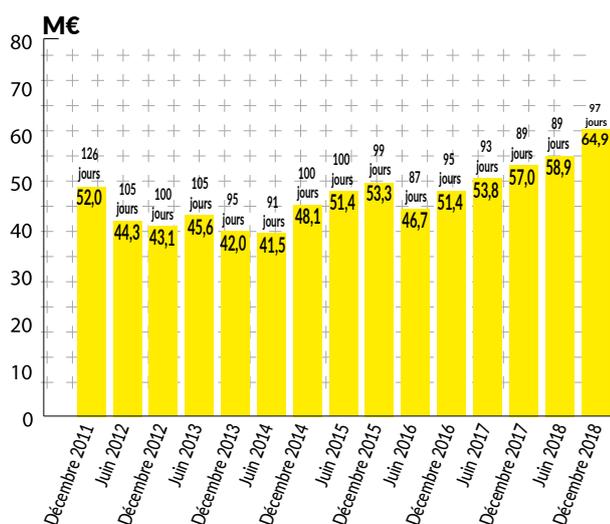
### QUOTE-PART DE LA CROISSANCE ORGANIQUE, DES EFFETS DE CHANGE ET DE PÉRIMÈTRE SUR LA CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN 2018



### CONTRIBUTION DE CHAQUE ZONE GÉOGRAPHIQUE À LA CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2018 PAR RAPPORT À 2017



## NOMBRE DE JOURS DE VENTES EN STOCKS EN M€



Le niveau des stocks a été réduit de façon significative puis stabilisé sur les cinq derniers exercices. Les stocks représentent désormais environ 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence. Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produits spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

### 5.2.

## CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR

La dette financière nette de DELTA PLUS GROUP s'élève à 63,0 M€ au 31 décembre 2018 contre 55,4 M€ au 31 décembre 2017.

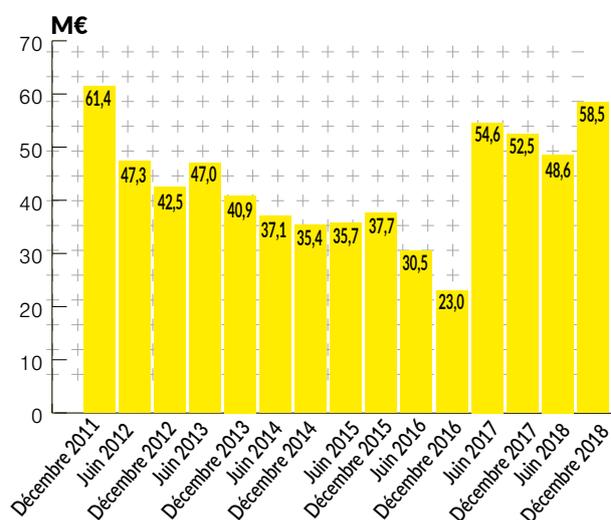
La dette bancaire nette (retraitée des dettes correspondant aux calls liés aux acquisitions d'ELVEX Corporation au 1<sup>er</sup> avril 2015, d'ASPRESEG au 1<sup>er</sup> décembre 2016 et de VERTIC Nederland au 21 novembre 2018) s'élève à 58,5 M€ au 31 décembre 2018 contre 52,5 M€ au 31 décembre 2017.

L'augmentation de 6,0 M€ de la dette bancaire nette entre fin 2017 et fin 2018 est notamment la conséquence des nouveaux emprunts bancaires mis en place en fin d'année 2018 pour financer les acquisitions de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada.

Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit) et de contrat d'affacturation sans notification ni recours (ce contrat d'affacturation couvre moins de 25 % du Chiffre d'Affaire consolidé). Une dizaine de banques partenaires majeures renouvelle annuellement depuis de nombreuses années les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR).

Au cours de l'exercice 2018, elle a augmenté en raison notamment des emprunts bancaires souscrits pour le financement d'une opération de croissance externe.

## DETTE BANCAIRE NETTE EN M€



Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients notamment).

Au 31 décembre 2018, la part court terme de la dette nette représente 20,3 M€ (soit 35 % de l'endettement net du Groupe).

Elle s'élevait à 53,4 M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

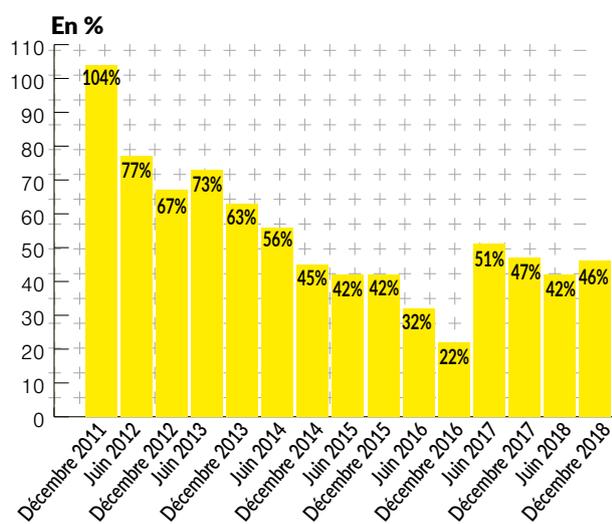
Pour plus de détails se reporter au paragraphe 4.1.5. Risque de liquidité, page 120.

### 5.3.

## RESTRICTION(S) À L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement Dette bancaire nette/Capitaux propres du Groupe sur la période de 2011 à 2018, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.

### DETTE BANCAIRE NETTE / CAPITAUX PROPRES



### 5.4.

## SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

DELTA PLUS GROUP dispose, au 31 décembre 2018, de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés historiquement dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années.

En décembre 2018, un financement bancaire moyen terme de 7 M€ a permis de refinancer partiellement l'acquisition par DELTA PLUS GROUP (courant novembre 2018) des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY (Canada).

À ce jour, aucun nouveau financement moyen terme n'est envisagé.

Pour plus de détails se reporter à la Note 4 Facteurs de risque, paragraphe 4.1.5. Risque de liquidité, page 120.



## CHAPITRE VI INVESTISSEMENTS

### 6.1.

#### INVESTISSEMENTS HISTORIQUES (en milliers d'euros)

L'ensemble des données chiffrées relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe DELTA PLUS, présentées sous forme de tableau, est consultable sous la Note 6 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat page 127 et suivantes de l'Annexe aux comptes Consolidés.

Jusqu'à fin 2017, le Groupe DELTA PLUS n'était pas propriétaire de biens immobiliers significatifs, les principaux investissements réalisés étaient relatifs à l'outil industriel.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a effectué deux investissements immobiliers, l'un en Chine et l'autre en Argentine, ayant pour objectif d'accroître ses capacités de production et de stockage dans ces deux pays.

Le Groupe DELTA PLUS dispose de huit usines dans le monde à fin 2018. Ces sites concentrent près de 90 % des immobilisations corporelles du Groupe.

TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (USINES) AU 31/12/2018	BRUT	NET
Chine	14 106	8 404
Argentine	6 279	5 829
France	4 806	1 163
Inde	3 311	1 493
Brésil	1 394	576
Canada	1 277	145
Middle-East	1 214	285
Autres (individuellement < 1 M€)	3 675	975
<b>TOTAL</b>	<b>36 062</b>	<b>18 870</b>

Les principaux investissements réalisés par le Groupe au cours des trois dernières années concernent :

- L'acquisition de 100 % des titres des sociétés VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL en France au cours du premier semestre 2017 ;
- L'acquisition de 91 % des titres de la société ELVEX Corporation (aux USA) au cours du premier semestre 2017 ;
- L'acquisition d'un bâtiment en Chine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018 ;
- L'acquisition d'un bâtiment en Argentine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018 ;
- L'acquisition de 100 % des titres des sociétés D&S, DEGIL SAFETY PRODUCTS (INC) et ONTARIO GLOVE & SAFETY (au Canada) au cours du second semestre 2018.

Au cours des exercices de la période couverte par les informations financières historiques, les acquisitions ci-dessus listées, sont les seules opérations représentant une immobilisation corporelle ou incorporelle présumée importante au sens de la recommandation AMF n° 2008-12 (dans la mesure où elles représentent une valeur supérieure à 20 % de la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles inscrites au bilan).

### 6.2.

#### INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 2, page 109.

### 6.3.

#### **INVESTISSEMENT RÉALISÉS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE**

Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 152.

### 6.4.

#### **INVESTISSEMENTS À VENIR**

Le Groupe entend, dans l'avenir, continuer sa diversification géographique dans des pays émergents, stratégiques pour son développement.

### 6.5.

#### **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Les activités de recherche et développement de nouveaux produits (ci-après «R&D») sont réparties au sein du Groupe DELTA PLUS par famille de produits. Chaque «Business Unit» est responsable du développement de ses nouveautés. Certains travaux sont réalisés en totalité en interne, d'autres au contraire sont sous-traités.

Les familles de produits disposant de capacité de recherche et développement en interne sont les unités de produit des familles tête et antichute.

Une trentaine de projets de R&D étaient en cours durant l'exercice 2018. Le Groupe centralise son activité de R&D au sein de six sociétés :

- DELTA PLUS GROUP (l'Émetteur);
- DELTA PLUS;
- DELTA PLUS SERVICES;
- FROMENT;
- VERTIC;
- DELTA PLUS CHINA.

Plus concrètement, concernant les dépenses de R&D au sein de ces six sociétés pour les exercices 2016 à 2018, les investissements ne sont pas considérés comme importants, au sens de la recommandation AMF n° 2008-12, dans la mesure où ces dépenses (capitalisées ou passées en charges) ne sont pas supérieures à 5 % du Chiffre d'Affaires.

### 6.6.

#### **BREVETS**

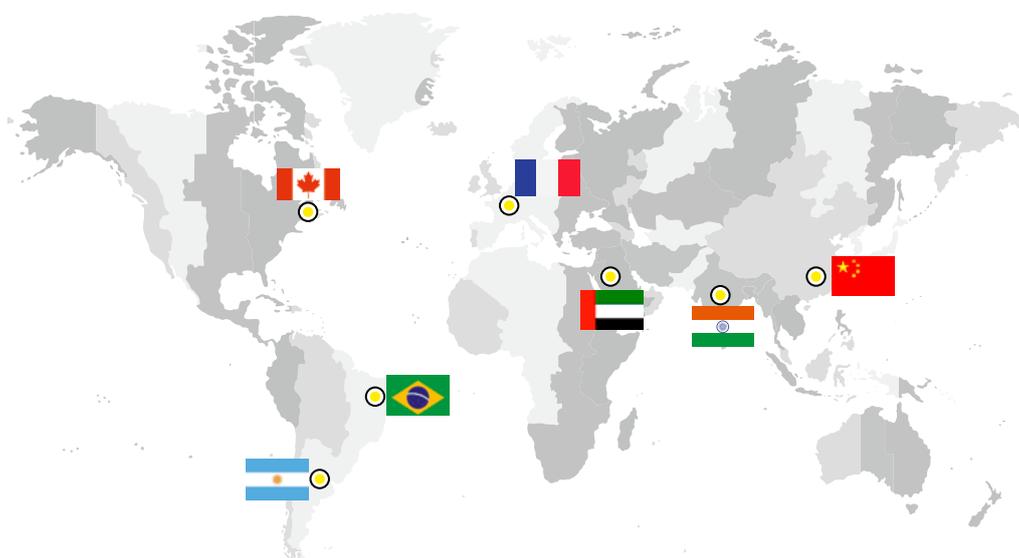
L'activité R&D a amené le Groupe DELTA PLUS à procéder à différents dépôts de brevets.

À ce jour, deux brevets sont en cours pour les E.P.I. DELTA PLUS, un brevet français et un brevet chinois. Ils concernent des inventions appliquées à des produits de protection de la tête. Ces brevets concernant les produits de la tête sont directement détenus par DELTA PLUS GROUP.

Il existe également vingt-sept brevets en cours pour des dispositifs antichute et autres systèmes de sécurisation contre les chutes de hauteur développés par VERTIC. Ils concernent des inventions appliquées à la protection contre les chutes de hauteur et à la sécurisation. Ces brevets sont directement détenus par VERTIC.



# Un réseau de fabrication mondial pour **une proximité internationale**



1h 2h 3h 4h 5h 6h 7h 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h 23h 24h

## **8 sites de fabrication** dans le monde

Argentine, Brésil, France, Moyen-Orient, Inde, Chine, Canada



YOUR  
SAFETY  
ATWORK

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES SOCIAUX  
ET SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS ARRÊTÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

# CHAPITRE I RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2019 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce;
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce;
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Quitus aux administrateurs;
- Affectation du résultat;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2018;
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance courant 2018;
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration;
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100 du Code de Commerce;

- Approbation de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018;
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce.

### Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés. Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

## SECTION I : RAPPORT DE GESTION

### 1.

#### **ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP EN 2018**

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

#### 1.1.

##### **Situation de la société durant l'exercice écoulé**

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public ;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;

- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation Européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances.

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2018 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

#### 1.2.

##### **Évolution prévisible de la situation de la société en 2019**

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

#### 1.3.

##### **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice (renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 152)**

#### 1.4.

##### **Activités de la société en matière de recherche et de développement**

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2018, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences réglementaires du règlement Européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 en vigueur depuis le 21 avril 2018 (qui a remplacé la Directive Européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle a été remplacée). Le Groupe DELTA PLUS a préparé son adaptation à ce nouvel environnement réglementaire, notamment la transition vers conformité de ses produits au nouveau règlement.

Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS avait obtenu en 2015 et pour une durée de trois ans, le renouvellement du label « entreprise innovante » de la part de BPI, dans le cadre des FCPI.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

## 1.5.

### Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

#### 1.5.1. Examen du compte de résultat<sup>1</sup>

Le résultat d'exploitation est positif à 1,2 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2017, en raison notamment d'une augmentation des produits de 0,3 M€ accompagnée d'une diminution des charges d'exploitation de -0,6 M€ par rapport à 2017.

Le résultat financier est quant à lui en baisse de 1,4 M€ à 10,3 M€ en 2018 (contre 11,7 M€ en 2017).

Les dividendes perçus passent de 15,3 M€ en 2017 à 13,2 M€ en 2018 (-2,1 M€).

Les intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit (-1,1 M€) sont en légère baisse de 0,1 M€ par rapport à 2017 en raison du remboursement au cours de l'année 2018 de l'emprunt Micado.

Les dotations/reprises sur provisions et autres charges impactant le résultat financier sont de (3,2) M€ en 2018 tandis qu'elles s'élevaient à (3,5) M€ en 2017.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à (0,4) M€ au titre de l'exercice écoulé, contre (0,2) M€ au titre de l'exercice 2017.

Au total, le résultat net arrêté à 11,7 M€ est en baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2017, où il avait atteint 12,2 M€.

Cette baisse de 0,5 M€ provient essentiellement de la diminution de 2,1 M€ des dividendes perçus au cours de l'exercice 2018.

#### 1.5.2. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, et VA HOLDING (anciennement dénommée DPG TRAINING) a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant rappelé que la société VA HOLDING a rejoint le périmètre d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2018, les sociétés VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

#### 1.5.3. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2018 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'actif immobilisé d'un montant net de 145,3 M€ a augmenté de 8,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment des acquisitions réalisées en 2018 – DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada. Au total, ces acquisitions ont un impact de +8,9 M€ sur l'augmentation des immobilisations financières.

Les actions propres acquises au cours de l'exercice 2018 (1,2 M€) expliquent l'augmentation des autres immobilisations financières.

Les capitaux propres s'élèvent à 71,3 M€, en hausse de 7,5 M€, conséquence du résultat net de 2018.

L'endettement financier net s'élève à 69,6 M€ à fin 2018, en légère baisse de 1,5 M€ par rapport à 2017. Les nouveaux emprunts bancaires souscrits afin de financer les opérations de croissance externes de l'exercice 2018 sont compensés par les remboursements d'emprunts anciens, notamment l'emprunt Micado de 4,0 M€ datant de 2012.

Les dettes fournisseurs et dettes diverses s'élèvent à 4,1 M€ à fin 2018, contre 1,6 M€ fin 2017. À fin 2018, les autres dettes incluent une dette de crédit vendeur de 2,4 M€.

1. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent à des valeurs négatives.



### 1.7.

#### Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté page 76 : Déclaration de Performance Extra Financière que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'avis rendu par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société est reproduite en page 76 sous la forme d'une Déclaration de Performance Extra-Financière.

### 1.8.

#### Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2017	0,600 €	40 %	NC
31/12/2016	0,575 €	40 %	NC
31/12/2015	0,425 €	40 %	NC

\* Retraité des réalisations de division par deux du nominal de l'action en 2015 et 2017.

### 1.9.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 40.064 €.

## 2.

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

#### 2.1.

**Activité du Groupe** (renvoi Partie I, Chapitre II, Aperçu des activités, page 12)

#### 2.2.

**Stratégie du Groupe DELTA PLUS** (renvoi Partie I, Chapitre II, 2.2.3., page 16)

#### 2.3.

**Évolution prévisible de la situation du Groupe en 2019**

En 2019, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2018.

#### 2.4.

**Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice** (renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 152)

#### 2.5.

**Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe (périmètre de consolidation)**

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent en page 125.

Les faits marquants de l'exercice 2018, sont principalement l'acquisition des 100 % des titres des sociétés canadiennes DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, et l'acquisition de 51 % des titres de la société VERTIC NEDERLAND BV aux Pays-Bas. Le Groupe a également finalisé en fin d'année 2018 l'acquisition de deux bâtiments à usage de production et de stockage, l'un situé en Chine et l'autre en Argentine.

Enfin, le Groupe a entamé en 2018 le processus de cession d'une activité marginale non stratégique.

#### 2.5.1. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le Chiffre d'Affaires consolidé a augmenté de 4,6 % par rapport à l'exercice 2017, notamment grâce à une poursuite de la croissance du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe et malgré un léger effet de périmètre négatif et un fort effet devises négatif lui aussi.

La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à +10,7 %. En Europe, DELTA PLUS GROUP enregistre sur l'ensemble de l'année une croissance de +0,9 % de son Chiffre d'Affaires (+3,1 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2017.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe s'affiche en hausse de +8,4 % par rapport à l'an dernier (+18,3 % à périmètre et taux de change constants).

Pour le Groupe, l'année 2018 a également été marquée par l'acquisition de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada, et de VERTIC NEDERLAND BV aux Pays-Bas. Ces acquisitions, finalisées en fin d'année 2018, n'ont contribué qu'à hauteur de 1,5 M€ à l'effet de périmètre de 2018.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud, ont été très significatives, tout au long de l'année, provoquant un effet de change défavorable de -12,5 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé (intégralement concentré sur les pays Hors Europe).

Il est enfin à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume Uni) ont réalisé 35 % des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2018, contre 37 % en 2017.

La marge opérationnelle atteint 13,3 % du Chiffre d'Affaires contre 12,7 % en 2017. Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance du Chiffre d'Affaires.

Le coût de l'endettement, à 1,9 M€, est en légère augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2017, reflétant l'augmentation de l'endettement net moyen au cours de l'exercice. Les effets de change ont cette année encore un impact négatif sur le résultat financier de l'exercice.

En conséquence, le résultat net consolidé des activités poursuivies croît de 11,9 %, et s'élève à un montant de 21,3 M€ au 31 décembre 2018, contre 19,0 M€ au 31 décembre 2017.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 20.951 K€ au 31 décembre 2018.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'Affaires (1)	240 462	229 786	195 001
Résultat opérationnel courant	32 030	29 091	23 913
% du Chiffre d'Affaires	13,3 %	12,7 %	12,3 %
Résultat opérationnel	31 521	29 073	24 184
Coût de l'endettement financier	(1 943)	(1 748)	(1 637)
Autres éléments financiers	(1 669)	(2 353)	(612)
Impôts	(6 611)	(5 943)	(4 965)
Résultat des activités destinées à la vente	270	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>16 971</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>20 951</b>	<b>18 867</b>	<b>16 981</b>

41

### 2.5.2. Analyse du bilan consolidé

Les actifs non courants d'un montant global de 117,0 M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en augmentation de 23,0 M€ par rapport à 2017, du fait notamment de la constatation de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition des sociétés DEGIL SAFETY, ONTARIO GLOVE & SAFETY et VERTIC NEDERLAND BV, ainsi que de deux bâtiments acquis par le Groupe en Chine et en Argentine.

Le montant des stocks s'élève à 64,9 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre 57,0 M€ un an auparavant en raison de l'augmentation du Chiffre d'Affaires sur la même période et de l'intégration des stocks situés dans les filiales récemment acquises au Canada et aux Pays-Bas.

Les Créances Clients sont en augmentation de 2,4 M€ à 48,1 M€.

Les capitaux propres d'un montant global de 128,5 M€ ont augmenté de 17,6 M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2018.

La dette financière nette s'élève à 63,0 M€, en hausse de 7,6 M€ en raison principalement des nouveaux emprunts bancaires souscrits en vue de financer les acquisitions finalisées en 2018 et de l'augmentation du BFR en valeur.

## 2.6.

### **Indicateurs clés de performance (Renvoi Partie I, Chapitre V, page 28 et suivantes)**

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont présentés au Chapitre V « Information sur les tendances », page 28 et suivantes et dans la Déclaration de Performance Extra Financière reproduite page 76.

## 2.7.

### **Facteurs de risques**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans l'annexe des comptes consolidés sous la Note 4, page 119.

## 3.

### **PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

#### 3.1.

#### **Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société**

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à Apt) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle – du moins par pays d'implantation (filiale) et par métier (famille de produits) – tout en disposant de systèmes d'information permettant à la holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

#### **a. La Gestion des risques**

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- la réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

#### **b. La mise en œuvre des procédures par le service qualité**

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un service qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de qualité et d'un responsable qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de «Market Units», dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante;
- Évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur «Market Units» sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes;
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS;
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes;
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité;
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
  - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS;
  - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus;
  - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type «régulier» (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures Groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

### 3.2.

#### **Contrôle interne mis en place**

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

#### **a. Élaboration, Qualité et Contrôle de l'information Financière**

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire personnellement adressé au Président Directeur Général, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui est présentée semestriellement au Président Directeur Général à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif. Ce tableau permet à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

## **b. La conformité aux lois et règlements**

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale qualité consultable par tous les collaborateurs) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le service juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

La conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes Européennes), en collaboration avec les responsables des familles de produits.

### c. La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes;
- Une communication permanente entre les managers;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS;
- Des audits réguliers des filiales;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe;

- Une gestion centralisée de la trésorerie;
- Un processus budgétaire rigoureux;
- Une coordination juridique des filiales;
- Un ERP (« Enterprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficace avec les filiales;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

## 4.

### STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL DE DELTA PLUS GROUP

#### 4.1.

#### Montant du capital social

Au 31 décembre 2018 le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

#### 4.2.

#### Répartition du capital au cours des trois derniers exercices

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2018		AU 31/12/2017		AU 31/12/2016	
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
Famille BENOIT (1)(2)	652 748	8,87 %	651 908	8,85 %	325 594	8,85 %
J.B.P. SAS (1)(2)	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	1 792 564	48,72 %
<b>Sous total</b>	<b>4 237 786</b>	<b>57,59 %</b>	<b>4 237 036</b>	<b>57,57 %</b>	<b>2 118 158</b>	<b>57,57 %</b>
M. Ivo BOSCARDIN (2)	740 000	10,06 %	826 000	11,23 %	479 841	13,04 %
M. Alexandre DESROCHES	112 000	1,52 %	112 000	1,52 %	56 000	1,52 %
CEPAC Investissement	-	-	35 396	0,48 %	35 396	0,96 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	16 116	0,22 %	18 612	0,25 %	8 221	0,22 %
PUBLIC	2 044 767	27,79 %	1 954 559	26,56 %	947 513	25,94 %
AUTODÉTENTION	207 949	2,83 %	175 105	2,38 %	34 225	0,93 %
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 679 354</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-10 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'émetteur ils dirigent également l'émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'émetteur. La société J.B.P. SAS est une holding familiale détenue par les membres de la famille BENOIT.

À la connaissance de l'émetteur, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction de la société ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage de capital ou de droit de vote au sein de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

Il est rappelé que la société DELTA PLUS GROUP a opéré une division par deux de la valeur nominale de ses actions en 2017. Pour toute action ancienne de 1 € de valeur nominale détenue, les actionnaires

ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.

Depuis le 26 septembre 2017, les actions nouvelles sont cotées sous le code ISIN : FR0013283108 et le mnémonique : DLTA. Les actions nouvelles ont été distribuées aux actionnaires le 26 septembre 2017.

#### 4.3.

#### Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital. DELTA PLUS GROUP a émis le 23 octobre 2012 un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le fonds MICADO France 2018 géré par Portzamparc Gestion. Les obligations portaient intérêt au taux fixe

de 5,50 % et ont été remboursée le 2 octobre 2018 (remboursement in fine). Elles étaient cotées sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucun titre non représentatif du capital en circulation.

#### 4.4.

#### Répartition des droits de vote de l'émetteur

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2018						AU 31/12/2017					
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Famille BENOIT (1)(2)	652 748	8,87 %	1 243 936	10,05 %	1 243 936	10,23 %	651 908	8,85 %	1 211 096	9,83 %	1 211 096	10,05 %
J.B.P. SAS (1)(2)	3 585 128	48,72 %	7 170 256	57,95 %	7 170 256	58,94 %	3 585 128	48,72 %	7 080 312	57,45 %	7 080 312	58,28 %
<b>Sous total</b>	<b>4 237 786</b>	<b>57,59 %</b>	<b>8 414 192</b>	<b>68,01 %</b>	<b>8 414 192</b>	<b>69,17 %</b>	<b>4 237 036</b>	<b>57,57 %</b>	<b>8 291 408</b>	<b>67,28 %</b>	<b>8 291 408</b>	<b>68,33 %</b>
M. Ivo BOSCARDIN (2)	740 000	10,06 %	1 480 000	11,96 %	1 480 000	12,17 %	826 000	11,23 %	1 652 000	13,41 %	1 652 000	13,59 %
M. Alexandre DESROCHES	112 000	1,52 %	204 000	1,65 %	204 000	1,68 %	112 000	1,52 %	156 000	1,26 %	156 000	1,28 %
CEPAC Investissement	-	-	-	-	-	-	35 396	0,48 %	70 792	0,57 %	70 792	0,58 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	16 116	0,22 %	21 360	0,17 %	21 360	0,18 %	18 612	0,25 %	24 186	0,19 %	10 317	0,20 %
PUBLIC	2 044 767	27,79 %	2 044 767	16,53 %	2 044 767	16,81 %	1 954 221	26,56 %	1 954 221	15,86 %	1 954 221	16,08 %
AUTODÉTENTION	207 949	2,83 %	207 949	1,68 %	-	0,00 %	175 105	2,38 %	175 105	1,42 %	-	0,00 %
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 372 268</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 164 319</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 323 712</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 148 607</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'émetteur ils dirigent également l'émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'émetteur. La société J.B.P. SAS est une holding familiale détenue par les membres de la famille BENOIT.

46

À la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de maintenir le droit de vote double après quatre années de détention des titres DELTA PLUS GROUP par un même actionnaire.

L'adoption de cette résolution lors de l'Assemblée Générale tenue le 13 juin 2014 a permis de déroger au dispositif légal (supplétif de volonté) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, prévoyant l'attribution d'un droit de vote double après deux années de détention des titres par un même actionnaire.

Les dispositions de l'article 32.3. des statuts de l'Émetteur prévoient ainsi que «les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.»

Ces dispositions statutaires, relatives au droit de vote double attaché aux actions détenues par un même actionnaire depuis plus de quatre ans, sont applicables indistinctement à tous les actionnaires, sans considération de la qualité de majoritaire ou de minoritaire de l'actionnaire et sans considération du statut de dirigeant ou non de l'actionnaire.

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés du Groupe au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 0,06 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3312-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

#### 4.5.

##### Contrôle de l'émetteur

L'émetteur est détenu, à hauteur de 57,59 % de son capital social, par la famille BENOIT et la société JBP SAS (holding familiale détenue par les membres de la famille BENOIT), actionnaires agissant de concert, qui détiennent 69,2 % des droits de vote exerçables à l'Assemblée Générale.

Des mesures visant à assurer que le contrôle de l'émetteur n'est pas exercé de façon abusive ont été prises. Elles consistent en :

- la mise en place de comités pour accompagner le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions;
- la présence d'au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, et dans les comités;
- le suivi de l'application des règles de gouvernance édictées par le code de gouvernance Middenext.

#### 4.6.

##### Existence d'accord(s) pouvant entraîner un changement de contrôle de l'émetteur

L'émetteur n'a connaissance de l'existence d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

#### 4.7.

##### Part du capital détenue par les sociétés contrôlées

Les sociétés que l'émetteur contrôle ne détiennent aucune part de notre capital.

D'autres opérations d'achat et de cession de titres en auto détention sont intervenues en 2018 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Market. Le bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site de l'émetteur : [https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/)

#### 4.8.

##### Opérations réalisées par la société sur ses propres actions

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP en date du 15 juin 2018, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 73.587.000,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 100,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 20,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2018, la société DELTA PLUS GROUP a acquis 35.396 actions propres en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat. Le détail des opérations d'achat est repris ci-dessous :

DATE DE L'OPÉRATION	TYPE D'OPÉRATION POUR DELTA PLUS GROUP	CÉDANT	VOLUME DE TITRES	MONTANT DE L'OPÉRATION
Janvier 2018	Acquisition	CEPAC Investissement	35.396	1.185.766 €

##### actualites-financieres-informations-reglementees

La société détenait, au 31 décembre 2018, 207.949 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 2,83 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 29,13 €.

#### 4.9.

#### **Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants**

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art. 223-26), nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2018, ont été réalisées les opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) et transactions suivantes sur les actions de la société par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) :

**Achat(s)/Cession(s) d'actions réalisés par les dirigeants sur l'exercice 2018** : Néant.

**Actions données en nantissement par les dirigeants sur l'exercice 2018** : Néant.

**Exercice d'options d'achat d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2018** : Néant.

#### 4.10.

#### **Options d'achat et de souscription d'actions**

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans un rapport spécial figurant en page 100.

#### 4.11.

#### **Attributions gratuites d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial figurant en page 101, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des mandataires et/ou salariés de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## **SECTION II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### 1.

#### **ORGANE CHOISI POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.

### 2.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

#### 2.1.

##### **Régime juridique**

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225-257 du Code de Commerce.

#### 2.2.

##### **Les membres du Conseil**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2018 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DATE DE LA 1 <sup>re</sup> NOMINATION	INDÉPENDANCE	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31.12.2018
Jérôme BENOIT 35 ans	12 juin 2009		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	Président Directeur Général	Renvoi page 58, Annexe 2 – Rapport de gestion	134 484
Société JPB, représentée de façon permanente par Brigitte BENOIT 60 ans	20 juin 2011		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Renvoi page 59, Annexe 2 – Rapport de gestion	3 585 128
Ivo BOSCARDIN 66 ans (1)	21 août 1989		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Directeur Général Délégué	Renvoi page 59, Annexe 2 – Rapport de gestion	826 000
Bruno MATHIEU 58 ans (1) (2)	15 juin 2007	X	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Renvoi page 59, Annexe 2 – Rapport de gestion	4
Pierre GRADENIGO 67 ans (2)	15 juin 2007	X	Le 25 juin 2018 (démission)	Administrateur	Renvoi page 59, Annexe 2 – Rapport de gestion	4

(1) Ces administrateurs sont de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middelnext : ils ne sont ni salariés/mandataires sociaux, ni clients/fournisseurs significatifs/ banquiers de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence, n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.

Monsieur Bruno MATHIEU exerce à titre professionnel des activités d'investissement et de conseil financier au Royaume Uni. Il convient de préciser qu'en dépit du fait que le mandat de Monsieur Bruno MATHIEU au sein du Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP dure depuis 10 ans, cette durée n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance de ce dernier. Monsieur Bruno MATHIEU n'est aucunement investi de missions opérationnelles au sein ou pour le compte de DELTA PLUS GROUP, il apporte au Groupe DELTA PLUS un regard extérieur, sa connaissance des marchés internationaux et son expérience dans les domaines de la stratégie de développement et d'investissement.

Monsieur Pierre GRADENIGO est un entrepreneur à la tête d'un groupe d'imprimerie. Il convient de préciser qu'en dépit du fait que le mandat de Monsieur Pierre GRADENIGO au sein du Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP dure depuis 10 ans, cette durée n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance de ce dernier. Monsieur Pierre GRADENIGO n'est aucunement investi de missions opérationnelles au sein ou pour le compte de DELTA PLUS GROUP, il apporte au Groupe DELTA PLUS un regard extérieur grâce à ses expériences et compétences dans la réalisation d'opérations de croissances externes, et dans le secteur de la communication.

49

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi.

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe est applicable dans les sociétés anonymes cotées. Depuis cette date, il n'y a eu aucune nomination, ni aucun renouvellement de mandat d'administrateur.

Au 31 décembre 2018, sur quatre administrateurs que compte le Conseil d'Administration de la société, l'un d'entre eux est une femme. S'agissant d'un Conseil d'Administration composé de moins de huit membres, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à deux. La société respecte bien cette règle de l'écart de deux.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au

code de gouvernement d'entreprise Middelnext. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middelnext, le Conseil d'Administration a adhéré au dit code depuis 2013.

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration. Renvoi Partie V, Chapitre I, paragraphe 1.3.4, page 174.

Application des dix-neuf recommandations formulées par le Code de gouvernance Middlednext au sein de l'émetteur :

RECOMMANDATIONS (R) DU CODE MIDDLENEXT 2016	APPLIQUÉE	NON APPLIQUÉE	COMMENTAIRE
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X		Règles incluses dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration
R 2 : Conflits d'intérêts	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X		Présence de deux membres indépendants
R 4 : Information des membres du conseil	X		Communication des informations pertinentes aux administrateurs une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		Recommandation quant à la fréquence et l'organisation du Conseil d'Administration respectée
R 6 : Mise en place de comités	X		Mise en place d'un comité des rémunérations
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		Règlement intérieur du conseil adopté en décembre 2013
R 8 : Choix de chaque administrateur	X		Appliqué lors de la nomination ou du renouvellement de chaque administrateur
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil	X		Appliquée
R 10 : Rémunération de l'administrateur	X		Appliquée
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		Mis en œuvre lors de chaque réunion du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour est l'arrêté des comptes annuels
R 12 : Relation avec les actionnaires	X		Dans les 7 jours précédents l'Assemblée Générale, le Président Directeur Général s'entretient avec les principaux actionnaires représentant 67,7 % du capital
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		Appliquée et contrôlé par le comité des rémunérations avant d'être voté par le Conseil d'Administration
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018 qui vote annuellement une résolution à cet effet
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		Aucun cumul
R 16 : Indemnités de départ	X		Aucune indemnité
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	X		Aucun régime de retraite supplémentaire
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		Diversification depuis le plan d'attributions gratuites d'actions N° 4
R 19 : Revue des points de vigilance	X		Mis en œuvre pour la première fois par le Conseil d'Administration en avril 2018 qui vote annuellement une résolution sur ce thème

50

### 2.3.

#### Informations concernant les mandataires sociaux

##### • Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons en page 58, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

##### • Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middlednext sur les rémunérations

des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en page 60, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totales (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de Commerce, ainsi que sur les modalités de versement des éléments de rémunération variables des dirigeants.

- **Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration**

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration. Nous vous proposons de fixer à cet effet une enveloppe globale d'un montant de 20.000 €.

#### **2.4.**

#### **Conventions réglementées**

En application des articles L. 225-38, L. 225-40-1 et R. 225-30 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous, le détail des opérations pouvant être considérées comme des conventions réglementées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société DELTA PLUS GROUP a réalisé les opérations suivantes :

#### **Cautions et engagements donnés**

Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de Commerce relatif aux cautions, avals ou garanties donnés par les sociétés autres que celles exploitant un établissement bancaire ou financier, a autorisé l'émission par DELTA PLUS GROUP de cautions, avals ou garanties à hauteur d'un plafond global de 100.000.000 d'euros, et cela aux conditions qu'il avisera et au mieux de l'intérêt social.

Au 31 décembre 2018 le montant global des garanties émises par DELTA PLUS GROUP au bénéfice des créanciers de ses filiales d'élevait à 65.461.220 €.

#### **Loyers**

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons du montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société JBP au cours de l'exercice 2018, auxquels s'ajoute le montant de la Taxe foncière (pour 1.572,30 €).

En vertu d'un contrat de bail de sous location, conclu en date du 2 janvier 2018, le montant correspondant au loyer trimestriel dû par DELTA PLUS GROUP se porte à 6.730,00 € H.T (correspondant depuis lors à l'occupation directe par DELTA PLUS GROUP des locaux affectés). Soit un montant annuel de 26.920,00 € HT au titre de l'exercice 2018.

#### **Prestations de services**

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2018, de la convention de prestations de services d'assistance rendue par JBP pour laquelle DELTA PLUS GROUP est redevable d'un montant annuel se portant à 530.000,00 € HT.

#### **Compte courant**

Au titre de l'exercice 2018 le compte courant de la société JBP dans les livres de la société DELTA PLUS GROUP a produit 65.500,00 € d'intérêts (ce montant est uniquement provisionné et non versé).

#### **Acquisition de titres**

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2018, de l'acquisition auprès de JBP de 50 % des titres de la société DELTA ARGENTINA (société détenant 50 % des parts d'une société immobilière en Argentine propriétaire d'un immeuble destiné à la location par la filiale ESLINGAR) par DELTA PLUS GROUP, pour un montant de 5.000,00 €.

#### **Abandons de créances**

Au titre de l'exercice 2018, DELTA PLUS GROUP a accordé un abandon de créances à caractère financier d'un montant de 150.000,00 € en faveur de sa filiale ASPRESEG.

#### **Subvention exceptionnelle**

Au titre de l'exercice 2018, DELTA PLUS GROUP a accordé une subvention exceptionnelle à sa filiale DELTA PLUS SAS pour un montant de 2.750.000,00 €.

#### **Mission spéciale d'un administrateur**

Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2018, a décidé de confier une mission spéciale à l'un des administrateurs, M. Bruno MATHIEU, et lui octroyant une rémunération exceptionnelle pour mission spéciale à hauteur de 25.000,00 €. Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP a également renouvelé, courant 2018, cette mission exceptionnelle dans les mêmes conditions de rémunération pour 2019.

## Mandat de direction de filiales

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2018, des différents mandats de présidence exercés par JBP au sein des filiales de DELTA PLUS GROUP, dont chacune des filiales est respectivement redevable pour un montant global annuel se portant à 580.000,00 € HT.

### 3.

## CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### 3.1.

#### Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité ad hoc.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

### 3.2.

#### Compte-rendu d'activités 2018

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires;
- pour examiner les comptes semestriels;
- pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS notamment pour autoriser la réalisation des opérations de croissance externe réalisées courant 2018 (DEGIL SAFETY, ONTARIO GLOVE & SAFETY et VERTIC NEDERLAND) et pour autoriser l'entrée en négociation pour de futurs projets de croissance externe;
- pour examiner les travaux réalisés par le Conseil d'Administration;
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux;
- pour autoriser l'émission de cautions avals et garanties.

Le taux de présence global des membres du Conseil d'Administration était de 88 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

### 3.3.

#### Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2018 figure à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société reproduite en page 62 et suivantes.

Les administrateurs à la fois mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure également à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

#### 4.

### RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 à L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentations de capital n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	
Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles desdites délégations par le Conseil d'Administration au 31/12/2018
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2016</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 367.935 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 17 juin 2016.</p>	Néant
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 9 juin 2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 9 juin 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 9 juin 2017.</p>	Néant
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 113.794 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 17 juin 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation en vertu des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 15 juin 2018.</p>	Néant

53

#### 5.

### ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

## **SECTION III : PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**1.**

### **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 11.713.812,41 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 0,70 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes,  
pour un montant maximum de : 5.151.095,60 €
- Le solde au compte  
« Report à Nouveau » : 6.562.716,81 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 5.151.095,60 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2018 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

**2.**

### **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 20.951 K€.

**3.**

### **ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉ- SENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 20.000 €, en baisse par rapport à celui alloué lors de l'exercice précédent.

**4.**

### **APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMPS D'APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des conventions réglementées conclues ou maintenues au cours de l'exercice 2018, présentées précédemment.

5.

### **PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Nous vous indiquons en page 60, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats. Nous vous invitons à vous prononcer sur les modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 Code de Commerce, ainsi que sur les modalités de versement des éléments de rémunération variables des dirigeants.

6.

### **MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018 que nous vous proposons de fixer à 119 K€.

7.

### **AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATION SIMPLES**

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 7 juin 2020 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle. Nous vous informons qu'aucune utilisation de cette autorisation n'a été faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

8.

### **AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitueraient à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

55

## 9.

### **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX ET/OU SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et/ou des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2016.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.934 € par l'émission de 738.870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

Toute augmentation de capital serait réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur les réserves disponibles de la société.

La présente autorisation emporterait renonciation automatique des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, l'augmentation correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle serait informée, de l'utilisation de cette autorisation le Conseil d'Administration.

## 10.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSEN- TIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT, IMMÉ- DIATEMENT ET/OU À TERME, ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2017.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## 11.

### **DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

## 12.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à hauteur d'un montant maximum de deux millions d'euros (2.000.000,00 €) pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2017.

Nous vous rendons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

57

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration

## CHAPITRE II ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 1.

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(Renvoi à la Note 5.1 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 125).

### 2.

#### LISTE DES MANDATS

(Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	<b>DELTA PLUS GROUP SA</b>	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	Financière J5 SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	Allsafe FZE	Directeur Général
	Aspreseg	Directeur
	DEGIL SAFETY	Directeur
	D&S	Directeur
	DELTA PLUS Benelux	Administrateur délégué
	DELTA PLUS Ceska Republika SRO	Gérant
	DELTA PLUS Centroamerica	Directeur
	DELTA PLUS China Co. Ltd	Directeur
	DELTA PLUS Croatia d.o.o.	Administrateur
	DELTA PLUS Hellas SARL	Co-gérant
	DELTA PLUS Iberia SAU	Gérant
	DELTA PLUS India Private Ltd	Administrateur
	DELTA PLUS Magyarország K.ft	Gérant
	DELTA PLUS Middle East FZE	Directeur Général
	DELTA PLUS Perù SAC	Président
	DELTA PLUS Philippines	Président
	DELTA PLUS Polska sp.z.o.o.	Directeur Général
	DELTA PLUS Polska Serwis sp.z.o.o.	Directeur Général
	DELTA PLUS Romania SRL	Administrateur
	DELTA PLUS Slovensko s.r.o	Gérant
	DELTA PLUS (UK)	Directeur
	DELTA PLUS Ukraïna	Administrateur
	DELTA PLUS Personel Giyim ve iş güvenliği ekipmanları Sanayi ve ticaret limited şirketi	Co-Gérant
	ELVEX Corporation	Directeur
	Eslingar SA	Directeur
	Financière Virginia Ltd renommée DELTAPLUS (UK) Ltd	Directeur
	ONTARIO GLOVE & SAFETY	Directeur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Wujiang Pingwang Private Industrial Trading Co.Ltd	Administrateur
Wujiang Sino-European Industrial Park Co.Ltd	Administrateur	
Wujiang Apt Enterprise Management Service Co.Ltd	Administrateur	

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
<b>JBP</b>	<b>DELTA PLUS GROUP SA</b>	Administrateur
	DELTA PLUS SAS	Présidente
	DELTA PLUS Services SAS	Présidente
	Froment SAS	Présidente
	DPG Training	Présidente
	VA Holding	Présidente
	VERTIC International	Présidente
	VERTIC Nederland BV	Présidente
	BPI SAS	Présidente
<b>Ivo BOSCARDIN</b>	<b>DELTA PLUS GROUP SA</b>	Administrateur & Directeur Général Délégué
	DELTA PLUS Sicurex SRL	Gérant
	DELTA PLUS Pérou	Administrateur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co Ltd	Administrateur
	DELTA PLUS China Co., Ltd	Directeur
<b>Bruno MATHIEU</b>	<b>DELTA PLUS GROUP SA</b>	Administrateur
	Themis Capital Limited	Directeur
	CNIguard Limited	Administrateur
<b>Pierre GRADENIGO</b>	<b>DELTA PLUS GROUP SA</b>	Administrateur
	STIPA	Président
	HPG	Président
	Papier and Co	Gérant

### 3.

#### I RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100 et R225-29-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middlednext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous présentons ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants.

Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, les sociétés contrôlées par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la société qui contrôle au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
M. BENOIT JÉRÔME, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	356.723,00 €	349.605,40 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	33.521,60 €	31.158,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>390.244,60 €</b>	<b>380.763,80 €</b>
M. BOSCARDIN IVO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	249.000,00 €	249.000,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>249.000,00 €</b>	<b>249.000,00 €</b>

Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

**Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants :**

- **Rémunération fixe des dirigeants :** chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine la partie fixe de la rémunération des dirigeants pour l'année suivante.

La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération fixe N = Rémunération fixe N-1 + (Coefficient d'augmentation x Rémunération fixe N-1).

Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

- **Rémunération variable des dirigeants :** chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine une rémunération variable cible des dirigeants pour l'année écoulée, selon les recommandations du comité des rémunérations en fonction de critères de performance.

La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération variable cible N = Rémunération fixe N × 50 %, pour une performance du dirigeant évaluée à 100 % de l'objectif fixé dans le business plan et validé par le Conseil d'Administration.

Pour tenir compte des performances réelles de l'entreprise et de l'intéressé, appréciés en fonction des comptes de l'exercice écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, des ratios et coefficients d'ajustements peuvent être appliqués par le Conseil d'Administration (selon les

recommandations du comité des rémunérations) pour fixer la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération variable, proposée en considération des résultats atteints par l'intéressé, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale qui en vote le versement au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1.

Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL				
M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2018		31/12/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>1</sup>	213.036,00 €	272.536,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €
Rémunération variable annuelle	136.427,00 €	136.427,00 €	132.457,00 €	132.457,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	33.521,60 €	23.465,10 €	31.158,40 €	9.643,20 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	voiture de fonction, défraiement de repas : 7.260,00 €		voiture de fonction, défraiement de repas : 7.148,40 €	
<b>TOTAL</b>	<b>390.244,60 €</b>	<b>439.688,10 €</b>	<b>380.763,80 €</b>	<b>380.763,80 €</b>

M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2018		31/12/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>2</sup>	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €	249.000,00 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	aucun avantage		aucun avantage	
<b>TOTAL</b>	<b>249.000,00 €</b>	<b>249.000,00 €</b>	<b>249.000,00 €</b>	<b>249.000,00 €</b>

Depuis l'exercice 2013, et pour mieux évaluer la performance des dirigeants, qui conditionne l'attribution de la rémunération annuelle variable de ces derniers, le Conseil d'Administration a décidé de seulement estimer la rémunération variable annuelle des dirigeants à fin décembre.

Les comptes (consolidés et sociaux) définitifs de DELTA PLUS GROUP n'étant arrêtés par le Conseil d'Administration que dans les premiers mois de

l'année suivante, le Conseil d'Administration a décidé de reporter postérieurement à la date d'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) la détermination du montant du solde de la rémunération variable annuelle due, au titre de l'exercice 2018, à Monsieur BENOIT au regard des objectifs qu'il aura réellement atteints. Le montant ainsi déterminé étant soumis au vote de l'Assemblée Générale, qui en valide le montant définitif, préalablement à tout versement.

1. Une partie de la rémunération fixe (environ 30 %) est payée via la Holding JBP. Elle est refacturée à DELTA PLUS GROUP. En 2018, une avance sur salaire a été faite au Président Directeur Général.

2. La rémunération fixe est payée via la société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

M. MATHIEU, Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2018		31/12/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	6.000,00 €	6.000,00 €	6.750,00 €	6.750,00 €
Autres rémunérations (rémunération exceptionnelle pour mission spéciale)	25.000,00 €	25.000,00 €	-	-

M. GRADENIGO, Administrateur*	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2018		31/12/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	1.500,00 €	1.500,00 €	6.750,00 €	6.750,00 €
Autres rémunérations (rémunération exceptionnelle pour mission spéciale)	-	-	-	-

\* Cet administrateur a démissionné de ses fonctions le 25 juin 2018.

Mme BENOIT, Représentant permanent de la société JBP, Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2018		31/12/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
NÉANT			

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2016	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme BENOIT	4	1.600	33.521,60 €	20.06.2017	Échelonnée sur trois années : 480 au 20.06.2017 560 au 20.06.2018 560 au 20.06.2019	Si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant les périodes d'acquisition respectives des droits

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jérôme BENOIT	4	560	Critères de performance liés aux résultats de l'entreprise atteints durant la période d'acquisition

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS			
Information sur les options de souscription ou d'achat			
	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Date d'Assemblée Générale et plans	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Date de Conseil d'Administration	NÉANT	NÉANT	NÉANT

En ce qui concerne les options d'achat d'actions attribuées à M. Jérôme BENOIT, aucune condition de performance n'avait été érigée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions par le bénéficiaire pour le plan n° 3. Il convient de préciser que ce n'est qu'à compter du 30 mars 2011 que le bénéficiaire est devenu mandataire social dirigeant. Avant cela, le bénéficiaire était uniquement mandataire social non dirigeant (administrateur) de l'émetteur et salarié du Groupe. Ce n'est qu'à compter du plan N° 5, mis en place par le Conseil d'Administration en séance du 2 avril 2012, que l'exercice des options par le bénéficiaire a été soumis à des conditions de performance, basées sur des critères de croissance du Chiffre d'Affaires ou de la rentabilité de l'entreprise.

Les bénéficiaires des options d'achat d'actions ont une obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social, un nombre minimal d'actions de la société correspondant à 25 % des plus-values nettes d'acquisition afférentes à la levée (nettes du montant nécessaire au financement des levées et des impôts et contributions y afférent).

63

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS					
	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)					
		NÉANT			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)					
		NÉANT			

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**

Information sur les actions attribuées gratuitement

	20/06/2011	15/06/2012	17/06/2016
Date d'Assemblée Générale et plans	Plan N° 2	Plan N° 3	Plan N° 4
Date de Conseil d'Administration	02/04/2012	07/12/2012	20/06/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.000	7.000	11.200*
<i>Dont le nombre pouvant être attribuées aux mandataires sociaux :</i>			
M. Jérôme BENOIT	4.000	4.000	1.600*
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-
Date d'acquisition des actions	02/04/2014	07/12/2014	Échelonnée sur trois années : 480* au 20.06.2017 560* au 20.06.2018 560* au 20.06.2019
Date de fin de période de conservation	02/04/2016	07/12/2016	Échelonnée sur trois années : 480* au 20.06.2019 560* au 20.06.2020 560* au 20.06.2021
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2018	4.000	7.000	1.040*
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	560*

\* Il est rappelé que la société DELTA PLUS GROUP a opéré le 26 septembre 2017, une division par deux de la valeur nominale de ses actions. Pour toute action ancienne de 1 € de valeur nominale détenue, les actionnaires ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.

64

La livraison définitive des attributions d'actions gratuites à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire : le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de

la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général début de mandat : 30.03.2011		X		X		X
M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21.08.1989		X		X		X

## 4.

**TABLEAU DES RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2018	2017	2016	2015	2014
<b>I. Situation financière en fin d'exercice :</b>					
a) Capital social.	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354
b) Nombre d'actions émises.	7.358.708	7.358.708	3.679.354	3.679.354	1.839.677
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	-	-	-	-	-
<b>II. Résultat global des opérations effectives :</b>					
a) Chiffre d'Affaires hors taxe.	1.399.277	1.335.252	1.743.582	1.703.811	1.694.027
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	11.183.226	15.917.862	12.029.117	8.931.113	7.388.539
c) Impôts sur les bénéfices.	(595.132)	(397.132)	38.193	(67.229)	(273.324)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	11.713.812	12.217.952	9.013.086	6.511.739	4.115.974
e) Montant des bénéfices distribués (1).	4.415.225	4.231.257	3.127.451	2.759.516	2.207.612
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	1,60	2,22	3,26	2,45	4,16
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	1,59	1,66	2,45	1,77	2,24
c) Dividende versé à chaque action (1) (2).	0,60	0,57	0,85	0,75	1,50
<b>IV. Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés.	4	4	4	4	4
b) Montant de la masse salariale.	800.657	885.156	686.480	870.506	1.015.556
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	303.415	438.408	259.069	328.990	344.936

(1) Montant des bénéfices distribués au cours de l'exercice sur proposition du Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(2) Le nombre des actions en circulation a doublé au cours de l'exercice 2017, suite à la réalisation le 26/09/2017 d'une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

Le nombre des actions en circulation a doublé au cours de l'exercice 2015, suite à la réalisation le 03/09/2015 d'une division par deux du nominal de l'action, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner un doublement du nombre d'actions en circulation.

## 5.

### **TEXTE DES RÉOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2019**

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **Assemblée à caractère ordinaire**

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce;
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce;
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Quitus aux administrateurs;
- Affectation du résultat;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2018;
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance courant 2018;
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration;
- Approbation des modalités de détermination des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels des dirigeants conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2, L. 225-100 du Code de Commerce;
- Approbation de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018;
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce;

##### **Assemblée à caractère extraordinaire**

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 11.713.812,41 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 40.064 €.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un Résultat Net Consolidé de 21.568 K€ dont un Résultat Net Part du Groupe de 20.951 K€.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 0,70 € par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 11.713.812,41 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 5.151.095,60 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 6.562.716,81 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 5.151.095,60 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2018 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL CLOS LE :	DIVIDENDES*	ABATTEMENT (article 158 du CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2017	0,600 €	40 %	NC
31/12/2016	0,575 €	40 %	NC
31/12/2015	0,425 €	40 %	NC

\* Montant du dividende par action retraité des divisions par deux du nominal de l'action réalisées en 2015 et 2017.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société J.B.P., société par actions simplifiée au capital de 5.164.320,00 €, dont le siège social est à PARIS (75007), 15 rue de la Comète, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 410 102 529, arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de représentant permanent de la société J.B.P. resteront exercées par Madame Brigitte BENOIT.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Ivo BOSCARDIN arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno MATHIEU, arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **NEUVIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 20.000,00 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, en raison de leurs mandats respectifs, tels que détaillés dans ledit rapport.

## **ONZIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de Commerce, décide d'approuver le montant de la rémunération variable annuelle proposée par le Conseil d'Administration (après application des ratios et coefficients d'ajustements retenus par le Conseil d'Administration), pour le Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2018, à hauteur d'un montant global de 119 K€. La rémunération variable annuelle du Président Directeur Général lui sera versée à l'issue de la présente Assemblée et au plus tard le 30 juin 2019.

L'Assemblée Générale prend acte du fait qu'aucune rémunération variable annuelle n'est proposée pour le Directeur Général Délégué.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués de la Société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 7 juin 2020 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

### **TREIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, de l'article L451-3 du Code monétaire et financier, du Règlement Européen n° 596/2014 en date du 16 avril 2014, des Règlements Européens délégués 2016/908 du 26 février 2016 et 2016/1052 du 8 mars 2016, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2017-03 du 2 février 2017, de la décision AMF 2011-07 et de la position-recommandation AMF 2017-04 du 2 février 2017, et ceci, dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 73.587.000,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 100,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social;

- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres;
- mettre en œuvre le(s)dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme et accomplir toutes formalités y afférentes;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

### **QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

## **QUINZIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide d'autoriser, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales, dont il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura définis, des actions existantes ou à émettre de la société.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, soit 735.870 actions à ce jour.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à un (1) an, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

À l'expiration de cette période minimale d'un (1) an, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation le cas échéant, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou

plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 735.870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

L'augmentation de capital, si elle est décidée, sera réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet.

La présente autorisation par l'Assemblée Générale comporte renonciation expresse des actionnaires, en faveur des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, à la partie des réserves qui sera utilisée pour l'émission des actions nouvelles et à leur droit préférentiel de souscription pour les actions qui seront émises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'Administration, des attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de l'autorisation consentie. Ce rapport devra également contenir toutes les mentions visées à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substitue aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2016.

Dans le cadre et sous les limites de l'autorisation consentie, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser l'attribution gratuite d'actions, et notamment pour :

- fixer les conditions, objectifs et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;
- décider du nombre d'actions à émettre ou à racheter ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement attribuées gratuitement aux personnes qu'il aura désignées ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

## SEIZIÈME RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital;
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix;
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2017.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
  - les dates, conditions et modalités de l'émission;
  - la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre;
  - le montant de l'émission;
  - le prix de souscription;
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission;
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 15 juin 2018.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

#### **DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 227.588 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

#### **DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il

déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes;

- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2017.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital;
- constater la réalisation des augmentations de capital;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts;
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

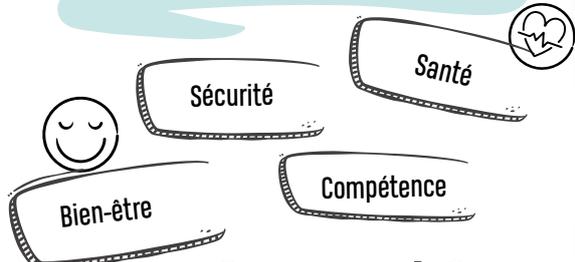
Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.



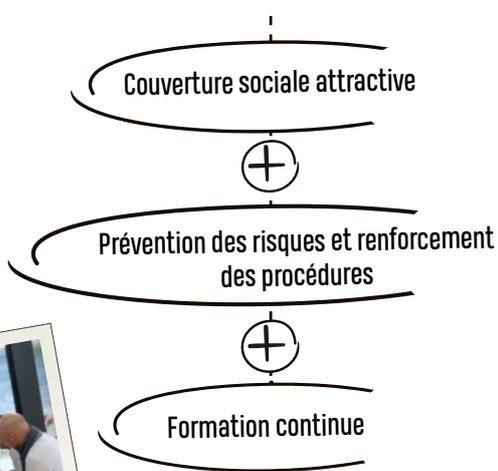


# RESPONSABILITE SOCIETALE

Nous voulons que nos collaborateurs aient les moyens de s'épanouir dans leur travail, en bonne santé et en toute sécurité.



## Comment ? Développer

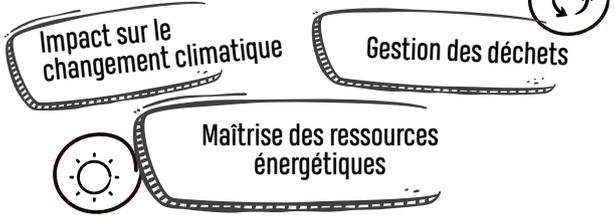


## Pourquoi ? Améliorer

- Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
  - Le taux d'absentéisme
- La satisfaction sur les formations
- L'accès à la couverture sociale



Nous voulons conduire notre développement économique en limitant son impact sur les générations futures.



## Comment ? Mesurer



## Pourquoi ? Réduire

- Notre Empreinte Carbone



Fort de 10 ans d'engagement, nous intensifions notre action pour améliorer notre impact sociétal et préserver l'environnement. En complément, **nous avons obtenu la certification ISO 14001 niveau 1 en 2018.**

## ET ENVIRONNEMENTALE

ISO 14001

Nous voulons que notre activité se développe dans un cadre sécurisé, éthique et responsable.

Protection des ressources internes

Acteurs locaux

Loyauté des pratiques

Fournisseurs

SUSTAINABLE ECONOMY\*\*\*

### Comment ? S'investir dans

L'utilisation raisonnée des ressources matérielles

Implication des fournisseurs dans notre démarche

Un soutien économique à des initiatives locales

Un code de bonne conduite anticorruption

### Pourquoi ? Veiller à

- La protection de nos ressources matérielles
- L'adhésion de nos fournisseurs à la démarche
- La loyauté des pratiques des parties prenantes
- Notre impact positif sur l'économie locale

Nos émissions de déchets

Notre consommation énergétique

Partenaire Worldskills depuis 2007

worldskills  
France  
PROUD OFFICIAL PARTNER

## 6.

### DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

#### INTRODUCTION

L'identité du Groupe est fondée sur une culture d'entreprise familiale, son cœur de métier est la protection de l'homme au travail. En parallèle de son développement international et de son élévation vers un statut de fabricant, notre Groupe a dû, très tôt, mettre en œuvre de bonnes pratiques et suivre leur application et leur déploiement. Très vite, trois grands axes de suivi sont apparus nécessaires, un suivi en matière sociale, un suivi en matière environnementale et un suivi en matière d'éthique des affaires.

Fort de ces valeurs identitaires, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé, depuis plus de dix ans, dans une démarche globale de responsabilité sociétale couvrant ces trois axes principaux : «People» pour la partie sociale, «Planet» pour la partie environnementale et «l'Économie Durable» pour la partie sociétale. Pour parfaire cette approche, la Direction Générale du Groupe a initié en 2017 une large réflexion autour de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette initiative a permis l'aboutissement en 2018 d'un plan d'action RSE 2019-2021 à périmètre Groupe définissant onze objectifs à atteindre à horizon 2021, travaillés sous format de projets, avec des points d'étapes annuels pour suivre leur avancement. Nous souhaitons inscrire l'empreinte RSE de DELTA PLUS dans son environnement direct à travers des initiatives ciblées. Nous vous présentons ci-après l'ensemble des informations sur la manière dont notre société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Cette restitution s'appuie sur l'analyse des principaux risques et opportunités auxquels notre Groupe est exposé en raison de ses activités. Elle présente une brève description des plans d'actions adoptées au niveau de la société mère DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, et des mesures prises pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques. Elle présente enfin l'ensemble des méthodes de suivi, adoptées pour améliorer notre performance extra-financière et les résultats de ces actions en 2018.

#### MODÈLE D'AFFAIRE DE L'ENTREPRISE

Renvoi à la Partie I : Présentation du Groupe DELTA PLUS, Chapitre III : Aperçu des activités (page 12).

#### DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Le contexte international est une source de risques et d'opportunités qui impactent les résultats et les processus de l'entreprise. Nous avons réalisé une analyse des risques et opportunités extra-financiers auxquels notre Groupe est exposé en matière sociale, en matière environnementale et en matière de relations d'affaires. Il est ressorti de cette analyse des risques que les principaux sujets suivants peuvent avoir un véritable impact sur notre Groupe, cumulés à un impact d'image.

##### Risques sociaux

- **La sécurité au travail** : le risque d'accidents de travail et de manquements à la sécurité des salariés au travail dans l'exercice de leur mission, notamment dans nos usines de production, est un enjeu majeur pour notre Groupe. Tout accident sur le lieu de travail représente pour le Groupe un risque social, juridique et financier. Ces risques sont d'autant plus critiques pour l'image de DELTA PLUS que notre Groupe est un acteur majeur de la protection de l'homme au travail ;
- **La santé et la protection sociale des salariés** : il nous semble impératif de nous assurer que chaque collaborateur bénéficie d'une couverture sociale minimale. Le risque associé à l'absence d'une telle couverture est à la fois un risque financier mais aussi un risque de moindre compétitivité employeur face aux autres entreprises qui pourraient offrir de meilleures garanties ;
- **La formation et le développement des compétences** : le risque de non adaptation des compétences des collaborateurs à l'évolution de leur mission est également un enjeu important de compétitivité de l'entreprise. Il nous permet de nous assurer du bon niveau de compétences et/ou connaissances au poste de travail ;
- **La gestion du temps de présence et de notre personnel** : le risque d'absentéisme est un enjeu fort dans la mesure où un taux élevé ne nous permettrait pas d'assurer le niveau d'activité attendu dans nos différentes filiales et nécessaire à poursuivre et développer notre compétitivité.

L'ensemble des politiques adoptées au niveau de DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, et des procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques sociaux listés ci-avant est développé dans la partie : « *“PEOPLE” – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS* ».

Certains thèmes sociaux, en revanche, ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur homogénéisation n'apporterait pas de solution globale pertinente. C'est le cas notamment pour les sujets suivants :

- L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs, qui n'est pas uniforme au niveau du Groupe DELTA PLUS. L'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...). Globalement, il y a peu de filiales qui ont conclu des accords collectifs. Cependant, notre Groupe n'ayant jamais connu de conflits sociaux, nous considérons que cette thématique ne représente pas d'enjeu particulier pour DELTA PLUS;
- L'égalité de traitement et les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les politiques de lutte contre les discriminations. Même si l'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, (à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas) certains types de postes restent dans les faits moins occupés par des femmes, notamment les postes de manutention. L'insertion des personnes handicapées en entreprise est suivie filiale par filiale en considération des législations localement applicables, plutôt disparates. Le Groupe DELTA PLUS n'a pas mis en place de système de suivi global des données relatives à l'insertion des personnes handicapées ou à l'égalité de traitement, le suivi et la consolidation de telles données ne serait pas pertinente compte tenu des disparités entre les différentes lois locales et des différences de mise en œuvre dans les pays dans lesquels notre Groupe est présent.

## Risques environnementaux

- **La gestion des déchets** : le risque de pollution par émission et non traitement de déchets nous semble un risque majeur pour la planète, au-delà de la seule activité de notre entreprise, nous avons donc décidé d'agir pour minorer ce risque dans le cadre de nos activités;
- **L'impact de notre Groupe sur le changement climatique** : le risque de pollution par émission de CO<sub>2</sub> est inhérent aux modes de transports de marchandises actuels et les actions des opérateurs économiques sur ce risque sont d'importants leviers de compétitivité;
- **La maîtrise des ressources énergétiques** : le risque de consommation énergétique démesurée est un enjeu environnemental et économique pouvant avoir sur notre Groupe un impact favorable significatif s'il est maîtrisé;
- **L'impact environnemental du cycle de vie de nos produits** : l'impact environnemental de nos produits peut créer un risque de pollution et de non compétitivité de notre entreprise, (nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan d'action sur ce thème, nous ne rendrons pas compte de l'avancement de ces travaux dans la présente DPEF).

L'ensemble des politiques adoptées à l'heure actuelle sur le périmètre France (dans une optique d'extension à l'ensemble du Groupe à moyen terme), et des procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques environnementaux listés ci-avant est développé dans la partie : « *“PLANET” – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT* ».

Certains thèmes environnementaux, en revanche, ne représentent pas d'enjeu ou de risque spécifique, voire ne sont pas pertinents par rapport à la configuration de notre Groupe. Nous avons ainsi décidé de ne pas suivre d'indicateur clé de performance les concernant.

C'est le cas notamment de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, et les mesures en faveur du respect du bien-être animal, et d'une alimentation responsable, équitable et durable. Ces sujets ne se situent pas sur le terrain d'action de notre entreprise dans la mesure où nos corps de métiers et notre domaine d'activité ne présentent aucun lien avec la filière alimentaire. Il n'y a pas d'interaction identifiée que notre Groupe pourrait avoir avec le secteur alimentaire. De ce fait, DELTA PLUS GROUP ne prend pas de mesure spécifique visant à lutter contre le gaspillage ou la précarité alimentaire et ne suit pas précisément d'indicateur sur ce thème.

## Risques liés aux relations d'affaires

- **La protection de nos ressources matérielles :** l'exploitation déraisonnée des ressources matérielles de l'entreprise fait peser sur elle un risque économique et de compétitivité important. Maîtriser ce risque est un enjeu pour nous;
- **Le soutien à des initiatives locales :** le risque dans ce domaine serait plutôt pour notre Groupe d'être inactif à l'heure où les démarches éthiques et les prises de consciences des autres opérateurs économiques sont importantes. Notre Groupe s'investit dans ce domaine en saisissant l'opportunité d'agir volontairement auprès d'acteurs locaux;
- **L'implication des fournisseurs dans notre démarche RSE :** le risque d'une incohérence entre nos propres engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise et ceux adoptés par nos fournisseurs significatifs créerait pour notre Groupe un risque de crédibilité important;
- **La loyauté des pratiques d'affaires :** l'incertitude de la fiabilité de nos pratiques d'affaires et par là l'absence de suivi Groupe de la loyauté et de la compliance de nos pratiques d'affaires ferait peser sur l'entreprise tant un risque économique qu'un risque de confiance. Il s'agit pour nous d'un enjeu majeur.

L'ensemble des politiques adoptées au niveau du Groupe et des procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques sociétaux listés ci-avant est développé dans la partie : « *"SUSTAINABLE BUSINESS" – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE* ».

78



Certains thèmes sociétaux, en revanche, ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur suivi ne nous a pas paru pertinent au regard des spécificités de notre Groupe. C'est le cas notamment des sujets suivants :

- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, compte tenu du fait que notre activité, et plus particulièrement nos produits, sont soumis à une réglementation stricte et vectrice de sécurité pour les consommateurs (produits normés, soumis à une réglementation locale spécifique tel que le règlement du 9 mars 2016 (UE) 2016/425 du parlement Européen et du conseil, en Union Européenne). Il ne nous a pas paru nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires pour suivre la performance de notre entreprise en matière de sécurité du consommateur;
- les actions en faveur des droits de l'homme, dans la mesure où notre Groupe est garant de l'élimination du travail forcé ou obligatoire et de l'abolition effective du travail des enfants en son sein. Compte-tenu du fait que notre Groupe veille à ce que ses filiales respectent localement (lorsque la législation le permet) les principes de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, nous n'avons pas mis en place de suivi d'indicateur de performance interne à ce sujet, déjà couvert par nos politiques sociales de gestion des ressources humaines. S'agissant de nos fournisseurs, nos actions en faveur du respect des droits de l'homme sont initiées et suivies par notre direction des achats, qui soumet à l'ensemble de ses fournisseurs à l'adhésion à notre charte achat détaillant les responsabilités du fournisseur quant au respect du droit du travail comprenant le rappel des principes fondamentaux des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (abolition du travail des enfants, abolition de toutes formes de travail forcé, respect de la liberté d'association et protection du droit des organisations, non-discrimination, conditions de travail décentes dans les bureaux et les usines, durée de travail et salaires en conformité avec le minimum légal applicable).

PARTIE		THÈMES	MISSIONS	INDICATEURS CLÉ DE PERFORMANCE (KPI)	PÉRIMÈTRE 2018
PEOPLE	1	Sécurité au travail	Déployer au sein du Groupe une approche exhaustive et homogène pour prévenir les risques des accidents et en réduire la fréquence et la gravité.	1) Taux de Fréquence = (nombre d'accident × 1.000.000) / nombre d'heures travaillées (à partir de 8 élevé). 2) Taux de Gravité = (nombre de jours d'arrêt × 1.000) / nombre d'heures travaillées (à partir de 1 c'est élevé).	Sites de production du Groupe
	2	Santé et Protection sociale des salariés	Garantir que les employés de DELTA PLUS ont accès à un niveau de protection sociale minimum.	Un taux de couverture et la définition d'objectifs et d'améliorations d'année en année.	Groupe
	3	Formation et développement des compétences	Mesurer & Évaluer pour Améliorer l'efficacité des formations dispensées.	1) Mesurer le nombre de personnes formées et le nombres d'heures de formation dispensées. 2) Taux de satisfaction des personnes formées et de leurs managers pour évaluer de façon précise l'efficacité de la formation. → Définition d'objectifs et amélioration d'année en année.	France
	4	Gestion du temps de présence et de nos ressources	Mesurer & évaluer l'absentéisme pour l'analyser et le réduire.	1) Turnover des effectifs du Groupe. 2) Taux d'absentéisme. → Définition d'objectifs et amélioration d'année en année.	Groupe
PLANET	5	Gestion des déchets	Définir la liste des déchets ayant un impact significatif sur l'environnement, enregistrer sur de bordereaux certifiés la remise aux centres de retraitement, suivre ces remises par un KPI de quantités trimestrielles, vérifier la certification des organismes de traitement et des transport afférents, établir des objectifs de réduction de l'impact de ces déchets sur l'environnement (quantité ou type de déchet).	Mesure des déchets générés par le site d'Apt (Froment, Logistique, Bureaux) = quantités mensuelles par type (nocivité/recyclabilité) et organisme de traitement; Définition d'objectifs de rejets; plan d'action d'amélioration des types de déchets ou des quantités.	France (ISO14000) Site d'Apt
	6	Impact sur le changement climatique	Définir les activités qui génèrent du CO <sub>2</sub> de façon significative, mesurer leur impact en quantité de CO <sub>2</sub> dégagé, définir des objectifs et plans d'action pour maîtriser cet impact.	Mesure du CO <sub>2</sub> dégagé par toutes les activités du site (Froment, Logistique, Bureaux) quantités trimestrielles selon origine (transport routier/maritime, voitures, avions, autres). Objectif de réduction d'impact à définir selon les résultats de l'état des lieux.	France (ISO14000) Site d'Apt
	7	Maitrise de ressources	Définir la liste des ressources que le site consomme de façon impactante, les mesurer en quantité et en déduire des objectifs de réduction ou de maîtrise ainsi que les plans d'action associés.	Mesure des consommations de ressources par type. Définition d'un plan d'action de réduction de quantités ou d'impact vert.	France (ISO14000) Site d'Apt
ÉCONOMIE DURABLE	8	Protection des ressources internes	Assurer la protection et la pérennité des actifs de l'entreprise nécessaire à son exploitation.	% de couverture de contrôles définis dans la procédure par nature d'actifs (matériel et immatériel).	Groupe
	9	Soutien à des initiatives locales	Soutenir des acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantées, à travers des initiatives ciblées.	Comptabiliser le nombre d'actions menées sur les sites principaux.	Groupe
	10	Implication de nos fournisseurs dans notre démarche	Intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans la relation de travail avec nos fournisseurs.	% de valeur d'achats couverte par le panel de fournisseurs retenu.	Groupe
	11	Loyauté des pratiques	Garantir la loyauté des pratiques au sein du Groupe.	% de salariés ayant pris connaissance du code de conduite/ e-learning. % de nouveaux entrants ayant pris connaissance du code de conduite/ e-learning.	Groupe

## **PARTIE I : «PEOPLE» – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS**

Le Groupe DELTA PLUS s'est engagé dans une approche responsable vis-à-vis de ses salariés. Nous vous présentons ci-après les mesures prises par notre société pour mettre en œuvre notre politique sociale Groupe.

### **I : SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le risque d'accidents de travail et de manquement à la sécurité des salariés au travail dans l'exercice de leur mission, notamment dans nos usines de production, est un enjeu majeur pour notre Groupe.

Nous voulons offrir à nos collaborateurs un environnement de travail garantissant un niveau de sécurité optimal.

#### **1. Historique/Point de départ**

##### **a. Enjeux**

Le Groupe DELTA PLUS commercialise des équipements de protection individuelle qui protègent l'homme de risques à son poste de travail.

La sécurité au travail et la prévention des risques sont donc des sujets qui préoccupent l'entreprise au quotidien.

Le Groupe possède 4 plateformes logistiques principales, 8 usines de production, sites qui sont, par définition, à probabilité non négligeable d'accident. Ces accidents peuvent être générés par les déplacements sur engins, par les machines ou équipements automatiques de production et à tout comportement non réfléchi face à une situation nouvelle ou imprévue.

Les populations commerciales terrain sont quant à elles plus exposées au risque d'accident de trajet.

Par ailleurs, chaque pays se réfère à une législation des accidents plus ou moins sévère.

L'enjeu principal, à terme, est :

- De comprendre pour chaque site, sa situation au regard des nombre et fréquence d'accidents ainsi que les causes principales de ces accidents;
- D'articuler une procédure de mesure et de surveillance de ces paramètres au travers d'indicateurs communs et comparables;
- De construire une procédure centrale type de mise en œuvre de politique santé et sécurité au travail, à appliquer partout dans le monde;
- D'auditer la mise en place de cette procédure lors de visites en filiales, pour s'assurer de sa pérennité.

En France, une commission dédiée (CSSCT) a été mise en place au-delà des obligations légales. En effet, désormais le CSE permet d'englober cette instance, néanmoins, il nous semblait pertinent de conserver le contenu et l'organisation de l'ancien format (CHSCT) pour maintenir un niveau élevé et dédié aux préoccupations de sécurité.

C'est dans cet esprit que nous veillons chaque jour à ce que nos collaborateurs soient formés et qu'ils aient un bon niveau de connaissances pour une meilleure anticipation (SST, Gestes et postures, incendie, habilitations électriques).

##### **b. Chiffres clés**

Les 8 usines de production ont été choisies pour effectuer un audit d'état des lieux de la politique locale de santé et sécurité au travail.

Le choix d'entamer cette démarche sur nos usines est lié, d'une part à la probabilité plus grande de survenance des accidents consécutive au milieu de travail, et d'autre part l'importance de l'effectif qu'elles représentent. L'audit effectué fin 2017 a permis de classer les filiales de production par niveau de maturité selon une analyse multicritères.

Il ressort de cet audit que :

- Les usines en Chine, Espagne et Argentine ont une politique santé et sécurité avancée.
- Les autres usines de production ont une politique santé et sécurité à améliorer.

#### **2. Mission**

Nous devons travailler à l'établissement d'une politique de prévention au travers de procédures harmonisées, à construire, et ainsi déployer au sein du Groupe une approche exhaustive et homogène, pour réduire la fréquence et la gravité des accidents survenant.

Cette bonne pratique doit être partagée, validée et/ou enrichie en collaboration avec les sites de production.

Le pilotage de cette pratique doit être conduit par le siège social qui suit la politique annuelle du Président Directeur Général.

### 3. KPI travaillés et objectifs

Nos indicateurs clés de performance sont les suivants :

1) Taux de Fréquence = (nombre d'accident × 1.000.000) / nombre d'heures travaillées (Obj = TF < 8).

2) Taux de Gravité = (nombre de jours d'arrêt × 1.000) / nombre d'heures travaillées (Obj = TG < 1).

En les mesurant mensuellement et en définissant nos objectifs d'amélioration, ces indicateurs clés nous permettront de mesurer dans les années qui viennent notre performance sécuritaire.

### a. Résultats 2018

À ce jour, le Comité de Direction suit de manière mensuelle l'évolution de ces KPI's en matière de suivi des accidents ce qui va permettre d'établir un plan d'action à partir de 2019.

En 2018, les résultats d'accident du travail sont mesurés sur les usines du Groupe et sur le site d'Apt (Usine, Logistique et Siège social).

Le nombre d'accidents de l'année est de 71 et la durée moyenne d'arrêt est de 10 jours.

11 accidents sont des accidents de trajet.

Le tableau de synthèse ci-dessous montre une fréquence d'accident élevée (14,5 accidents pour 1 million d'heures travaillées) mais une faible gravité de ces accidents (0,1 jour d'arrêt pour 1.000 heures de travail).

		CUMUL ANNUEL					2018		
		Nombre d'accidents	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de jours moyens d'arrêt par accident	Nombre de jours totaux d'arrêt	Heures travaillées dans l'année	Taux de gravité	Taux de fréquence	
		<b>Objectifs :</b>						< 1	< 8
Sites de production	France	7	1	12	83	281 368	0,3	25	
	Vertic Alpic	10	0	10	99	179 699	0,6	56	
	Argentine	32	13	7	208	432 002	0,5	74	
	Brésil	4	3	16	62	467 627	0,1	9	
	Espagne	4	0	0	0	58 300	0,0	69	
	Middle East	0	0	0	0	235 000	0,0	0	
	Inde	1	0	22	22	1 515 072	0,0	1	
	Chine	13	1	17	227	1 728 200	0,1	7,5	
	<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>701</b>	<b>4 898 268</b>	<b>0,1</b>	<b>14,5</b>	

81

Les types d'accidents documentés le cas échéant dans le reporting sont :

NATURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
Accidents de trajet (voiture, moto, agression...)	270
Accidents sur machine	162
Causes non renseignées	99
Accidents lors d'un déplacement (glissade, chute, collision)	110
Accidents de manutention (douleur dos, etc.)	32
Accidents dus à un outil ou à un choc sur le poste de travail	28
<b>TOTAL</b>	<b>701</b>

On peut noter que 39 % des jours d'arrêt des accidents du travail sont liés à des accidents hors de l'entreprise (trajet).

### b. Plan 2019-2021

Les indicateurs 2018 montrent encore des faiblesses qualitatives.

Nous allons donner aux filiales des définitions plus précises et des classifications de type d'accidents et de grandeur d'impact pour affiner les indicateurs en 2019.

En parallèle, nous allons construire une démarche d'entreprise en collaboration avec les membres du CSSCT Français et sur la base de la procédure santé et sécurité très aboutie de l'usine chinoise.

Au-delà de la partie technique, le leadership, le management, l'information et la prévention sont des axes que nous voulons explorer.

## II : LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Le risque associé à l'absence d'une couverture sociale compétitive pour les salariés est à la fois un risque financier et un risque de moindre compétitivité employeur face aux autres entreprises qui pourraient offrir de meilleures garanties.

Nous voulons harmoniser autant que possible le niveau de protection sociale minimum auquel peut bénéficier chaque salarié du Groupe, et établir un standard interne en matière de santé et de sécurité sociale.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe a défini comme une des priorités de son approche RSE la mesure et l'efficacité de son plan de couverture sociale.

### 1. Historique/Point de départ

#### a. Enjeux

Les avantages sociaux représentent une composante importante du système de rémunération des salariés du Groupe.

Conscient que les différentes prestations qui composent les avantages sociaux varient de façon significative d'un pays à l'autre, en fonction des lois et des réglementations locales, le Groupe adapte sa démarche d'attribution d'avantages sociaux à chaque pays.

Le principe général retenu par le Groupe dans ce domaine consiste à attribuer à chaque collaborateur l'accès à une couverture médicale.

Il est à noter que le Groupe participe, quand cela est possible, à la constitution des retraites de ses salariés, auprès des organismes légaux et/ou de caisses de retraite indépendantes, conformément aux lois et usages des pays dans lesquels ses filiales exercent leur activité.

La participation à un régime de prévoyance et à une couverture chômage pour les salariés est également facilitée dans certains pays.

#### b. Chiffres clés

On peut noter que 32 filiales au sein du Groupe emploient du personnel pour un effectif total de 1.943 personnes à fin décembre 2018. Cela représente autant de personnes à couvrir.

### 2. Mission

Afin de poursuivre notre progression dans le domaine de la protection de la santé, notre mission pour les années à venir est de renforcer nos outils de mesure des programmes d'avantages sociaux mis en place dans nos différentes filiales.

L'objectif pour le Groupe est d'harmoniser autant que possible le niveau de protection sociale minimum auquel peut bénéficier chaque salarié du Groupe, et d'établir ainsi un standard interne en matière de santé et de sécurité sociale.

### 3. KPI travaillés et objectifs

Le point de départ était la réalisation d'un état des lieux exhaustif des programmes d'avantages sociaux mis en place au sein de nos différentes filiales afin de les analyser et de définir des indicateurs clés permettant de suivre notre performance dans ce domaine.

#### a. Résultats 2018

Pour ce faire, nous avons développé en 2018 une grille d'analyse des différents plans d'avantages sociaux en place dans nos filiales.

Cette approche a été déployée cette année sur nos principaux pays en termes d'effectifs, représentant 82 % des effectifs du Groupe (1.592 personnes) :

- France
- Chine
- Inde
- Émirats Arabes Unis
- Argentine
- Brésil

Cette approche a consisté à recenser sur chacun des pays concernés les différents plans proposés par nos filiales.

À ce stade, nous pouvons conclure que sur le périmètre analysé, les effectifs bénéficiant des différents plans de couverture sont les suivants :

- Frais de santé (100 % des effectifs du périmètre)
- Prévoyance (42 % des effectifs du périmètre)
- Invalidité (90 % des effectifs du périmètre)
- Maternité (84 % des effectifs du périmètre)
- Retraite (84 % des effectifs du périmètre)
- Chômage (75 % des effectifs du périmètre)

Sur la base de cet état des lieux, nous constatons que le Groupe DELTA PLUS contribue déjà à protéger les besoins à minima de ses collaborateurs en matière de santé.

#### b. Plan 2019-2021

Nos outils de suivi étant désormais en place, notre engagement 2019 va consister à étendre cet état des lieux à l'ensemble de nos filiales pour couvrir la totalité de nos effectifs.

En 2020-2021, notre ambition est de définir un standard interne et de le déployer sur l'ensemble des filiales du Groupe.

**c. Illustration d'une mise en application d'une initiative RSE dans le domaine de la santé : encadrement de visites médicales dans nos principales usines, en Chine**

Depuis plusieurs années, le Groupe DELTA PLUS a mis en place dans l'une de ses principales filiales de production, en Chine, des visites médicales annuelles proposées aux salariés.

Ces visites médicales sont gratuites, et permettent à chacun d'effectuer un bilan de santé annuel avec un médecin.

### **III : LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Le risque de non adaptation des compétences de nos collaborateurs à l'évolution de leur mission est un enjeu de compétitivité de l'entreprise.

Nous voulons développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétence, gage de l'amélioration de leurs performances.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe a défini comme priorité dans son approche RSE la mesure et l'efficacité de son plan de formation.

#### **1. Historique/Point de départ**

##### **a. Enjeux**

Le développement des activités du Groupe DELTA PLUS sur les marchés internationaux nécessite de former les collaborateurs du Groupe, et ce dans tous les métiers.

L'évolution du Groupe et sa croissance rendent indispensables une adaptation continue et une montée en compétences de nos équipes.

DELTA PLUS GROUP a donc décidé depuis son origine de faire de la formation un pilier de la politique Ressources Humaines du Groupe.

Les enjeux d'une formation adaptée et réussie se déclinent dans différents domaines :

- **Le programme d'intégration, un préalable pour tout nouvel arrivant :**

Toutes nos filiales dispensent à leurs nouveaux arrivants une formation d'intégration adaptée, comportant une présentation du Groupe DELTA PLUS, de la filiale à laquelle ils sont rattachés, et des produits du Groupe.

En complément, et au cas par cas en fonction des besoins du poste sur lequel le nouvel arrivant est affecté, une formation complémentaire abordant des thématiques telles que les règles de sécurité, les spécificités produits, la gestion commerciale, est dispensée.

- **La maîtrise des langues étrangères, une compétence indispensable dans le contexte d'internationalisation des activités de DELTA PLUS GROUP :**

Le poids grandissant de l'activité du Groupe réalisé hors de France (83 % en 2018) nous a conduit depuis de nombreuses années à mettre en place au sein de nos sociétés françaises des formations en anglais et en espagnol sous forme de cours individuels et collectifs.

Ces formations, accessibles à la demande des salariés et de leurs managers lors des entretiens individuels annuels, permettent d'accompagner les salariés dans l'évolution internationale du Groupe.

- **La culture de la formation interne, ancrée dans le modèle de DELTA PLUS :**

Disposant depuis plusieurs années d'une structure dédiée à la formation chez DELTA PLUS GROUP, et ayant fait l'acquisition d'une entité, ALPIC, dédiée à la formation antichute en 2017, nous avons développé, tant pour nos clients que pour nos collaborateurs, des programmes de formation dispensés par des formateurs internes.

- **Le plan de développement commercial, une première initiative de certification interne des compétences pour nos collaborateurs :**

Nous avons mis en place depuis 2017 un plan de développement de nos équipes commerciales en France.

L'objectif de ce plan de formation est de faire monter en compétences chaque collaborateur dans son métier et de préparer et faciliter l'accès à de futures opportunités d'évolution en interne.

Nous veillons en effet à l'employabilité de nos collaborateurs mais aussi au maintien d'un haut niveau de performance. Ce plan de développement répond à ces deux ambitions.

Organisé autour d'un système de développement de compétences identifiées dans le métier concerné, et de paliers de progression, ce plan de développement permet d'aboutir à une certification interne dans le domaine de la vente, appliquée plus spécifiquement à nos produits.

##### **b. Chiffres clés**

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2018 est de 1943 personnes, autant de personnes à former dans le cadre de notre plan de développement des compétences.

6 filiales au sein du Groupe emploient du personnel en France à fin 2018. L'effectif total basé en France est de 269 personnes à fin décembre 2018 pour lesquelles 2649 heures de formation ont été dispensées, ce qui représente 123 personnes formées.

## 2. Mission

Afin de poursuivre notre progression dans le domaine de la formation, notre mission pour les années à venir est de renforcer nos outils de mesure et d'évaluation de l'efficacité de la formation lors du transfert sur les situations de travail.

L'ensemble des formations dispensées aux salariés du Groupe fait aujourd'hui l'objet de trois évaluations distinctes :

- Une évaluation de satisfaction de la personne formée, sous la forme d'un questionnaire permettant d'apprécier l'adéquation de la formation aux besoins et attentes, la qualité des contenus, des méthodes et supports pédagogiques, et le déroulement général de la formation;
- Une évaluation par le biais du système Qualité, permettant de valider notre système de management de la qualité de formation;
- Une évaluation pédagogique, pour certaines formations, consistant principalement en des tests d'évaluation.

Nous souhaitons désormais franchir une étape supplémentaire dans le domaine de la Formation en nous assurant de façon plus précise que les acquis de la formation sont utilisés en situation de travail, et que ces acquis sont transformés en compétences opérationnelles par chaque collaborateur.

Nous portons l'accent sur la nécessité de former nos collaborateurs afin de les accompagner au mieux dans leur pratique professionnelle au quotidien et ce au sein de chacune de nos filiales. C'est l'engagement que nous prenons : avoir des collaborateurs ayant le bon niveau de compétences et ce dans tous les domaines afin de garantir la qualité tant au niveau de nos produits que du service auprès de nos clients.

### 3. KPI travaillés et objectifs

Dans nos filiales françaises, nous poursuivons notre travail de développement des compétences et pour réaliser notre objectif visant à avoir des collaborateurs détenant le bon niveau de qualification et/ou de compétences, nous suivons désormais la qualité des formations réalisées. Cette dernière est mesurée au travers de taux de satisfaction des évaluations par les collaborateurs ainsi que par les managers.

#### a. Résultats 2018

Pour ce faire, nous avons développé en 2018 une nouvelle approche de la mesure de satisfaction des modules de formation.

Cette approche consiste à mettre en place un véritable système d'évaluation, reposant sur une évaluation du manager de la personne formée lors des entretiens annuels d'évaluation afin de mesurer la

qualité de la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation pour en suivre la performance.

Les indicateurs clés que nous suivons désormais dans le domaine de la formation en France sont au nombre de 4 :



À ce stade, cette approche concerne les collaborateurs de nos filiales en France.

En parallèle, nous avons mené en 2018 un état des lieux exhaustif des formations dispensées dans l'ensemble des filiales du Groupe.

	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	NOMBRE DE FORMATION SUIVIES	% EFFECTIF FORMÉ
Europe	1 053	123	45 %
Moyen-Orient	156	107	61 %
Asie	4 512	3 027	74 %
Amérique	1 924	1 787	78 %

Sur la zone Asie et Amérique, un grand nombre de personnes sont formées et de nombreuses formations sont recensées par rapport au nombre d'heures. Les principales formations relativement courtes concernent les intégrations des nouveaux collaborateurs tenant un poste en production. Nous retrouvons ensuite les formations sécurité, les mises à niveau sur les outils informatiques, les formations métiers...

#### b. Plan 2019-2021

Notre objectif est un taux de satisfaction des managers à 85 % a minima.

Nos outils de suivi étant désormais en place, notre engagement 2019-2021 va consister à suivre le taux de satisfaction des managers pour qu'il ne descende pas en-dessous de 85 % sur la France.

Dans nos filiales hors France, le recensement exhaustif effectué en 2018 va être reconduit de façon semestrielle, et doit nous permettre de définir à partir de 2019 une priorisation des axes de formation dans nos filiales, définie par le siège.

### c. Illustration d'une mise en application d'une initiative RSE dans le domaine de la formation

Grâce à son service de formation interne, DELTA PLUS a développé une plateforme e-learning disponible en 2018 pour l'ensemble de nos collaborateurs. Elle propose des cours en français et en anglais.

Il s'agit d'un parcours intégral comprenant 8 modules E.P.I. incluant les quiz répartis en 3 niveaux de difficulté. La durée de cette formation est de 35 h.

Cette plateforme sera complétée d'un module distinct sur le Règlement UE 2016/425 dans les prochains mois.

Cette plateforme permet à chaque collaborateur du Groupe de se former et/ou rafraîchir ses connaissances et expertise en Équipements de Protection Individuelle.

Ces cours seront proposés en espagnol et italien début 2019.

Cette formation E.P.I. est également proposée à distance à nos distributeurs.

Elle représente une économie de temps, de coût et de consommation papier importante, et contribue à la montée en compétence de nos équipes sur nos produits.

## IV : LA GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOTRE PERSONNEL

Le risque d'absentéisme est un enjeu fort dans la mesure où un taux élevé peut impacter défavorablement le niveau d'activité attendu dans nos différentes filiales et ainsi nuire à notre compétitivité.

Le bien-être au travail fait partie de ce que nous considérons comme étant un levier important de la motivation et par conséquent de la performance collective et individuelle. Nous pensons également que cela peut permettre de réduire l'absentéisme ainsi que le turnover.

Nous considérons qu'une politique interne efficace permet d'asseoir certains fondamentaux dans la contribution du bien-être au travail comme par exemple l'environnement de travail ou le respect et l'équité des traitements, la communication.

### 1. Historique/Point de départ

#### a. Enjeux

Les facteurs de motivation se retrouvent dans différents domaines comme :

#### Environnement de travail

Nous sommes dans une dynamique de développement participatif dans laquelle les outils et les processus s'intègrent dans notre culture d'entreprise grâce à la confiance et l'adhésion de nos collaborateurs.

Notre siège basé en France se situe en plein cœur du Luberon et apporte aux collaborateurs un environnement de travail agréable, accueillant et sûr. Les locaux sont pensés pour permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions et avec les outils nécessaires (ergonomie des places de travail, éclairages nécessaires et adaptés...).

#### Respect et équité des traitements (France)

##### Équité professionnelle et non-discrimination

Pour la France, nous veillons à une bonne répartition homme/femme sur le plan des effectifs, du suivi des salaires ou même de la catégorie socio-professionnelle.

Un accord sur l'égalité professionnelle a été renouvelé en 2018 et ce pour une durée de 3 ans à cette fin. Il nous permet de suivre activement ces engagements en fixant des objectifs de progression, en déterminant des actions permettant d'atteindre ces objectifs et en y associant des indicateurs chiffrés permettant d'évaluer l'effet des actions mises en œuvre.

Par exemple, sur l'égalité des traitements entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiels, l'accès aux formations qui dépend du poste et non du titulaire, la non-discrimination lors des recrutements, l'aménagement du temps de travail.

##### Équité des salaires

La fixation des salaires et la revue annuelle de ces derniers suivent la logique d'une classification qui permet de hiérarchiser les emplois. Cette méthode nous offre des repères précis pour gérer les rémunérations individuelles, étant entendu que les postes sont rémunérés en fonction des responsabilités propres à chaque poste et des compétences requises pour les occuper.

Ce classement des postes nous permet une meilleure gestion de l'équité salariale.

#### La communication (Groupe)

Au niveau du Groupe, nous utilisons les entretiens annuels, moment de l'année où chacun a la possibilité d'évaluer sa contribution et son implication. Ce moment donne au collaborateur l'opportunité de s'exprimer auprès de sa hiérarchie et nous permet d'évaluer au-delà de la simple performance, le niveau d'implication et les attentes de nos collaborateurs. C'est un moment d'échange et de communication active.

**Entretiens  
annuels  
2018**

**96 %**  
des entretiens  
d'évaluation  
passés en France

**75 %**  
des entretiens  
d'évaluation  
passés dans  
le monde

Sur l'année 2018 nous avons 249 personnes soumises aux évaluations pour la France et 439 personnes pour l'International. Seuls les collaborateurs en production ne rentrent pas dans le périmètre des évaluations (ils sont suivis mensuellement sur ce type de process. Nous considérons que ce fonctionnement est plus adapté à cette population, pour laquelle il est nécessaire d'avoir une vision à plus court terme des résultats de manière à ajuster au plus vite les compétences et l'accompagnement du management).

## 2. Mission

Dans le souci de poursuivre notre approche d'amélioration continue de notre gestion des ressources humaines, notre mission est de mesurer et évaluer l'absentéisme, de l'analyser afin d'en comprendre les causes pour actionner les leviers les plus pertinents pour le réduire ainsi que sur le suivi des effectifs pour limiter le turnover.

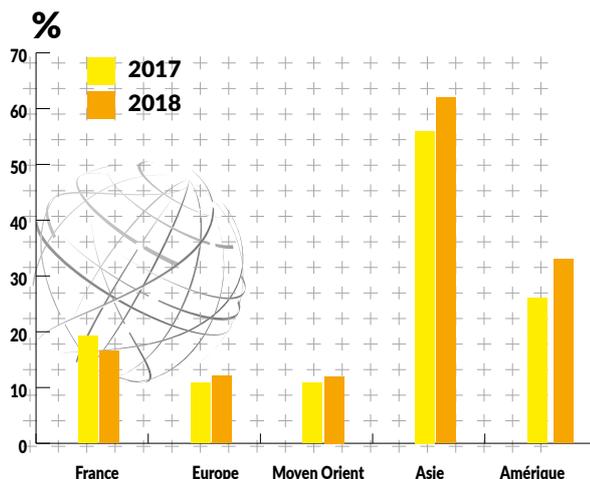
## 3. KPI travaillés et objectifs

Nous avons développé depuis 2017 :

- un suivi mensuel auprès de chaque filiale sur les effectifs au travers duquel nous avons une idée précise du personnel sortant, relatif au poste tenu, l'origine des départs ainsi que pour les entrées le motif, à savoir s'il s'agit d'un remplacement ou d'une création de poste ;
- un suivi mensuel de l'absentéisme, nous permettant d'obtenir les informations relatives au poste tenu et la durée de l'absence.

### a. Résultats 2018

TURNOVER 2017-2018

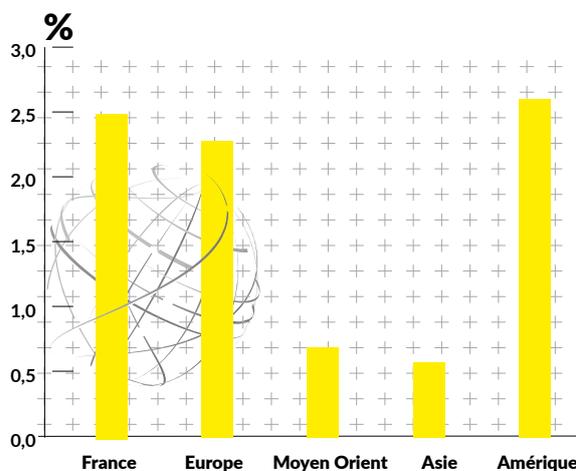


Le turnover a tendance à diminuer, pour la France il est passé de 19.2 % à 16.5 % sur 2018. En revanche, nous constatons une augmentation sur le périmètre Hors Europe.

Il faut noter que sur ce périmètre Hors Europe, l'effectif est majoritairement composé de métiers dédiés à la production, par conséquent de personnel peu qualifié donc plus difficile à fidéliser. Par ailleurs, le contexte politico économique n'a pas influencé positivement cette tendance, notamment en Argentine ou au Brésil cette année.

En ce qui concerne l'Asie, nous pouvons remarquer le turnover important et prévisible, qui s'explique par le départ de nos salariés à l'occasion du nouvel an Chinois. Nous devons chaque année renouveler les contrats au retour du nouvel an Chinois.

ABSENTÉISME 2018



Le taux d'absentéisme moyen global du Groupe est de 1.50 % sur l'année 2018. Ce taux s'est dégradé sur la France mais s'est considérablement amélioré sur l'Asie et la zone Amérique.

Il est à noter que ce taux prend en compte les arrêts maladies, qui n'inclut pas les maladies consécutives à un accident, les congés maternité et les absences injustifiées.

Par ailleurs, nous faisons le suivi de cet indicateur sur le personnel permanent et excluons les intérimaires. L'idée de cet ajustement nous permet de mieux appréhender au réel et analyser les causes de ces arrêts, d'en comprendre l'origine afin de mettre en place des actions adaptées.

### b. Plan 2019-2021

Nous souhaitons améliorer notre taux de rotation pour atteindre entre 10 et 15 %, pour les effectifs France et Europe.

Nous avons prévu en 2019 d'analyser de façon différenciée le turnover des populations travaillant dans les bureaux, dans les entrepôts et dans les usines.

L'objectif étant d'analyser si le lieu de travail influe sur le turnover afin d'établir un plan d'action.

### c. Illustration d'une initiative dans le domaine du bien-être au travail

Les lieux de pause au siège ont été repensés et améliorés en 2018. C'est un espace permettant les échanges pouvant être de nature informelle ou professionnelle mais toujours dans un cadre convivial et chaleureux. De même, les espaces extérieurs permettent aux collaborateurs de prendre leur pause méridienne en profitant d'aménagements agréables. Nous pensons que l'amélioration du bien-être en entreprise peut être un vecteur d'amélioration de nos taux de rotation et d'absentéisme.

## **PARTIE II : « PLANET » – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT (PÉRIMÈTRE FRANCE, SITE D'APT POUR L'ISO 14001)**

Le Groupe DELTA PLUS a choisi en 2017 la voie de la certification ISO 14001 sur son site historique d'Apt où le siège social du Groupe, une plateforme logistique et une usine sont implantés. Cette démarche qui doit conduire à la certification se déroulera en 3 étapes de 2017 à 2020 selon un processus de certification par étapes validé avec l'AFNOR, organisme certificateur de la norme ISO 14001 et de la norme ISO 9001.

Cette certification sur le périmètre français doit permettre de préciser les processus, procédures, KPIs et plan d'action qui sont nécessaires pour identifier, mesurer et réduire nos impacts environnementaux.

Au-delà de cette démarche, nous prévoyons d'étendre le périmètre aux autres unités du Groupe ayant soit des sites logistiques, soit des usines. Ce changement de périmètre pourrait se conduire soit par l'obtention d'un certificat local ISO 14001, soit par un pilotage depuis le siège d'une démarche équivalente (copiée sur la démarche ISO retenue sur le périmètre français).

### **I : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ GLOBALE ISO 14001 SUR LE SITE D'APT**

#### **1. Historique/Point de départ du Projet ISO 14001 :**

En 2017, le Président Directeur Général du Groupe DELTA PLUS a souhaité obtenir la certification ISO 14001 pour le périmètre français.

DELTA PLUS fête en 2017 ses 40 ans et revendique d'être un acteur qui veut s'inscrire dans la durée. Dans ce contexte, le souci de notre impact environnemental en est un des symboles. La démarche est confiée à l'équipe Qualité qui gère déjà la norme ISO 9001.

L'équipe Qualité valide avec l'AFNOR, une certification en 3 étapes pour mai 2018, mai 2019 et mai 2020.

La démarche formelle est lancée officiellement et communiquée en décembre 2017 lors de la diffusion de la politique Qualité et Environnement écrite par le PDG et qui s'applique au périmètre de l'entité économique et sociale du site d'Apt c'est à dire au siège social du Groupe DELTA PLUS, à la plateforme logistique de DELTA PLUS Services, et à l'usine de production Froment.

Pour travailler les différents points de cette certification, un comité de pilotage environnement est constitué. Il comprend des membres du processus qualité des 3 sites, le directeur d'exploitation et le directeur qualité.

Pour passer le 1<sup>er</sup> niveau de certification, 2 étapes sont clé :

- 1/. Effectuer l'analyse environnementale
- 2/. Effectuer l'analyse réglementaire

L'analyse environnementale comprend un inventaire, pour chacune des activités des 3 sites, des principales sources d'atteintes à l'environnement appelés « aspects environnementaux » et de la quantification (par une analyse de risques) des « impacts environnementaux » associés. Elle intègre aussi une analyse environnementale du cycle de vie des produits.

Les impacts significatifs identifiés lors de cette analyse doivent être traités.

Dans cette optique, 3 projets d'amélioration ont été créés en 2017 :

- Un projet « Gestion des déchets »;
- Un projet « Impact sur le changement climatique »;
- Un projet « Maîtrise des Ressources ».

L'analyse réglementaire recense les textes de nos principales obligations de conformité et vérifie leur application.

Cette veille réglementaire est conduite par le directeur d'exploitation via le logiciel AVISE de l'AFNOR. Les obligations de conformité soit réglementaires, soit issues des attentes des parties intéressées sont listées et mises à jour par un système de notification des textes publiés et les plans d'actions afférents sont documentés.

Un atout majeur de cette étape de conformité à la réglementation a été que notre Plateforme logistique (où se trouvent les risques principaux) est une « Installation Classée » c'est à dire « susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains ». Elle est soumise à l'Arrêté Ministériel de 2017 sur les entrepôts. La préfecture du Vaucluse a émis un arrêté préfectoral sur la base de notre dossier d'ICPE qui décrit toutes les exigences réglementaires et de sécurité auxquelles nous sommes soumis et qui liste les risques ainsi que la prévention des risques.

Ce dossier extrêmement contraignant, déposé en 2002 à la construction de la plateforme d'Apt, a été la base de l'analyse réglementaire effectuée.

Seuls quelques textes spécifiques concernant l'exploitation des deux autres bâtiments (Siège de DELTA PLUS et usine Froment) ont été ajoutés par l'élargissement dû au périmètre ISO 14001.

## 2. Mission

Notre mission est d'obtenir la certification ISO 14001 en 3 ans (3 niveaux), pour obtenir le certificat final en mai 2020.

## 3. KPI travaillés et objectifs

### a. Résultats 2018

En mai 2018, L'AFNOR a validé l'atteinte du niveau 1 de cette norme et nous a délivré le certificat correspondant.

Les points fort de cet audit sont les suivants :

- «La mise en place de plans d'action suite à l'analyse environnementale où le suivi de l'avancement des projets est systématique et réalisé avec rigueur ; ces projets sont revus lors des comités de pilotage qui ont lieu 3 à 4 fois par an.» ;
- «L'analyse réglementaire préliminaire, l'inventaire des exigences légales et réglementaires applicables aux Entités du périmètre est complet et suivi avec rigueur. Ce processus satisfait déjà aux exigences sur ce thème, qui sont définies dans le Niveau 2/étape 2. La planification, la réalisation et le suivi des contrôles réglementaires sont organisés ; Les contrôles internes relatifs au risque incendie sont également planifiés (sprinkler, vannes d'isolation les documents, état des installations relatives à l'incendie...)».

### b. Plan 2019-2021

De mai 2018 à mai 2019, sont planifiées les évolutions vers le niveau 2 de la norme ISO 14001 tout en continuant la mise en œuvre des 3 projets et en ajoutant un projet sur l'impact environnemental du cycle de vie Produit.

Pour atteindre le niveau 2 de certification, nous devons lister les exigences métier nécessaires au fonctionnement des processus de notre système de management environnemental.

La dernière étape, le niveau 3 de certification est pour 2019-2020 et concerne la formalisation de l'ensemble de notre système de management environnemental.

## 4. État des lieux de l'avancement ISO 14001

Sur le périmètre Hors France, 2 filiales sont certifiées ISO 14001 : VERTIC France et DELTA PLUS Chine.

Sur le périmètre français, les 3 projets identifiés lors de l'analyse environnementale sont avancés en parallèle.

## II : GESTION DES DÉCHETS

Le risque de pollution par l'émission et le non traitement de déchets nous semble un risque majeur pour la planète et nous avons décidé d'agir pour minorer ce risque dans le cadre de nos activités.

### 1. Historique/Point de départ

#### a. Enjeux

L'analyse environnementale ayant conduit à l'identification de plusieurs types de déchets sur les activités logistiques, de production et de bureau, aux quantités significatives, nous avons développé une vision : les déchets produits par nos activités doivent être triés et pris en charge par des sociétés spécialisées responsables et respectueuses de l'environnement. Nous souhaitons, le cas échéant, étudier la modification de nos processus pour générer moins de déchets et/ou des déchets recyclables.

#### b. Chiffres clés

Sur les 2 sites industriels (usine et plateforme logistique), plus de 5 tonnes de cartons sont remises chaque mois à un organisme de traitement et plus de 2 tonnes de déchets plastiques et bois.

Les déchets métalliques sont de l'ordre de 2,5 tonnes et les déchets chimiques sont estimés à 80 kg pour l'année 2018.

### 2. Mission

À partir de l'analyse environnementale faite dans le cadre de l'ISO 14001, notre mission est de définir pour la liste des déchets ayant un impact significatif sur l'environnement, une méthode et un système d'archivage documentaire permettant la traçabilité exacte des remises aux centres de retraitement, le suivi de KPIs de quantités trimestrielles par type de déchets, la vérification des certifications des organismes de traitement et des transports afférents, et la fixation, sur la base de plans d'action précis, d'objectifs de réduction de ces déchets ou de de l'impact de ces déchets sur l'environnement (quantité ou type de déchet).

### 3. KPI travaillés et objectifs

#### a. Résultats 2018

Nous avons identifié les types de déchets générés par les activités des trois sites, défini ou réétudié les prestataires associés au recyclage et au traitement et collecté les documents administratifs réglementaires de ces sociétés de service.

Le plan d'action principal de 2018 a été de ré étudier le mode de remise des déchets sur les deux sites industriels ainsi que la relation de service avec les prestataires.

Nous louons deux compacteurs, un pour la plateforme, un pour Froment. Notre contrat permet de remettre des déchets mélangés.

Cette société de services récupère les deux compacteurs et trie les déchets en fonction de leur nature. La répartition des déchets collectés est de 70 % de carton et de 30 % de Déchets Industriels Banals (DIB) dans notre cas, le plastique, le bois, le papier support d'étiquettes.

Les cartons sont recyclés en matière première de papeterie. Les plastiques sont recyclés par type de plastique en matière plastique recyclée.

Les D.I.B. autres sont enfouis ou incinérés.

Pour les déchets métalliques de l'usine Froment, nous avons des bacs dédiés, qui sont recyclés après dépose chez un ferrailleur par type de matière première.

Les déchets de type chimique, sont collectés dans un fût de 200L spécial, consigné et enlevé par une société habilitée qui les incinère.

L'étude du mode de remise des déchets de 2017/2018, nous a conduit à faire évoluer notre démarche d'une part, grâce à un nouveau partenaire qui assure une traçabilité des quantités remises sur l'espace client de son site, d'autre part en reconsidérant notre rôle dans le tri des déchets remis ainsi que dans la quantité.

#### b. Plan 2019-2021

La mise à disposition du site de notre nouveau partenaire doit nous permettre de tracer tous les déchets remis à ce partenaire et de qualifier leur mode de recyclage (bordereaux de suivi).

Nous envisageons également la mise en place d'un KPI trimestriel de quantités pour le site.

Enfin nous souhaitons analyser les causes de génération de déchet par type de déchet et mettre en place un plan d'action de réduction.

Nous avons étudié les flux entre les deux sites industriels pour la consolidation des déchets triés et l'optimisation des remises au recyclage.

Nous sommes en cours de validation d'une nouvelle technologie de compacteur de plus grande capacité et nous étudions toutes les idées des opérateurs de production et logistiques pour diminuer les rejets en quantité (recyclage dans le process).

Nous avons aussi comme projet de travailler sur l'utilisation et le recyclage des gobelets ainsi que sur l'utilisation et le recyclage du papier de bureautique.

#### c. Illustration de mises en application

On retrouve sur le site d'Apt différents équipements destinés au tri des déchets :

- Une urne pour le recyclage des piles;
- Un bac permettant le recyclage des cartouches toners des imprimantes par une société spécialisée qui a permis de recycler et valoriser 19 kg de toner en 2018.

### III : IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le risque de pollution par émission de CO<sub>2</sub>\* est inhérent aux modes de transports de marchandises actuels et les actions des opérateurs économiques sur ce risque sont d'importants leviers de compétitivité. Au-delà de nos propres considérations éthiques, ne rien faire dans ce domaine créerait donc un risque d'image et de perte de compétitivité.

#### 1. Historique/Point de départ

##### a. Enjeux

Suite à l'analyse environnementale de nos activités de grand import et de distribution de marchandises, utilisant tous types de transports (maritime, aérien et routier), nous avons tout naturellement porté notre attention sur les émissions de CO<sub>2</sub>\*.

Sans surprise, le premier poste d'émission de CO<sub>2</sub>\* en quantité est le transport de marchandises.

Pour aborder ce volet, nous avons construit une vision de notre action sur le changement climatique et l'avons rédigée de la façon suivante : Nous souhaitons conduire des actions en partenariat avec des transporteurs privilégiés, maîtrisant leur empreinte environnementale et privilégiant des alternatives de transport plus propres. Nous veillons depuis plusieurs années à la massification des flux de marchandises intra Groupe et promouvons ce modèle auprès de nos filiales commerciales.

Le périmètre d'action porte sur les 3 sociétés françaises présentes sur le site d'Apt et sur les axes de dégagement de CO<sub>2</sub>\* suivants :

- Sur l'ensemble des produits que nous recevons sur notre plateforme à Apt et sur l'usine Froment (nos approvisionnements maritimes, aériens et routiers);
- Sur l'ensemble des produits que nous expédions dans le cadre des livraisons clients qui sont faites depuis nos deux sites (aérien et routier);
- Sur les déplacements professionnels en train, avion et voiture y compris véhicules de fonction;
- Sur les déplacements des véhicules personnels.

Enfin pour avoir une vision globale de nos émissions de CO<sub>2</sub>\*, nous pourrions ajouter les émissions de consommations d'énergie comme l'électricité, le fioul domestique et le gaz.

##### b. Chiffres clés

**Les flux de marchandises achetées :** 40 millions d'Euros par an soit environ 1.200 containers 20 pieds parcourant une distance moyenne de 10.000 km à bord de navires porte containers

**Les expéditions de marchandises vendues :** 72 millions d'Euros de ventes aux clients soit 7,6 millions de tonnes transportées et 518.000 colis remis aux transporteurs parcourant une distance moyenne de 71 millions de km sur l'Europe de l'Ouest.

\* CO<sub>2</sub> et équivalent CO<sub>2</sub>.

## 2. Mission

Nous devons définir les activités qui génèrent du CO<sub>2</sub>\* de façon significative, mesurer leur impact en quantité de CO<sub>2</sub>\* dégagé, définir des objectifs et un plan d'action pour maîtriser cet impact.

Notre préoccupation en 2018 a été de faire un état des lieux exhaustif des émissions de CO<sub>2</sub>\* qui sont dues à nos activités pour les mesurer et ainsi les surveiller.

Nos prestataires doivent être informés de notre démarche et doivent nous fournir toutes les informations requises. Nous devons suivre trimestriellement les émissions de CO<sub>2</sub>\* du périmètre français. La méthodologie est la suivante : soit nos transporteurs sont capables de nous communiquer les résultats et nous les compilons, soit nous les estimons à partir de nos données et des calculs d'émission de CO<sub>2</sub>\* du site Eco transit (calcul sur base des poids/distance ramenés à un facteur d'émission de CO<sub>2</sub>\*).

## 3. KPI travaillés et objectifs

### a. Résultats 2018

Pour faciliter l'interprétation des résultats, nous avons décidé de créer une unité de mesure : la voiture individuelle. Cette unité de mesure est définie de la façon suivante :

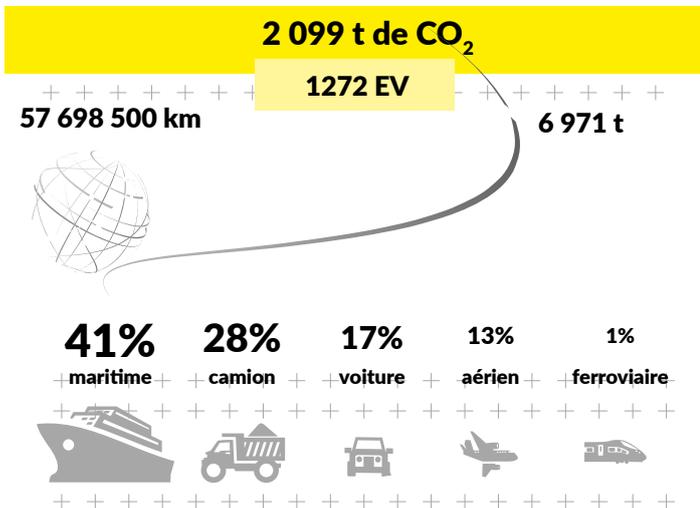
Notre étalon équivalent de voiture individuelle (EV) est défini de la façon suivante :

- elle parcourt en moyenne 15.000 km par an ;
- elle dégage 110 g de CO<sub>2</sub> au km ;
- elle produit 1,650 tonne de CO<sub>2</sub> par an.

Cette unité de mesure nous permet de convertir nos émissions de CO<sub>2</sub> en équivalent voiture individuelle (EV) pour rendre plus accessible à tous cette quantité de CO<sub>2</sub> rejeté.

Avec ces indicateurs de mesures, nous entendons définir des objectifs annuels et suivre notre performance d'atteinte de ces objectifs à compter de 2019.

Sur le périmètre France, défini en introduction, nous obtenons les résultats suivants à fin septembre 2018 :



\* CO<sub>2</sub> et équivalent CO<sub>2</sub>.

## b. Plan 2019-2021

Dans ce cadre et après l'état des lieux de nos émissions, nous voulons analyser les engagements des transporteurs et identifier avec eux leur contribution à des actions ou technologies vertes ainsi que la part de ces actions appliquée à nos flux.

Par ailleurs, nous souhaitons construire un indicateur qui mesure la massification des flux que nous faisons au travers de nos plateformes asiatiques, massification qui contribue à réduire le ratio d'impact du transport maritime.

## c. Illustrations de mises en application

- Pour limiter les déplacements un système de visioconférence de salle de réunion existe entre les filiales les plus lointaines (Chine, Amérique du sud...) et le siège d'Apt ;
- Au travers de son nouvel outil e-learning, DELTA PLUS forme les équipes et les clients à une meilleure connaissance métier/produits de façon virtuelle en évitant les déplacements ;
- Le site intranet «Écocitoyen», nous permet de sensibiliser le personnel à la maîtrise des énergies, à la limitation des déchets, à l'éco conduite, au co-voiturage ou aux moyens de transport alternatifs moins polluants ;
- La dernière action sur le site d'Apt est la mise à disposition de deux nouvelles bornes de recharge d'une puissance de 7 kWh chacune pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables portant à 4 le nombre de bornes à disposition sur le site.

## IV : MAÎTRISE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Le risque de consommation énergétique démesuré est un enjeu environnemental et économique pouvant avoir sur notre Groupe un impact favorable significatif s'il est maîtrisé.

Nous voulons être valeur d'exemple sur la maîtrise des consommations d'électricité, d'eau et de papier, nous investissons sur des technologies durables et nous voulons que les employés partagent cette vision par une éducation aux gestes éco-responsables.

### 1. Historique/Point de départ

Dans le cadre de l'exploitation du site de l'entreprise, nous suivons depuis toujours les consommations d'électricité, d'eau et de papier.

Nous nous sommes concentrés essentiellement sur l'amélioration des consommations d'électricité et de papier compte tenu de l'évolution des technologies.

Suite à la réalisation, en 2016, d'un audit, sur le périmètre français, selon la norme EN16247 de maîtrise des énergies, DELTA PLUS a investi en 2017 sur le pilotage informatique des automatismes des systèmes électriques les plus consommateurs.

En juillet 2016, les nouveaux éclairages LED de la plateforme logistique ont été mis sous régulation électronique avec détection de présence et de luminosité afin qu'ils ne s'allument qu'en cas de présence humaine et de mesurer la luminosité extérieure pour ne fournir que le complément par le pilotage des puissances de LED.

Les aérothermes électriques de chauffage de la couche d'air sous toiture qui empêchent l'eau du système incendie sprinkler de geler sont maintenant télé-pilotés par un module électronique asservi à des sondes électroniques de température intérieure et extérieure pour les mois d'hiver.

Les chauffe-eaux ont été automatisés pour fonctionner en heures creuses la nuit.

Les VMC (Ventilations Mécaniques Contrôlées) à simple flux sont dorénavant automatisées pour s'arrêter la nuit et les week-ends lorsque le personnel est absent.

Dans les bureaux, les thermostats individuels de chauffage/climatisation sont bloqués ou encadrés.

Les éclairages extérieurs des bâtiments et des parkings sont sur minuterie et sonde de luminosité pour éclairer uniquement à la nuit tombante et jusqu'à 21 h 30 maximum.

DELTA PLUS a mis en place fin 2017 un éclairage LED pour les bureaux administratifs du site d'Apt.

Depuis 2010, suite à l'investissement sur une ferme photovoltaïque, le site produit 40.000 kWh d'électricité renouvelable vendue et utilise 100 % d'électricité d'origine renouvelable à empreinte carbone minimale de 6 g/kWh au lieu de 35,5 kg/kWh.

En 2018 une nouvelle centrale photovoltaïque d'ombrières de parking est entrée en exploitation sur notre site.

Les investissements mis en place ces dernières années ont largement porté leurs fruits et il convient dans le cadre de l'ISO 14001 de mettre en place un système de mesure et de surveillance sur les énergies tout en restant en veille technologique active.

L'enjeu nouveau est de travailler maintenant sur la maîtrise de ressources moins visibles comme le papier, le comportement de chacun et l'impact individuel au travers de bonnes pratiques établies et partagées à tout niveau de l'entreprise.

## 2. Mission

Nous devons mettre en place un tableau de bord de mesure et surveillance des ressources énergétiques (eau, électricité, papier de bureautique).

Nous continuons à sensibiliser le personnel à la maîtrise des ressources au travers du site intranet «**Être écocitoyen au bureau : Agissons pour l'environnement**».

Nous souhaitons ainsi inciter l'ensemble des employés à participer activement à nos actions pour

la préservation des ressources naturelles communes, avec des gestes éco-responsables, simples et faciles à mettre en œuvre au quotidien pour préserver l'environnement.

## 3. KPI travaillés et objectifs pour chaque ressource

Les indicateurs clés présentés ci-après sont des indicateurs de mesure et la performance est contrôlée d'année en année selon l'objectif de diminution ou de maintien des consommations qui peut être fixé pour l'année suivante.

### 3.1. L'électricité

#### a. Résultats 2018

Les postes de consommations sur le site d'Apt sont le chauffage, la climatisation, l'éclairage, les équipements informatiques et les appareils électriques. De 2016 à 2018, DELTA PLUS a investi 180.000 € pour réduire ses consommations électriques par la mise en place d'éclairages à LED sur la plateforme logistique.

L'historique de consommation d'électricité des 4 dernières années montre que l'on est passé de 1 Million de kWh consommés en 2015 à 640.000 kWh en 2018 soit une diminution de 36 %.

Les deux centrales photovoltaïques installées à Apt (une ferme photovoltaïque et l'installation de panneaux sur des ombrières de parking) ont produit 60 % de la consommation annuelle du site en 2018.

En ce qui concerne la part de consommation de chaque bâtiment du site, le siège représente 53 %, la plateforme logistique 41 % et l'usine 6 % (sur consommations 2017).

Les rejets de CO<sub>2</sub>\* dus aux énergies consommées restent mineurs du fait que nous utilisons 100 % d'énergie électrique d'origine renouvelable. Notre production d'électricité photovoltaïque génère quant à elle une économie de CO<sub>2</sub>\* très largement supérieure à la génération de CO<sub>2</sub>\* de la consommation énergétique du site (hors transports).

Le bilan carbone est donc favorable sur ce poste électricité.

#### b. Plan 2019-2021

À ce jour, le pilotage de la consommation d'électricité est optimisé, les réductions de consommation électriques sont continues et vont se stabiliser une fois que tous les effets de nos investissements et procédures récentes produiront leurs résultats sur une année complète.

L'objectif est donc de continuer à suivre ces indicateurs et de tirer profit de toute nouvelle avancée technologique pour améliorer encore le niveau de nos consommations.

\* CO<sub>2</sub> et équivalent CO<sub>2</sub>.

### c. Illustration d'une mise en application : déploiement d'une centrale photovoltaïque d'ombrières de parking

Nous avons installé au cours de l'exercice 2018, 1.650 m<sup>2</sup> d'ombrières de parking qui sont en exploitation (gérées par l'opérateur Urbasolar à Montpellier) depuis avril 2018 pour une production moyenne de 343.000 kWh par an comparée aux 640.000 kWh que consomme l'ensemble du site.

## 3.2. L'eau

### a. Résultats 2018

Le site d'Apt a consommé 4.238 m<sup>3</sup> en 2018 pour trois usages :

- L'eau potable et sanitaire, qui représente 1.501 m<sup>3</sup> par an (rejets en station d'épuration),
- L'eau d'arrosage des espaces verts, qui représente 2.737 m<sup>3</sup> d'eau de rivière par an (soit 456 m<sup>3</sup> par mois sur une période de 6 mois d'arrosage).
- L'eau nécessaire à la sécurité incendie de la plateforme logistique ; celle-ci possède un tank de réserve d'eau de 500 m<sup>3</sup> pour le système d'extinction d'incendie par sprinklage. Cette réserve sert aux essais hebdomadaires de vérification du fonctionnement de la pompe qui alimente en eau sous pression, en cas de déclenchement incendie, tout le réseau de sprinklage du bâtiment logistique. Les essais obligatoires représentent 400 m<sup>3</sup> d'eau potable rejetée par an.

Le site d'Apt ne rejette aucune eau polluée dans les réseaux ou dans la nature et seules les eaux sanitaires vont en station d'épuration.

Notre consommation annuelle représente 10 m<sup>3</sup>/personne sur le site d'Apt comparée à une famille de 4 personnes qui consomme en moyenne 160 m<sup>3</sup>/an soit 40 m<sup>3</sup>/an par personne.

### b. Plan 2019-2021

Pour les années à venir nous allons continuer à surveiller nos consommations et à mettre en place des plans d'actions en cas de dérive.

### c. Illustration

Depuis l'année 2009 le site utilise de l'eau de rivière au lieu d'eau potable pour arroser ses espaces verts ce qui a réduit de plus de 60 % la consommation d'eau potable.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique avec risque incendie majeur (Classement ICPE : E), les nombreuses dispositions réglementaires des lois sur l'eau sont appliquées et contrôlées régulièrement.

Il en résulte le confinement des eaux d'incendies pour traitement par une entreprise spécialisée, la récupération des eaux de pluie et la rétention en bassins d'orage, l'installation de bacs de récupération des hydrocarbures des eaux de parking qui permettent le pompage et traitement des boues par une entreprise spécialisée.

## **PARTIE III : « SUSTAINABLE BUSINESS » – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE**

Nous voulons que notre activité se développe dans un cadre sécurisé, éthique et responsable.

Sur ce thème particulier de l'engagement de l'entreprise en faveur d'un développement durable, il nous a paru primordial d'imaginer une approche singulière, en adéquation avec nos propres aspirations et enjeux.

### **I : PROTECTION DES RESSOURCES INTERNES**

L'exploitation déraisonnée des ressources matérielles de l'entreprise ferait peser sur elle un risque économique et de compétitivité important.

#### **1. Historique/Point de départ**

##### **a. Enjeux**

Le principal enjeu est ici de parfaire la protection des ressources matérielles et immatérielles que sont tous nos actifs corporels et incorporels.

Ceci pose la question de garantir la sécurité de notre exploitation (bâtiments, systèmes informatiques, espaces de travail) et de façon conséquente afin de garantir également la santé et la sécurité des salariés qui y travaillent ainsi que les intérêts de l'entreprise.

Nous voulons nous inscrire dans une démarche durable d'exploitation et de gestion des ressources matérielles et immatérielles. En considération de l'expansion du Groupe, il nous est apparu important de réaliser un état des lieux des ressources matérielles et immatérielles, alternatif à la gestion comptable usuelle des actifs de l'entreprise, pour évaluer les actions à conduire.

L'absence d'information globale au niveau du Groupe, et la disparité des informations disponibles pour chaque filiale, nous ont fait réfléchir à la mise en place d'un système d'inventaire et de suivi des ressources matérielles et immatérielles afin de parvenir à une approche globale permettant l'exploitation durable des ressources et le maintien de la valeur des actifs.

Pour mettre en œuvre une telle approche, nous avons bâti un questionnaire type qui a été partagé avec chaque filiale pour faire un premier état des lieux des ressources et des procédures de protection afférentes en vigueur.

À partir de l'exploitation des réponses à ce questionnaire, nous souhaitons mettre en place des procédures de suivi homogènes et pertinentes suivant la typologie de filiale (commerciale uniquement, ou possédant une usine et/ou un entrepôt logistique).

Ces procédures de suivi au niveau du Groupe doivent permettre a minima une remontée annuelle des données pertinentes.

## b. Chiffres clés

Sur les principaux sites d'exploitation, comprenant l'ensemble des usines et plateformes, le Groupe occupe plus de 100.000 m<sup>2</sup> dont plus de la moitié pour ses plateformes logistiques.

Au 31 décembre 2018, les valeurs à l'actif de nos immobilisations, regroupant les principales ressources matérielles du Groupe représentaient :

ACTIFS IMMOBILISÉS	VALEUR BRUTE EN K€	VALEUR NETTE EN K € AU 31 DÉCEMBRE 2018
Immobilisations incorporelles	3.912	1.578
Immobilisations corporelles	36.062	18.870

## 2. Mission

Nous nous sommes fixé pour mission de réaliser un état des lieux exhaustif des ressources matérielles et immatérielles à protéger en priorité dans le Groupe.

Notre objectif étant d'établir un plan d'amélioration de la protection des ressources et mettre en place un mode de reporting adéquat sur les procédures de sécurité essentielles pour toutes les filiales, au travers d'objectifs spécifiques à chaque filiale.

## 3. KPI travaillés et objectifs

Ce projet est encore à son démarrage, suite à l'état des lieux réalisé en 2018, nous identifierons à horizon 2019-2021 des indicateurs clés permettant de suivre notre amélioration dans la protection de nos ressources internes et donc notre performance d'année en année.

### a. Résultats 2018

Un questionnaire réalisé en 2018 a organisé la remontée d'informations des filiales vers le siège pour permettre d'établir l'inventaire de ses actifs classés par nature.

L'exploitation des réponses a permis d'aboutir à un classement des filiales du Groupe. Ce classement met en avant, pour chaque filiale, ses points forts et ses points faibles pour chaque catégorie d'actif. Il permet ainsi d'identifier les filiales les plus sensibles, pour lesquelles les actifs sont les plus exposés à la réalisation d'un risque (incendie, vol...) et où la protection est la moins aboutie.

Cette remontée d'informations et le classement en découlant doivent permettre la mise en place progressive d'une procédure de sécurisation par nature d'actifs.

## b. Plan 2019-2021

Le plan doit permettre la définition de KPI et l'application exhaustive de la procédure de sécurisation des actifs par nature, sa communication au niveau du Groupe, ainsi que sa mise en œuvre, afin d'assurer que l'ensemble des actifs du Groupe soient couverts.

## II : LE SOUTIEN D'INITIATIVES LOCALES

Le risque dans ce domaine serait pour notre Groupe d'être inactif à l'heure où les démarches éthiques et les prises de consciences des opérateurs économiques sont importantes. Nous souhaitons soutenir des acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantés, à travers des initiatives ciblées. Il est intéressant de noter que dans chaque pays où le Groupe DELTA PLUS est présent, ses filiales sont basées dans des zones industrielles relativement périphériques correspondant à des bassins d'emploi régionaux, à commencer par Apt en France où est basé le siège social historique du Groupe.

### 1. Historique/Point de départ :

#### a. Enjeux

La taille de DELTA PLUS dans chaque pays permet d'avoir une importance non négligeable sur l'environnement régional et le tissu économique local. C'est effectivement le cas dans de nombreux pays : Wujiang en Chine (hors de la zone de Shanghai), Falta en Inde (hors de la zone de Calcutta), Cracovie en Pologne, au Brésil en banlieue de São Paulo, mais aussi Vicenza en Italie, Alicante en Espagne etc. Ces bassins d'emploi régionaux ne dépendent pas de mégapoles, cela permet à notre Groupe d'avoir une capacité d'impact positive sur le tissu économique local. Il nous est capital de mieux connaître les initiatives locales et les actions positives de l'ensemble de nos filiales – quelles soient par exemple citoyennes, de juste promotion de valeurs ou humanitaires – afin d'être en mesure de communiquer sur ces actions positives.

## b. Chiffres clés

Nous avons retracé l'ensemble des investissements dans des initiatives locales et des actes de bienfaisance réalisés par nos filiales à travers le monde au cours des deux dernières années. Cela a représenté au global un budget de 140 K€ par an. Le soutien de causes locales peut recouper différents domaines. En France, notre filiale de services, en qualité de membre fondateur et administrateur du Fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir», a contribué depuis 2015, à hauteur de 15 K€ par an, à des dotations caritatives en faveur de l'hôpital d'Apt pour améliorer le confort des patients et des accompagnants.

## 2. Mission

Nous nous sommes fixés pour mission de recenser et de communiquer sur toutes les actions menées par nos filiales pour soutenir des acteurs locaux, dans les zones où notre Groupe est implanté, à travers des initiatives ciblées.

## 3. KPI travaillés et objectifs

Pour ce faire nous avons mis en place un système de suivi des initiatives locales soutenues par nos filiales afin de collecter annuellement un état des actions menées et d'être en mesure de communiquer sur les actions positives de notre Groupe qu'elles soient spontanées, au niveau de la filiale concernée, ou sous l'impulsion de la Direction Générale du Groupe.

### a. Résultats 2018

Nous avons réalisé en 2018 l'état des lieux des différentes actions menées au cours des deux dernières années et nous entendons réitérer ce processus de collecte des informations annuellement. Il en ressort que notre Groupe contribue principalement depuis deux ans :

- au soutien d'initiatives locales en Pays d'Apt : santé, social, associatif ;
- au soutien d'actions humanitaires (ONG) ;
- à l'éducation, la formation : accueil de stagiaires dans un grand nombre de filiales ;
- à des synergies/collaborations professionnelles ;
- à des initiatives gouvernementales en Inde ;
- au soutien de l'excellence professionnelle/formation à la protection : partenariat Worldskills.

### b. Plan 2019-2021

Sur la base des informations collectées annuellement nous mettrons en place un plan de communication, tant interne qu'externe, afin que nos collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes puisse connaître les initiatives locales soutenues par nos filiales et les valeurs que souhaite véhiculer notre Groupe.

## c. Illustration d'une action menée et toujours d'actualité

En 2015, l'hôpital d'Apt a décidé de se lancer dans un vaste programme de rénovation afin d'offrir aux populations du Pays d'Apt des services hospitaliers adaptés à la pratique de la médecine moderne.

Le budget de plus de 6 millions d'euros est financé par des fonds publics, par l'emprunt mais également par une structure de droit privé chargée d'apporter un financement complémentaire pour améliorer le confort des malades et de leurs accompagnants : le fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir» dont DELTA PLUS est membre fondateur et administrateur.

C'est une démarche de financement innovante au service d'un projet de proximité et d'intérêt général. Le fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir», a pour objet de soutenir les projets du centre hospitalier du Pays d'Apt en vue de contribuer :

- à la réalisation d'équipements mobiliers ou immobiliers ;
- à la réalisation d'actions culturelles au bénéfice des patients hospitalisés et à la sauvegarde ou développement du patrimoine culturel ;
- au soutien de la recherche clinique.

Séduits par l'idée de pouvoir investir aux côtés du Centre Hospitalier du Pays d'Apt pour doter ce dernier d'un confort hôtelier de haut niveau, et convaincus de l'impact de ce projet sur l'attractivité de notre territoire, DELTA PLUS et des particuliers bénévoles ont apporté les capitaux nécessaires à la création du fonds de dotation.

Cette structure à but non lucratif, a pour objet d'accompagner, dans une démarche de mécénat, les projets de modernisation du Centre Hospitalier du Pays d'Apt et de recevoir des dons, legs et donations de toute nature.

Pourquoi DELTA PLUS s'est engagée fortement dans la création de ce fonds de dotation et dans son soutien au quotidien ?

- DELTA PLUS est implanté depuis sa création en 1977 dans le Pays d'Apt ;
- Son Fondateur (hier) et son Président (aujourd'hui), sont aptésiens et ont souhaité créer une activité en croissance continue, pérenne et internationale dans le bassin d'emploi du Pays d'Apt, au cœur du parc régional du Luberon ;
- Ce territoire, DELTA PLUS y est attaché fortement, comme ses habitants. DELTA PLUS emploie de nombreuses personnes du Pays d'Apt et des communes voisines qui ont besoin d'une qualité de soins de haut niveau.

L'engagement de DELTA PLUS pour soutenir l'action du Fonds de dotation était une évidence et même un devoir en tant qu'acteur important de la vie économique et sociale depuis plus de 40 années. Notre engagement sociétal fait partie de l'ADN de l'entreprise.

DELTA PLUS délègue un de ses directeurs pour siéger au Conseil d'Administration du Fonds de dotation auquel il contribue par son soutien financier ainsi qu'au travers des comités de pilotage du Fonds pour valider et mettre en place les campagnes de donation.

### III : L'IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHE RSE

Le risque que nos engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise et ceux adoptés par nos fournisseurs significatifs soient en contradiction créerait pour notre Groupe un risque de crédibilité important. Nous voulons impliquer nos fournisseurs dans notre engagement pour la protection des hommes et de la planète.

#### 1. Historique/Point de départ

En 2010, nous avons commencé à faire signer annuellement une charte à nos fournisseurs de produits finis, pour qu'ils s'engagent au respect des droits de l'homme, au respect des droits en vigueur localement et à la protection de l'environnement et de la propriété intellectuelle. En 2015, cette démarche s'est généralisée à tous les fournisseurs du Groupe, de nos usines et aux fournisseurs de services.

Nous avons souhaité aussi, à partir de 2013, aller plus loin avec nos fournisseurs de produits finis préférentiels (c'est à dire les 15 % des fournisseurs avec lesquels nous avons une proximité stratégique plus marquée), en leur faisant remplir tous les ans, le même questionnaire RSE que nos filiales. Ils ont ainsi pris l'habitude de nous reporter des données sociales, environnementales et sociétales sur leurs activités.

##### a. Enjeux

Nous devons mettre en place un suivi et un accompagnement personnalisé et efficace des fournisseurs choisis pour espérer avoir un réel impact sur leurs exploitations. Nous allons fixer avec eux des objectifs sur 2019/2020/2021 et suivre leur réalisation. C'est la raison pour laquelle nous avons pour le moment choisi de faire la démarche d'accompagnement auprès de nos 16 fournisseurs préférentiels.

##### b. Chiffres clés

En 2018, ces fournisseurs préférentiels représentent 38 % des achats du Groupe.

Les fournisseurs que nous avons sélectionnés font travailler 11.219 personnes à fin décembre, (6 fois l'effectif de DELTA PLUS).

## 2. Missions

Nous voulons intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans la relation de travail avec nos fournisseurs préférentiels. Sur les critères sélectionnés, nous souhaitons d'abord mettre en place avec eux un suivi régulier et efficace pour pouvoir ensuite exploiter ces critères dans le cadre d'évaluations fournisseurs qui pourront influencer l'avenir de notre relation d'affaires.

## 3. KPI travaillés et objectifs

Avec le comité de pilotage RSE du Groupe, nous avons décidé de suivre les 6 thèmes suivants :

PEOPLE	Effectif & Turnover Accidents du travail
PLANET	Maîtrise des ressources Gestion des déchets
ÉCONOMIE DURABLE	Politique générale de qualité et sous-traitance fournisseurs Loyauté des pratiques

Nous avons pour objectif que chacun de ces thèmes qualitatifs et quantitatifs soient suivis dans la durée auprès des 16 fournisseurs sélectionnés. Ce suivi nous permettra d'étudier leurs méthodes de suivi pour les conseiller mais aussi pour que nous puissions nous améliorer. Nous pourrions également comparer les données en transversalité par famille d'achats de produits pour les challenger et les faire évoluer les uns par rapport aux autres.

Nous ne sommes pas encore en mesure de fixer les objectifs dans l'ensemble car nous sommes encore en discussion avec les fournisseurs.

#### a. Résultats 2018

Nous avons tout d'abord effectué un état des lieux avec les fournisseurs, en leur demandant de remplir un questionnaire pendant l'été 2018. Sur les 6 thèmes définis, nous leur avons posé des questions quantitatives et qualitatives pour connaître l'état actuel de leur suivi. Nous avons pu constater dans les réponses et les échanges, que nous avons eu avec eux sur ce questionnaire, que dans l'ensemble ils étaient assez matures concernant les sujets sociaux et environnementaux.

Nous avons ensuite consolidé et étudié leurs réponses en les comparant quand c'était possible. Cela nous a permis d'identifier quels KPI nous allions pouvoir leur demander de suivre, et dans certains cas, de définir des projets plus personnalisés.

Ils vont devoir nous faire un reporting semestriel sur les KPI que nous avons définis, à savoir :

PEOPLE	Effectifs et Turnover	Nombre d'employés et turnover	KPI 1	Quantitatif
	Sécurité	Accidents de travail et gravité	KPI 2	Quantitatif
PLANÈTE	Contrôle des ressources	Utilisation maîtrisée des ressources	KPI 3	Quantitatif & Qualitatif
	Pollution	Gestion des déchets	KPI 4	Quantitatif
ÉCONOMIE DURABLE	Qualité et sous-traitance	Partager notre vision RSE	KPI 5	Qualitatif
	Loyauté des pratiques	Actions anti-corruption	KPI 6	Qualitatif

À la fin de l'année 2018, nous leur avons présenté notre démarche dans sa globalité et en particulier l'approche collaborative que nous souhaitons mettre en place avec eux.

Nous avons également entamé des discussions plus qualitatives en leur suggérant des améliorations (entre une et trois par fournisseur) du type obtention de l'ISO 9001, mise en place de LED dans leurs usines.

#### b. Plan 2019-2021

Lors de la première année 2019 :

- Sur le plan **quantitatif** : nous allons suivre les évolutions de leurs données lors de leurs reporting semestriels et nous leur suggérons des objectifs pour les deux années suivantes ;
- Sur le plan **qualitatif** : l'acheteur en charge du suivi opérationnel du fournisseur, échangera régulièrement avec lui sur le déploiement d'une à trois améliorations suggérées lors du début de la démarche.

Nous travaillons également sur la création et le déploiement d'un audit annuel de la RSE chez ces fournisseurs. Ils seront tous audités par un acheteur (qui n'est pas en lien d'affaires avec le fournisseur audité dans le suivi opérationnel).

Ces audits seront réalisés chez les fournisseurs lors du 2<sup>e</sup> semestre de chaque année afin d'évaluer l'intégration des enjeux RSE dans leurs politiques internes. Ils donneront lieu à des comptes rendus suivis de plans d'actions qui seront partagés avec les fournisseurs.

À l'issue de cet audit, l'acheteur en charge du suivi de la relation d'affaires devra définir un plan d'amélioration pour les 12 mois à venir et le suivre avec le fournisseur.

#### c. Illustration d'une mise en application

La mise en application de cette démarche a été bien reçue. Grâce à cela, nous avons pu identifier les fournisseurs matures vis-à-vis de cette démarche.

À long terme, nous avons trois situations :

- Fournisseurs très réceptifs et participatifs (1 sur 16) : en plus du reporting semestriel et des idées d'améliorations, nous pourrions avancer plus loin et plus précisément dans cette idée d'intégration des enjeux sociaux et environnementaux et sociétés au sein de leur entreprise ;

- Fournisseurs globalement réceptifs et participatifs (14 sur 16) : nous pourrions suivre leur reporting et également leur proposer des objectifs d'améliorations ;
- Fournisseurs pas réceptifs et peu participatifs (1 sur 16) : à long terme, il va être difficile de voir plus loin que le reporting semestriel que nous leur demandons, mais nous essayerons de les impliquer sans entacher notre relation d'affaires.

## IV : LOYAUTÉ DES PRATIQUES – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE

L'absence de suivi de la loyauté et de la compliance de nos pratiques d'affaires au niveau Groupe ferait peser sur l'entreprise un risque économique et un risque de confiance importants. Nous voulons conduire nos activités dans le respect des règles d'éthique. Au sein de DELTA PLUS, nous avons toujours été très sensibles à la loyauté des pratiques.

### 1. Historique/Point de départ :

Nous avons par l'exemplarité été vigilants à la conduite éthique des transactions entre notre organisation et d'autres organisations et en parallèle pour des questions de sécurisation, nous avons encadré les rôles et responsabilités au sein de l'entreprise dès que des frais sont engagés pour limiter les risques de fraude et d'évasion fiscale. Néanmoins cette approche restait floue dans la mesure, où nous n'avions pas de politique anti-corruption clairement rédigée et diffusée, ce qui devenait nécessaire avec la croissance du Groupe et notre présence dans un nombre croissant de pays.

#### a. Enjeux

Même si les comportements éthiques dans le milieu professionnel semblent être du « bon sens », il est capital de définir des règles, des limites et des sanctions encourues. Elles doivent ensuite être partagées avec l'ensemble des collaborateurs de façon à ce que le cadre de fonctionnement soit clair.

En matière de lutte contre les fraudes pour endiguer les risques fiscaux et notamment d'évasion fiscale, notre système de reporting financier mensuel, sous la responsabilité de la direction financière du Groupe, nous permet de suivre, contrôler et limiter les risques. Nous n'avons pas estimé nécessaire de mettre en place un outil de suivi complémentaire.

Concernant le risque de corruption, il nous a semblé approprié de disposer d'un code de conduite reprenant l'ensemble des pratiques admises et listant les pratiques interdites, servant de politique anti-corruption Groupe.

#### **b. Chiffres clés**

- Le plan anti-corruption a été présenté à nos 35 filiales représentant 1.943 personnes;
- La remise matérielle du code de bonne conduite à 46,9 % de l'effectif, et présentation du code de bonne conduite à la totalité de l'effectif du Groupe (présentation dans 23 langues) ainsi que son affichage dans l'ensemble de nos sites;
- Le nombre de personnes identifiées comme devant effectuer l'e-learning : 180.

## **2. Mission**

Notre mission est de garantir la loyauté des pratiques au sein du Groupe, sur la base du respect des impératifs requis dans notre code de bonne conduite Groupe.

## **3. KPI travaillés et objectifs**

Nous avons écrit un «code de conduite et mesures anti-corruption applicables aux sociétés du Groupe DELTA PLUS». On précise notamment dans ce code l'existence d'une adresse email d'alerte anonyme permettant la dénonciation de tout fait suspect.

Nous avons créé un module d'e-learning sur le sujet comprenant une explication des définitions et des enjeux de notre démarche. Une liste de postes identifiés comme pouvant avoir une influence sur une quelconque transaction avec une organisation externe au Groupe, a été définie. Enfin, nous avons écrit une procédure sur l'utilisation de ce code de conduite pour garantir sa pérennité.

Nos indicateurs clés de performance seront le suivi et l'amélioration de notre taux de couverture du code de conduite (pour l'ensemble de l'effectif Groupe) et de notre taux de formation et de succès à la formation anti-corruption (pour l'ensemble des personnels exposés) d'année en année.

## **a. Résultats 2018**

Nous nous sommes assurés de la diffusion du code de bonne conduite dans toutes les filiales du Groupe, par l'intervention d'une personne au sein de chaque filiale (responsable local de la filiale ou des ressources humaines), missionnée afin de présenter à toute l'équipe de sa filiale le code de conduite et les engagements qu'il implique. Un registre de présence à ces présentations a été tenu au sein de chaque filiale. Nous avons assuré la diffusion du code de conduite dans toutes les filiales du Groupe.

Le code de bonne conduite en version anglaise a été remis en mains propres à chaque nouveau collaborateur (hors personnel entrepôt et production pour le Hors France) soit 46,9 % de l'effectif total Groupe à ce jour.

L'e-learning est quant à lui transmis, au fur et à mesure des intégrations, aux collaborateurs les plus exposés. Nous suivons que les personnes identifiées comme exposées au risque de corruption, au sein de l'entreprise, valident le module d'e-Learning dédié.

Ce module a été suivi par 180 personnes au total, et à ce jour 92 % d'entre elles ont passé le test.

Les personnes ont répondu correctement à 91 % des questions en moyenne (la réussite du test est effective à partir de 80 %). Tous les collaborateurs testés ont réussi l'épreuve.

Nous n'avons recensé au cours de l'année 2018 aucune alerte de fait suspect sur l'adresse email d'alerte créée à cet effet.

#### **b. Plan 2019-2021 :**

Nous devons nous assurer de la pérennité dans le temps de la connaissance du code de conduite et de sa diffusion à tous, notamment aux nouveaux entrants. Nous devons également continuer le suivi de l'e-learning par les personnes exposées et nous assurer de la pérennité de la démarche dans le temps.

Nous devons suivre la traduction du code de conduite et de la procédure dans les 23 langues parlées dans le Groupe et leurs applications.

Nous souhaitons ainsi maintenir à un niveau marginal le nombre d'alertes.

# **RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

---

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la «Déclaration»), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

## **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables le cas échéant, en matière notamment de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des actions et des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 8 % et 100 % des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

99

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 6 mois.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de Performance Extra-Financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

### **Observations**

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre précisé au paragraphe «DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA FINANCIERS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE». Tout au long de la Déclaration, nous attirons également l'attention du lecteur sur les précisions apportées relatives aux politiques et indicateurs clés de performance, notamment les paragraphes «Plan 2019-2021».

Fait à Toulouse, le 29 avril 2019  
**L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT**  
**SAS CABINET DE SAINT FRONT**  
**Jacques de SAINT FRONT**  
 Président



# **RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (Article L. 225-184 du Code de Commerce)**

---

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Nous vous indiquons ci-dessous :

- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé;
- le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

100

## **Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2018 :**

Néant.

## **Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2018 :**

Néant.

Le Conseil d'Administration

# **RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé que cette attribution gratuite ne peut avoir pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société, en date du 17 juin 2016, était autorisé à attribuer gratuitement des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

## **Actions Gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 :**

Néant.

## **Actions Gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2018 :**

### **Bénéficiaires salariés**

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ACQUISES AU 20/06/2018	DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION (ÉCOULÉE)
Bénéficiaire 1	560	1 an
Bénéficiaire 2	560	1 an
Bénéficiaire 3	560	1 an
Bénéficiaire 4	280	1 an
Bénéficiaire 5	280	1 an
Bénéficiaire 6	280	1 an
Bénéficiaire 7	280	1 an
Bénéficiaire 8	280	1 an
Bénéficiaire 9	280	1 an

101

### **Bénéficiaire mandataire social**

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ACQUISES AU 20/06/2018	DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION (ÉCOULÉE)
Jérôme BENOIT	560	1 an

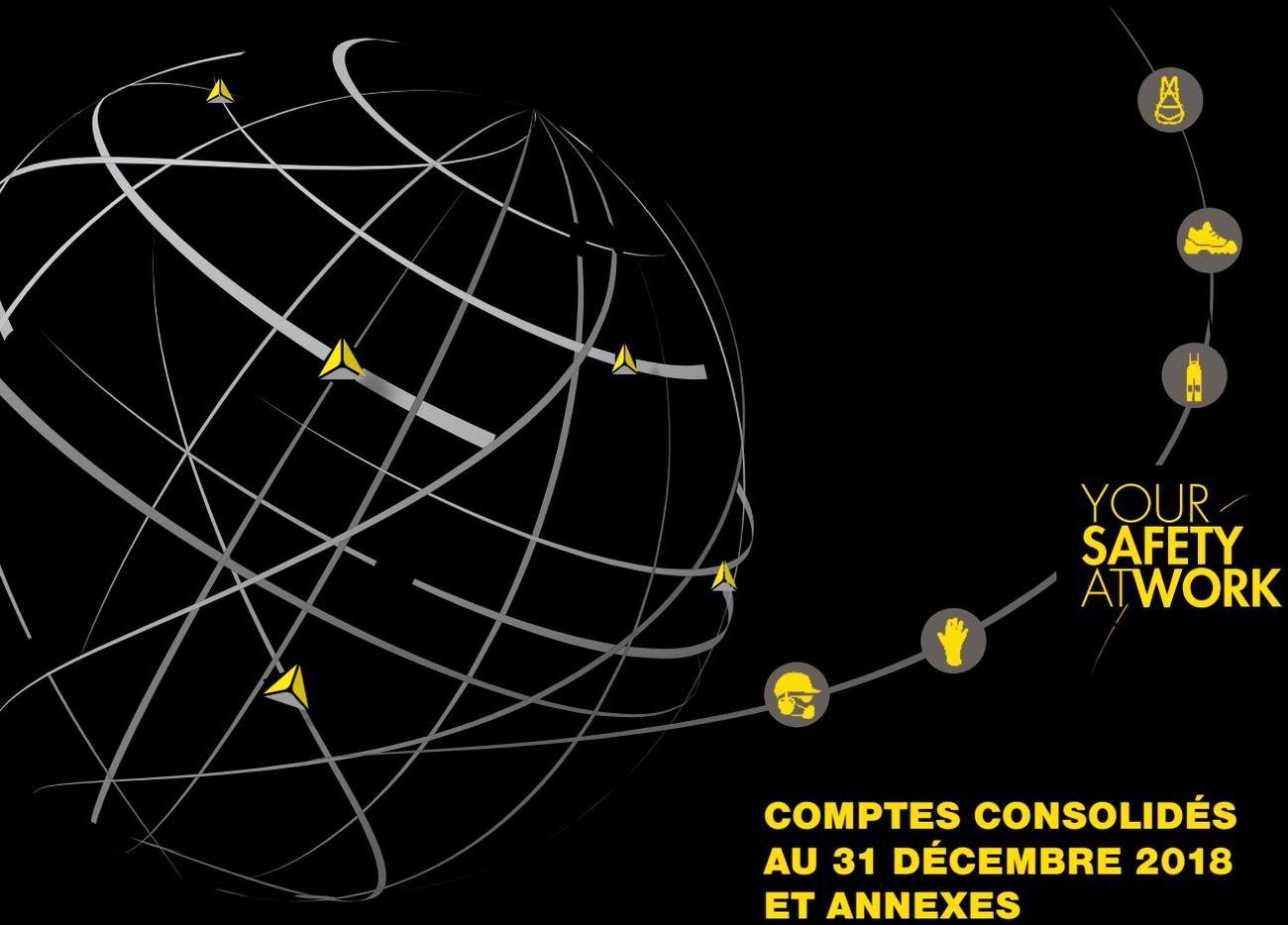
Le Conseil d'Administration

# Un réseau de distribution mondial : **l'offre DELTA PLUS accessible partout**



1 h 2 h 3 h 4 h 5 h 6 h 7 h 8 h 9 h 10 h 11 h 12 h 13 h 14 h 15 h 16 h 17 h 18 h 19 h 20 h 21 h 22 h 23 h 24 h

Plus de **90 pays** desservis grâce  
à **36 filiales** de distribution

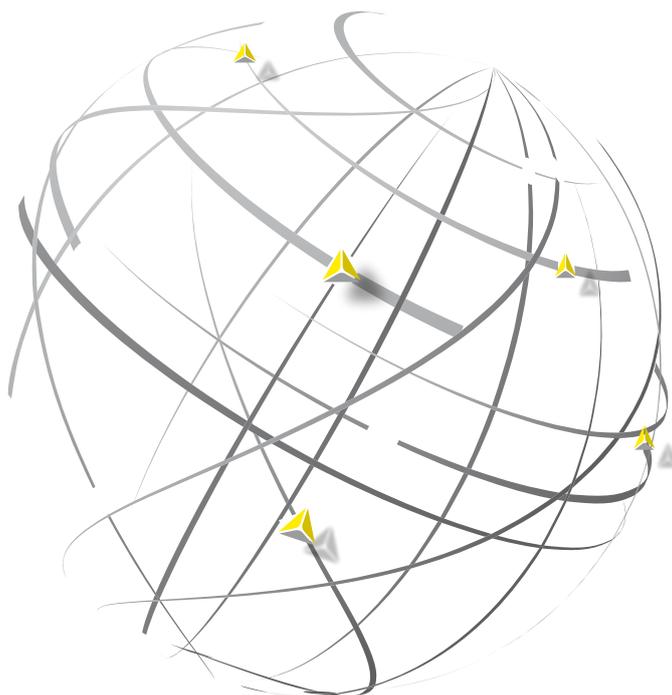


**COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2018  
ET ANNEXES**

**YOUR  
SAFETY  
ATWORK**



<b>CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>105</b>	<b>4.2. Risques liés à l'activité du Groupe</b>	<b>122</b>
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	105	4.2.1. Risques liés à la conjoncture économique	122
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	106	4.2.2. Risques liés aux clients	122
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	106	4.2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	122
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	107	<b>4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable</b>	<b>123</b>
CAPITAUX DE LÉMETTEUR	108	<b>4.4. Risques environnementaux et géopolitiques</b>	<b>124</b>
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	108	<b>4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>124</b>
<b>CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>109</b>	<b>NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE</b>	<b>125</b>
<b>NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>109</b>	5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation	125
<b>NOTE 2 : FAITS MARQUANTS</b>	<b>109</b>	<b>NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>127</b>
<b>NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>111</b>	6.1. État des immobilisations incorporelles	127
3.1. Base de préparation des états financiers	111	6.2. État des immobilisations corporelles	129
3.2. Hypothèses et estimations	112	6.3. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	131
3.3. Secteurs opérationnels	112	6.4. Autres actifs financiers	132
3.4. Règles de consolidation	113	6.5. Instruments financiers dérivés	133
3.5. Regroupements d'entreprises	113	6.6. Instruments financiers disponibles à la vente	133
3.6. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	113	6.7. Stocks	134
3.7. Transactions libellées en devises	113	6.8. Créances clients et autres créances	134
3.8. Écarts d'acquisition	114	6.9. Trésorerie	135
3.9. Immobilisations incorporelles	114	6.10. Capital	135
3.10. Immobilisations corporelles	114	6.11. Paiement en actions	136
3.11. Impairment test	114	6.12. Passifs financiers	136
3.12. Autres actifs financiers	115	6.13. Engagements donnés aux salariés	137
3.13. Instruments financiers dérivés	115	6.14. Provisions non courantes	138
3.14. Stocks	116	6.15. Instruments financiers par catégorie	138
3.15. Créances et dettes	116	6.16. Impôts	139
3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	116	6.17. Ventilation du Chiffre d'Affaires	141
3.17. Capital	116	6.18. Produits et charges opérationnels non courants	142
3.18. Passifs financiers	116	6.19. Résultat financier	143
3.19. Impôts	116	6.20. Charges par nature	144
3.20. Avantages au personnel	117	6.21. Charges de personnel	145
3.21. Paiements fondés sur des actions	117	6.22. Résultat par action	146
3.22. Provisions non courantes	118	6.23. Dividendes	146
3.23. Chiffre d'Affaires	118	6.24. Engagements donnés et reçus	146
3.24. Soldes intermédiaires	118	6.25. Regroupement d'entreprises	147
3.25. Produits et charges financiers	118	6.26. Parties liées	148
3.26. Résultat par action	119	6.27. Actif destiné à la vente	150
3.27. Distribution de dividendes	119	<b>NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>150</b>
<b>NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>119</b>	<b>NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>152</b>
<b>4.1. Risque financiers</b>	<b>119</b>		
4.1.1. Risque de change	119		
4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture	119		
4.1.3. Risque de prix (matières premières)	120		
4.1.4. Risque de crédit	120		
4.1.5. Risque de liquidité	120		



## CHAPITRE I COMPTES CONSOLIDÉS

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'Euros

ACTIF	NOTE	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>				
Écarts d'acquisition	6.3	91 537	80 906	80 906
Immobilisations incorporelles	6.1	1 578	1 290	1 318
Immobilisations corporelles	6.2	18 870	6 777	7 087
Autres actifs financiers	6.4	2 042	2 157	2 183
Actifs d'impôts différés	6.16	3 015	2 527	2 527
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>117 042</b>	<b>93 657</b>	<b>94 021</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	6.7	64 918	56 273	56 976
Clients	6.8	48 058	44 968	45 748
Autres débiteurs	6.8	11 095	15 412	15 423
Trésorerie	6.9	16 953	17 938	17 956
Actifs destinés à la vente	6.27	1 828	1 876	-
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>142 852</b>	<b>136 466</b>	<b>136 102</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>259 894</b>	<b>230 123</b>	<b>230 123</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	6.10	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(6 057)	(4 872)	(4 872)
Réserves et résultat consolidés		130 149	111 834	111 834
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		740	291	291
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>128 511</b>	<b>110 933</b>	<b>110 933</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Passifs financiers non courants	6.12	42 720	39 934	39 934
Engagements donnés aux Salariés	6.13	1 064	946	946
Provisions non courantes	6.14	1 459	1 144	1 144
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>45 244</b>	<b>42 024</b>	<b>42 024</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		26 621	26 762	27 116
Dettes fiscales et sociales		12 116	11 680	11 902
Autres dettes		9 130	4 701	4 701
Autres passifs financiers courants	6.12	37 283	32 620	33 448
Passifs destinés à la vente	6.27	989	1 404	-
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>86 139</b>	<b>77 166</b>	<b>77 166</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>259 894</b>	<b>230 123</b>	<b>230 123</b>

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>6.17</b>	<b>240 462</b>	<b>226 637</b>	<b>229 786</b>
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(117 118)	(107 569)	(108 350)
Charges variables	6.20	(18 410)	(18 005)	(18 253)
Charges fixes	6.20	(30 833)	(31 441)	(32 054)
Charges de personnel	6.21	(42 308)	(41 258)	(42 390)
Autres produits et charges	6.20	236	350	352
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>32 030</b>	<b>28 714</b>	<b>29 091</b>
Produits opérationnels non courants	6.18	186	509	500
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(695)	(524)	(518)
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>(509)</b>	<b>(15)</b>	<b>(18)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>31 521</b>	<b>28 698</b>	<b>29 073</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(1 943)	(1 735)	(1 748)
Autres charges financières	6.19	(1 912)	(2 490)	(2 493)
Autres produits financiers	6.19	243	139	139
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>		<b>27 909</b>	<b>24 613</b>	<b>24 972</b>
Impôt sur le résultat	6.16	(6 611)	(5 881)	(5 943)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>21 298</b>	<b>18 732</b>	<b>19 029</b>
<b>Résultat des activités destinées à la vente</b>	<b>6.26</b>	<b>270</b>	<b>297</b>	<b>-</b>
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>19 029</b>
Dont part du Groupe		20 951	18 867	18 867
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		617	161	161
Résultat net par action des activités poursuivies	6.22	2,89	2,57	2,61
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	6.22	2,89	2,57	2,61
Résultat net par action	6.22	2,92	2,61	2,61
Résultat net dilué par action	6.22	2,92	2,61	2,61

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>19 029</b>
Écarts de conversion		3 247	(10 221)	(10 221)
Couverture investissements nets activités à l'étranger		-	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>3 247</b>	<b>(10 221)</b>	<b>(10 221)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	6.13	(118)	80	80
Impôts		33	(30)	(30)
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>(85)</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>24 729</b>	<b>8 858</b>	<b>8 858</b>
Dont part du Groupe		24 112	8 707	8 707
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		617	151	151

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'Euros

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>19 029</b>	<b>16 968</b>
<b>Résultat des activités en cours de cession</b>		<b>(269)</b>	<b>(297)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ajustements :</b>					
Élimination des amortissements	6.1	2 057	1 977	2 117	1 694
Élimination des provisions		1 908	1 491	1 498	735
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		310	(61)	(61)	(8)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>25 574</b>	<b>22 130</b>	<b>22 583</b>	<b>19 389</b>
Élimination de la charge (produit) d'impôt	6.16	6 611	5 881	5 943	4 967
Élimination du coût de l'endettement financier net	6.19	1 943	1 735	1 748	1 637
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>34 128</b>	<b>29 746</b>	<b>30 274</b>	<b>25 993</b>
Incidence de la variation du B.F.R.		(5 536)	(9 033)	(8 938)	2 348
Impôts payés		(7 099)	(6 234)	(6 296)	(5 847)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession		360	548	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>21 852</b>	<b>15 027</b>	<b>15 040</b>	<b>22 495</b>
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		(7 055)	(25 807)	(25 807)	(2 700)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2	(13 539)	(2 604)	(2 631)	(2 715)
Acquisitions d'actifs financiers	6.4	(59)	(682)	(682)	(398)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		50	111	111	32
Cessions d'immobilisations financières	6.4	224	482	482	100
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(105)	(3)	(3)	22
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession		(26)	(27)	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(20 509)</b>	<b>(28 530)</b>	<b>(28 530)</b>	<b>(5 659)</b>
Augmentation de capital		-	-	-	18
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(1 185)	(5 438)	(5 438)	279
Variation dette financière	6.12	5 396	24 329	24 329	(10 980)
Intérêts financiers nets versés	6.19	(1 943)	(1 735)	(1 748)	(1 637)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(4 428)	(4 231)	(4 231)	(3 099)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(2 160)</b>	<b>12 924</b>	<b>12 912</b>	<b>(15 419)</b>
Autres flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession		(65)	(18)	-	-
Incidence de la variation des taux de change		(103)	(642)	(642)	1 081
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(985)</b>	<b>(1 238)</b>	<b>(1 220)</b>	<b>2 498</b>
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	17 938	19 175	19 175	16 677
Trésorerie à la clôture :	6.9	16 953	17 938	17 956	19 175
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(985)</b>	<b>(1 237)</b>	<b>(1 219)</b>	<b>2 498</b>

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

En milliers d'Euros

	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Total des emprunts à l'ouverture</b>	<b>73 383</b>	<b>53 294</b>	<b>53 294</b>	<b>64 348</b>
Souscription d'emprunts	14 322	29 970	29 970	5 985
Remboursements d'emprunts	(11 989)	(8 157)	(8 389)	(5 414)
Variation des concours bancaires	293	2 683	2 726	(14 272)
Variation des emprunts garantis	(256)	268	230	856
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>2 370</b>	<b>24 765</b>	<b>24 537</b>	<b>(12 845)</b>
Variation de périmètre	4 454	704	704	885
Juste valeur des CAT	-	-	-	(217)
Variation des Calls	-	(4 697)	(4 697)	1 266
Effets de change	(203)	(456)	(456)	(143)
<b>Total des mouvements non cash</b>	<b>4 251</b>	<b>(4 449)</b>	<b>(4 449)</b>	<b>1 791</b>
<b>Total des emprunts à la clôture</b>	<b>80 003</b>	<b>73 609</b>	<b>73 383</b>	<b>53 294</b>

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

## CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

En milliers d'Euros

	31/12/2018	31/12/2017 (1)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>128 511</b>	<b>110 933</b>	<b>110 933</b>	<b>106 952</b>
Passifs financiers non courants	42 720	39 934	39 934	30 845
Passifs financiers courants	37 283	32 620	33 448	22 450
<b>Dette financière brute</b>	<b>80 003</b>	<b>72 554</b>	<b>73 382</b>	<b>53 295</b>
Trésorerie	16 953	17 938	17 956	19 175
<b>Dette financière nette</b>	<b>63 050</b>	<b>54 616</b>	<b>55 426</b>	<b>34 120</b>
<b>Dette bancaire nette (2)</b>	<b>58 567</b>	<b>51 410</b>	<b>52 220</b>	<b>22 920</b>

(1) Comptes ajustés selon IFRS 5.

(2) Dette bancaire nette = dette financière nette retraitée d'une dette financière non bancaire de 4.5 M€ correspondant aux calls liés à l'acquisition d'ELVEX, d'ASPRESEG et VERTIC NEDERLAND BV.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>67 426</b>	<b>(619)</b>	<b>5 973</b>	<b>16 981</b>	<b>106 364</b>	<b>585</b>	<b>106 951</b>
Affectation du résultat & reclassement	-	-	16 981	-	-	(16 981)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	50	-	(10 210)	-	(10 160)	(11)	(10 170)
<b>Résultat de 2017</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 867</b>	<b>18 867</b>	<b>161</b>	<b>19 029</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	50	-	(10 210)	18 867	8 707	151	8 859
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	293	-	-	-	293	-	293
Dividendes distribués	-	-	(4 231)	-	-	-	(4 231)	-	(4 231)
Variation de l'auto détention	-	-	(1 186)	(4 252)	-	-	(5 438)	-	(5 438)
Variation de périmètre	-	-	4 879	-	-	-	4 879	(445)	4 434
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	66	-	-	-	66	-	66
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>84 278</b>	<b>(4 871)</b>	<b>(4 237)</b>	<b>18 867</b>	<b>110 642</b>	<b>291</b>	<b>110 933</b>
Affectation du résultat & reclassement	-	-	18 867	-	-	(18 867)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 213)	-	3 397	-	2 184	(151)	2 033
<b>Résultat de 2018</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 951</b>	<b>20 951</b>	<b>617</b>	<b>21 568</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 213)	-	3 397	20 951	23 135	466	23 601
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	144	-	-	-	144	-	144
Dividendes distribués	-	-	(4 415)	-	-	-	(4 415)	(13)	(4 428)
Variation de l'auto détention	-	-	1 186	1 186	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(1 923)	-	-	-	(1 923)	-	(1 923)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(156)	-	345	-	189	(5)	184
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>96 768</b>	<b>(6 056)</b>	<b>(494)</b>	<b>20 951</b>	<b>127 771</b>	<b>740</b>	<b>128 512</b>

### NOTE 1

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment B de la Bourse de Paris.

La société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à Apt. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, fabrique et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), en Europe, et dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après «le Groupe DELTA PLUS»), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 avril 2019. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Associés du 7 juin 2019.

### NOTE 2

#### FAITS MARQUANTS

Le Groupe a enregistré en 2018 un Chiffre d'Affaires consolidé de 240,5 millions d'Euros, en progression de +10,7 % à périmètre et taux de change constants sur un an.

Compte-tenu d'impacts de périmètre et d'effets de change négatifs, la croissance du Chiffre d'Affaires en Euros ressort à +4,6 % en 2018.

Le Groupe voit ses ventes progresser pour la neuvième année consécutive, et atteindre un nouveau record.

La croissance dynamique enregistrée sur les premiers mois de l'année 2018 s'est donc poursuivie au second semestre, et ce sur l'ensemble des zones géographiques couvertes par le Groupe.

L'année 2018 aura été marquée pour DELTA PLUS GROUP par une croissance solide sur la plupart de ses marchés Européens (+3,1 %), par un dynamisme très soutenu de son activité Hors Europe (progression organique du Chiffre d'Affaires de +18,3 % dans cette zone), par deux acquisitions réalisées en fin d'année au Canada et aux Pays-Bas et par un processus de cession en cours concernant une activité marginale non stratégique, reclassée en activité abandonnée au 31 décembre 2018.

En Europe, l'activité du Groupe est restée orientée positivement tout au long de l'exercice 2018.

La croissance, à périmètre et taux de change constants, s'élève à 3,1 %, grâce notamment à la poursuite du dynamisme des ventes dans les pays de l'est et du sud (Espagne, Pologne, Roumanie, Grèce, République Tchèque et Slovaquie). Le Benelux réalise également une très bonne performance cette année, grâce notamment aux efforts de développement commercial réalisés aux Pays-Bas.

L'activité au Royaume-Uni progresse également au second semestre de l'année, après un début d'année atone.

L'activité de DELTA PLUS GROUP en France et en Italie reste stable comparée à 2017.

Sur les marchés Hors Europe, la dynamique du premier semestre s'est confirmée sur la fin de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le Groupe réalise une excellente performance, en enregistrant une croissance à périmètre et taux de change constants de +18,3 % (+8,4 % en Euros).

La Chine, premier pays contributeur au Chiffre d'Affaires consolidé, reste le principal moteur de cette croissance. Cette tendance s'est confirmée au second semestre, grâce à une augmentation de plus de 20 % du Chiffre d'Affaires.

Le Groupe affiche également une croissance significative de ses ventes sur l'ensemble des autres marchés d'Asie, ainsi qu'en Amérique du Nord.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud (Argentine, Brésil) sont restées significatives au cours des derniers mois.

Ces fluctuations ont provoqué un effet de change défavorable de -12,5 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018.

Les deux tiers de ces effets de change négatifs concernent des devises d'Amérique du Sud. Plus généralement, l'ensemble des pays sur lesquels le Groupe est présent hors d'Europe ont vu leur parité se déprécier par rapport à l'Euro.

Il est à noter que l'Argentine étant considérée comme un pays en hyperinflation, des retraitements ont été appliqués dans les comptes 2018 afin de les corriger de l'inflation.

Les principaux impacts de ces retraitements sont résumés dans la note 6.19 « Résultat financier ».

### Deux nouvelles acquisitions réalisées en fin d'année 2018

DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2018 sa politique de développement sur le marché Nord-Américain.

Trois ans après s'être implanté aux États-Unis à travers l'acquisition d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP a confirmé en novembre 2018 sa volonté de développement sur ce marché à forte valeur ajoutée, à travers l'acquisition de 100 % des actions des sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, toutes deux basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Cette acquisition a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 1,0 M€ sur les deux derniers mois de l'année.

Dans le même temps, sur les métiers de la sécurisation antichute des infrastructures, segment d'activité à forte valeur ajoutée, le Groupe a renforcé sa présence sur les marchés d'Europe du Nord en finalisant, au quatrième trimestre, l'acquisition de 51 % des actions de la société VERTIC Nederland BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment, deux ans après avoir acquis VERTIC France.

Cette acquisition aux Pays-Bas a représenté pour DELTA PLUS GROUP un effet de périmètre positif de 0,5 M€ sur les trois derniers mois de l'année.

L'année 2018 a également été marquée par des investissements immobiliers plus significatifs que les années précédentes, en vue de renforcer les capacités de production du Groupe. Ces investissements ont principalement été réalisés en Chine, en Argentine et dans une moindre mesure en Inde.

En Argentine, ces investissements se sont traduits par l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés DELTA ARGENTINA (société de droit français) et DELTA BATIMENT (société de droit argentin).

En milliers d'Euros

	VERTIC NEDERLAND	ONTARIO GLOVE SAFETY	DEGIL SAFETY	D&S HOLDING	
<b>Activités des entités structurées</b>					
Lieu de l'établissement principal	Pays-Bas	Canada	Canada	Canada	
Activité principale	Sécurisation anti-chute des infrastructures	Équipements de protection individuelle		Holding	
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
<b>Informations financières (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018) (1)</b>					<b>TOTAL</b>
Chiffre d'Affaires	3 392	2 254	4 833	1	10 480
Résultat opérationnel courant	321	167	281	-	769
<hr/>					
Actifs courants	1 286	1 162	3 372	-	5 820
Actifs non courants	86	99	145	784	1 114
<b>Total Actif</b>	<b>1 372</b>	<b>1 261</b>	<b>3 517</b>	<b>784</b>	<b>6 934</b>
Capitaux propres	397	293	963	783	2 436
Passifs courants	975	855	464	1	2 295
Passifs non courants	-	113	2 090	-	2 203
<b>Total Passif</b>	<b>1 372</b>	<b>1 261</b>	<b>3 517</b>	<b>784</b>	<b>6 934</b>

(1) à périmètre comparable pré-acquisition.

### Une activité non stratégique en cours de cession

Enfin, le Groupe a initié au second semestre 2018 le processus de cession d'une activité marginale, considérée comme non stratégique.

Des négociations sont en cours avec un acquéreur potentiel. Aussi, le Groupe a décidé de reclasser cette activité en tant qu'activité abandonnée au 31 décembre 2018.

La contribution de cette filiale au Chiffre d'Affaires consolidé 2018 (2,9 M€) est donc exclue du Chiffre d'Affaires consolidé publié.

En conséquence et en application d'IFRS 5 – « actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » les actifs et passifs de l'entité NUEVA SIBOL SLU détenus en vue de la vente sont présentés dans les états financiers consolidés et dans le tableau de flux de trésorerie sur une ligne distincte.

Les impacts sont résumés dans la note 6.27.

## Une amélioration de la rentabilité opérationnelle en 2018

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires et à la confirmation de la maîtrise de ses coûts de structure, dans la continuité des exercices précédents, DELTA PLUS GROUP affiche sur l'année 2018 une progression de plus d'un demi-point de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau historique de 13,3 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel non courant s'élève à (0,5) M€ en 2018, contre 0 en 2017, en raison du poids des frais d'acquisition.

Le coût du financement est stable par rapport à 2017, tandis que les autres éléments financiers sont moins impactés par les écarts de change qu'ils ne l'avaient été en 2017 : (1,7) M€ en 2018 contre (2,4) M€ en 2017.

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 24 % en 2018, est stable par rapport à celui enregistré l'an dernier.

Intégrant ces différents éléments, le résultat net ressort en augmentation de +13,3 % au 31 décembre 2018, à 21,6 M€ contre 19,0 M€ pour l'exercice précédent.

Sur le plan bilanciel, l'année 2018 a permis au Groupe de conforter les améliorations mises en œuvre ces dernières années, notamment en termes de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel. Celui-ci se stabilise par rapport à 2017, à 120 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2018, et ce malgré l'intégration en toute fin d'année de nouvelles filiales acquises au 4<sup>e</sup> trimestre.

Les dettes financières nettes sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2017, conséquence principalement des financements bancaires mis en place dans le cadre de l'acquisition de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au Canada en fin d'année.

En particulier, la dette bancaire nette a augmenté de 6,0 M€.

Les capitaux propres sont en hausse de 17,6 M€ sur l'année, le résultat net 2018 étant partiellement compensé par le versement de dividendes effectué en juin 2018.

## NOTE 3

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1.

#### Base de préparation des états financiers

- Les comptes consolidés de l'exercice 2018 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2018, disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB à l'exception de l'application d'IFRIC 21 « droits ou taxes » dont les impacts potentiels ne sont pas jugés significatifs;
- Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- De ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- De transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers dérivés;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### Amendements et interprétations entrant en vigueur en 2018

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont les suivants :

- IFRS 9 : Instruments financiers;
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

Les textes cités ci-dessus n'ont pas d'impact sensible sur les comptes consolidés 31/12/2018, aucun traitement n'a été réalisé.

Il n'y a pas de nouvelle norme, mise à jour de normes ou interprétation majeure dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont l'impact est significatif pour le Groupe.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IFRS 16 : Contrats de location.

Le Groupe DELTA PLUS mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Les impacts seront communiqués lors de la publication des comptes semestriels 2019.

### 3.2.

#### Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel Européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés,

fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

#### Prévision ou estimation du bénéfice

La société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

L'augmentation des ventes en 2018 permet à DELTA PLUS GROUP d'atteindre l'objectif affiché d'une nouvelle croissance organique de son Chiffre d'Affaires, tant en Europe que dans les pays émergents.

Le Groupe, qui s'est renforcé cette année grâce aux nouvelles acquisitions, capitalise sur sa présence historique dans de nombreux pays, et confirme sa volonté de développement à travers un renforcement de sa couverture géographique dans des zones à fort potentiel de croissance et sur des métiers à forte valeur ajoutée.

En parallèle, DELTA PLUS GROUP maintient ses efforts de maîtrise des coûts, et poursuit l'optimisation de sa structure de bilan en vue de disposer des moyens de financer les prochaines étapes de son développement.

DELTA PLUS GROUP démarre donc l'année 2019 avec une structure financière saine, et affiche comme objectif d'enregistrer cette année encore une nouvelle croissance organique de son Chiffre d'Affaires, dans un marché porteur, tout en restant vigilant compte-tenu d'un contexte géopolitique et monétaire qui reste incertain.

### 3.3.

#### Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégalement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels», l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques «Europe» et «Hors Europe».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne «non affectés».

### 3.4.

#### Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

### 3.5.

#### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne

donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

### 3.6.

#### Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les filiales hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en Euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères», les différences de change portant sur ces éléments sont également enregistrées sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

En 2018, l'Argentine est entrée dans la liste des pays hyperinflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29. Renvoi 6.19 page 143.

### 3.7.

#### Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financières.

### 3.8.

#### Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- D'une part, le total de :
  - La juste valeur de la contrepartie transférée ;
  - Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
  - La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;

Et

- D'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

#### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclus une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

### 3.9.

#### Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation bénéficient au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

### 3.10.

#### Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

Les principales durées d'utilité retenues sont :

<i>Constructions</i> .....	30 à 50 ans
<i>Matériel industriel</i> .....	5 à 10 ans
<i>Agencements</i> .....	5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « Charges fixes ».

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aillent au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

### 3.11.

#### Impairment test

##### 3.11.1. Écarts d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à une UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

### 3.11.2. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en «Autres charges opérationnelles».

### 3.12.

#### Autres actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

#### • Prêts et créances

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée

en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

#### • Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs Mobilières de Placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

#### • Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 «Instruments financiers : informations à fournir et présentation» est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

#### • Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

### 3.13.

#### Instruments financiers dérivés

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en Dollars. Le Groupe DELTA PLUS peut être amené à utiliser également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Au 31 décembre 2018 aucun contrat de couverture lié aux taux n'était en vigueur chez DELTA PLUS GROUP.

### 3.14.

#### Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

### 3.15.

#### Créances et dettes

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance +90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture +210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif (dettes) courant.

### 3.16.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

### 3.17.

#### Capital

##### • Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

##### • Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

### 3.18.

#### Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

### 3.19.

#### Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

À la suite de l'instauration de la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- La part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle;
- La part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens de l'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au Chiffre d'Affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprise, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés, actif et passif, sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

### 3.20.

#### Avantages au personnel

##### • Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

##### • Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- L'âge;
- La catégorie socio-professionnelle;
- L'âge de départ en retraite;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite;
- Le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- La convention collective;
- Les hypothèses de progression de salaires;
- Le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

##### • Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

##### • Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

### 3.21.

#### Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

### 3.22.

#### Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

### 3.23.

#### Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de clients et de transactions ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, en majorité des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS;
- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

### 3.24.

#### Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé «marge brute» et un sous-total intitulé «Résultat opérationnel courant» dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le Groupe n'est plus seulement un distributeur mais également un fabricant. Cet indicateur de marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le Résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total «Résultat opérationnel courant» exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total, présenté de manière distincte du résultat opérationnel, n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.

### 3.25.

#### Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long terme;
- Le résultat de change;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

### 3.26.

#### Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

### 3.27.

#### Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

## NOTE 4

### FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés et listés sous la présente Note.

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

### 4.1.

#### Risque financiers

##### 4.1.1. Risque de change

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone Euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US Dollar.

En 2018, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 88 M€ (soit 36 % du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : l'US Dollar pour 43 M€ de Chiffre d'Affaires (18 %), le RMB chinois pour 43 M€ de Chiffre d'Affaires (18 %), le Zloty polonais pour 13 M€ (6 %), et le Real brésilien pour 10 M€ (4 %).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 43 M€ en 2018 (soit 18 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PHP (Philippines), le COP (Colombie) le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine), le RUB (Russie) et diverses devises Européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas y avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

##### 4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. À cet effet, le Groupe DELTA PLUS peut utiliser les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps, tunnels et caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Une variation instantanée de  $\pm 1$  % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à  $\pm 170$  K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2018.

En milliers d'Euros

	ACTIFS FINANCIERS		PASSIFS FINANCIERS		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	16 953	-	17 944	16 686	991	16 686	-	-	991	16 686
De 1 à 5 ans	-	-	39 395	308	39 395	308	-	-	39 395	308
Plus de 5 ans	-	-	3 017	-	3 017	-	-	-	3 017	-
<b>Totaux</b>	<b>16 953</b>	<b>-</b>	<b>60 356</b>	<b>16 994</b>	<b>43 404</b>	<b>16 994</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 404</b>	<b>16 994</b>

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

#### 4.1.3. Risque de prix (matières premières)

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix, néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

#### 4.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés finissent dans leur grande majorité par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

#### 4.1.5. Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Ce contrat d'affacturage couvre moins de 25 % du Chiffre d'Affaires consolidé (environ 10 millions d'Euros de créances non échues à chaque clôture). Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme. Le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que les ressources sont suffisantes à la poursuite des activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et d'emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type « covenants ».

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

- **Montant de la dette nette**

Au 31 décembre 2018, le montant de la dette nette s'élevait à 63.050 K€, en hausse de +7.624 K€ par rapport au 31 décembre 2017 (55.426 K€) :

En milliers d'Euros

	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers courants	37 283	33 448
Trésorerie	(16 953)	(17 956)
<b>Endettement financier net courant</b>	<b>20 330</b>	<b>15 493</b>
Passifs financiers non courants	42 720	39 934
<b>Endettement financier net</b>	<b>63 050</b>	<b>55 426</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	34 128	30 274
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	25 574	22 583

Les emprunts non courants comprennent au 31 décembre 2018 une dette correspondant à un call (1,2 M€) lié à l'acquisition d'ASPRESEG le 28 novembre 2016 et un call (1,5 M€) lié à l'acquisition de VERTIC Nederland BV le 21 novembre 2018. Le call lié à l'acquisition d'ELVEX (1,8 M€) est exerçable en 2019. Il est reclassé au 31/12/2018 en emprunt courant.

Retraité du montant de ces calls, la dette bancaire nette s'élève à 58,5 M€ à fin 2018, en augmentation de 6,0 M€ par rapport à fin 2017.

Le détail par nature de l'endettement financier courant et non courant se retrouve en page 136 du présent document.

- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel et notamment le niveau des stocks**

La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

La dette bancaire nette représentait 61,4 M€ à fin 2011. La part court terme de cet endettement s'élevait à 53,4 M€ ce qui représentait 103 % de la valeur nette des stocks (52,0 M€) au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2018, la dette bancaire nette ne représente plus que 58,5 M€ (dont 20,3 M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 64,9 M€ au 31 décembre 2018, le financement court terme ne représente plus que 31 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme**

La quote-part du court terme dans le poids de la dette bancaire nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 35 % à fin 2018.

L'évolution favorable de ce ratio est la conséquence du rééquilibrage de la structure de la dette et du rallongement de la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing)**

(Dette financière bancaire nette/Capitaux propres consolidés) : Ce ratio, présenté à l'occasion de chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2018 (46 %).

Cette amélioration s'est donc poursuivie au cours des dernières années. Il s'agit de niveaux bas pour le Groupe. Le ratio « normatif » du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts**

(Montant des lignes de découvert utilisées/Montant des lignes de découvert autorisées) : Ce ratio est actuellement inférieur à 50 % d'utilisation.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet de nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2018 avec une marge de sécurité de plus de 40 M€ (pour un endettement court terme utilisé de 37,3 M€ au 31 décembre 2018). Ce niveau est également très bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et une diminution des besoins du Groupe.

- **Nombre de partenaires bancaires**

DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires, dont dix partenaires majeurs qui depuis de nombreuses années renouvellent annuellement les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR), et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ses banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 15 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3 à 6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.

En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, le Groupe peut valablement conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

#### **4.2.**

### **Risques liés à l'activité du Groupe**

#### **4.2.1. Risques liés à la conjoncture économique**

Les principaux secteurs d'activité de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie lourde.

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

On pourrait considérer que les secteurs d'activité du BTP et Oil & Gas, fortement impactés du fait de la crise économique au Moyen-Orient, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activité dans d'autres zones géographiques et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est globalement pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS compense les faiblesses liées à la fébrilité des marchés Européens. Par exemple, le contexte économique tendu en France est plus que compensé par la croissance des pays Hors Europe.

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe. L'émetteur estime donc ne pas être confronté à un risque significatif du fait de la conjoncture économique.

#### **4.2.2. Risques liés aux clients**

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage).

Ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Coface ou Euler Hermès. Le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en note 6.8 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide de la Coface ou Euler Hermès.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 5 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Les délais de règlement accordés aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume etc.). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

#### **4.2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits**

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extracontractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant de 10 M€ d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.

#### 4.3.

#### **Risques juridiques liés à la réglementation applicable**

La réglementation Européenne en vigueur applicable aux Équipements de Protection Individuelle (ci-après «E.P.I.») est dictée par le règlement Européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 (remplaçant la directive 89/686/CEE) et précisée par les normes Européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation. Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a instauré une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit au règlement Européen UE 2016/425 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes Européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Le règlement Européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 a remplacé l'ensemble des dispositions de la directive 89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Depuis le 21 avril 2019 tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au règlement Européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS s'est adapté à ce nouvel environnement réglementaire.

Enfin, lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation Européenne dite REACH. Le Groupe DELTA PLUS s'implique en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement Européen REACH et en garantir le respect.

En France, pour parfaire sa veille réglementaire le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I.

Certains de nos produits sont conformes aux normes américaines (lunettes, masques jetables, bouchons d'oreilles, un casque de chantier, des chaussures, des modèles antichute et un modèle haute visibilité de vêtement ainsi que l'ensemble de nos gants contre les risques de coupure). En effet depuis l'acquisition d'ELVEX, les produits DELTA PLUS on fait leur entrée sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUPE procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (Chine, Espace Économique Commun, -Russie-Biélorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

Ainsi, l'émetteur estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de réglementation applicable (en Europe et Hors Europe) à ses produits, en raison de la prise en compte au quotidien de ce risque d'évolution réglementaire par son service de veille interne spécialisé et via son adhésion au SYNAMAP.

#### 4.4.

##### **Risques environnementaux et géopolitiques**

Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

Le conflit ukrainien est pris en considération par le Groupe au 31 décembre 2018. Le stock local est maintenu à un niveau le plus faible possible et les délais de règlement client sont réduits au maximum. Il n'y a pas d'autres actifs significatifs dans le pays. Au 31 décembre 2018 le stock s'élève à 1.335 K€.

Le Groupe n'a pas identifié de risque financier significatif liés aux effets du changement climatique, la présentation des mesures que prend la société pour réduire les risques liés aux effets du changement climatique en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés dans la Déclaration de Performance Extra Financière présentée en page 76 du présent document de référence.

#### 4.5.

##### **Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant le dépôt du présent document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce type à la date du présent document de référence.



**NOTE 5****ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE****5.1.****Informations relatives au périmètre de consolidation**

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% D'INTÉRÊT	
	31/12/2018	31/12/2017
<b>En intégration globale :</b>		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
ASPRESEG SAS	100 %	100 %
D&S	100 %	-
DEGIL SAFETY PRODUCTS	100 %	-
DELTA ARGENTINA	50 %	-
DELTA BATIMENT	50 %	-
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS CEI	90 %	90 %
DELTA PLUS CENTROAMERICA	100 %	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.R.O	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA D.O.O	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret LTD ŞIRKET	100 %	100 %
DELTA PLUS PHILIPPINES	60 %	60 %
DELTA PLUS POLSKA SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP Z.O.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O.	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTA PLUS BENELUX	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS renommée VA HOLDING	100 %	100 %
ELVEX CORPORATION	91 %	91 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD renommée DELTAPLUS (UK) Ltd	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	-	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
ONTARIO GLOVE AND SAFETY	100 %	
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & SOLDA LTDA	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
VERTIC	100 %	100 %
ALPIC	100 %	100 %
VERTIC INTERNATIONAL	100 %	100 %
VERTIC SUISSE	51 %	51 %
VERTIC NEDERLAND BV	100 %	-

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie, en Colombie, en Russie, aux USA, en Suisse, aux Philippines, aux Pays-Bas, en France et en Argentine.

## Modifications du périmètre et autres informations

### Sociétés entrées dans le périmètre :

- DELTA ARGENTINA (achat de 50 % des titres de cette société de droit français en septembre 2018);
- DELTA BATIMENT (détenue à 99,9 % par DELTA ARGENTINA, entrée dans le périmètre de façon automatique lors de l'achat de 50 % des titres de cette société de droit français en septembre 2018);
- D&S, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY (achat de 100 % des titres de ces trois sociétés de droit canadien en novembre 2018);
- VERTIC NEDERLAND BV (achat de 51 % des titres de cette société de droit néerlandais en novembre 2018, et option croisée faisant passer le pourcentage d'intérêt à 100 %).

### Sociétés sorties du périmètre :

Néant.

### Variation du pourcentage d'intérêt :

Néant.

### Fusion entre filiales consolidées :

- Fusion entre les sociétés LH Safety et Financière VIRGINIA, la société issue de la fusion est nouvellement dénommée DELTAPLUS (UK) Ltd.

### Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.

	TITRES (K€)	RAISON
DELTA PLUS BULGARIE	2	Société inactive
DELTA PLUS UK	1	Société inactive
VERTIC Inc. Canada	20	Société inactive

La consolidation de ces sociétés représente un intérêt négligeable.

**NOTE 6****COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT****6.1.****État des immobilisations incorporelles**

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	ÉCARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES	LOGICIELS ET AUTRES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
<b>Valeur brute au 31/12/2014</b>	<b>45 464</b>	<b>880</b>	<b>1 987</b>	<b>2 867</b>
Variations de périmètre	15 753	-	229	229
Acquisitions	-	59	147	206
Cessions	-	-	(45)	(45)
Écarts de change	239	-	(15)	(15)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2015</b>	<b>61 456</b>	<b>939</b>	<b>2 303</b>	<b>3 242</b>
Variations de périmètre	-	-	29	29
Acquisitions	971	6	146	152
Cessions	-	-	(8)	(8)
Écarts de change	1 922	5	31	36
Autres	1 906	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	<b>66 255</b>	<b>949</b>	<b>2 502</b>	<b>3 450</b>
Variations de périmètre	20 823	1 217	322	1 539
Acquisitions	-	36	60	96
Cessions	-	-	(5)	(5)
Écarts de change	(5 668)	(11)	(43)	(54)
Autres	-	-	(16)	(16)
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>81 410</b>	<b>2 191</b>	<b>2 820</b>	<b>5 010</b>
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(586)	(118)	(704)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Écarts de change	1 987	(10)	(4)	(14)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>92 042</b>	<b>1 714</b>	<b>2 198</b>	<b>3 911</b>

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	ÉCARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES	LOGICIELS ET AUTRES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
<b>Valeur nette au 31/12/2014</b>	<b>44 959</b>	<b>365</b>	<b>169</b>	<b>533</b>
Variations de périmètre	15 753	-	99	99
Acquisitions	-	32	(78)	(46)
Cessions	-	14	(32)	(18)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	239	2	(13)	(12)
Autres	-	-	109	108
<b>Valeur nette au 31/12/2015</b>	<b>60 952</b>	<b>413</b>	<b>252</b>	<b>665</b>
Variations de périmètre	-	-	21	21
Acquisitions	971	(34)	20	(14)
Cessions	-	-	(8)	(8)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	1 922	2	18	20
Autres	1 906	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2016</b>	<b>65 750</b>	<b>381</b>	<b>304</b>	<b>684</b>
Variations de périmètre	20 823	787	78	865
Acquisitions	-	35	59	94
Cessions	-	-	5	5
Dotations	-	(140)	(154)	(294)
Reprises	-	-	(4)	(4)
Écarts de change	(5 668)	(2)	(16)	(18)
Autres	-	-	(13)	(13)
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>80 905</b>	<b>1 061</b>	<b>259</b>	<b>1 319</b>
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(28)	(1)	(29)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Dotations	-	(132)	(132)	(264)
Reprises	-	-	944	944
Écarts de change	1 987	(8)	(4)	(12)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>91 537</b>	<b>1 012</b>	<b>566</b>	<b>1 578</b>

## 6.2.

## État des immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeur brute au 31/12/2014</b>	-	<b>1 400</b>	<b>19 081</b>	<b>20 481</b>
Variations de périmètre	-	-	573	573
Acquisitions	-	6	1 320	1 326
Cessions	-	-	(655)	(655)
Écarts de change	-	42	128	170
Autres	-	-	(1)	(1)
<b>Valeur brute au 31/12/2015</b>	-	<b>1 448</b>	<b>20 447</b>	<b>21 895</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	67	1 524	1 592
Cessions	-	-	(379)	(379)
Écarts de change	-	4	(103)	(99)
Autres	-	-	248	248
<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	-	<b>1 520</b>	<b>21 738</b>	<b>23 258</b>
Variations de périmètre	-	339	1 689	2 028
Acquisitions	-	89	2 445	2 534
Cessions	-	(1)	(472)	(473)
Écarts de change	-	(57)	(1 502)	(1 559)
Autres	-	-	14	14
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	-	<b>1 890</b>	<b>23 912</b>	<b>25 802</b>
Variations de périmètre	-	-	1 409	6 594
Actifs destinés à la vente	-	-	(3 277)	(3 277)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Écarts de change	-	(3)	793	(4 395)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	-	<b>13 364</b>	<b>22 698</b>	<b>36 062</b>

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeur nette au 31/12/2014</b>	-	<b>591</b>	<b>5 782</b>	<b>6 373</b>
Variations de périmètre	-	-	259	259
Acquisitions	-	(80)	(123)	(204)
Cessions	-	-	(78)	(78)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	-	14	(150)	(136)
Autres	-	(18)	(1)	(19)
<b>Valeur nette au 31/12/2015</b>	-	<b>507</b>	<b>5 689</b>	<b>6 196</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	(32)	102	70
Cessions	-	-	(43)	(43)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	-	2	(35)	(33)
Autres	-	-	190	190
<b>Valeur nette au 31/12/2016</b>	-	<b>477</b>	<b>5 903</b>	<b>6 381</b>
Variations de périmètre	-	26	584	610
Acquisitions	-	89	2 445	2 534
Cessions	-	(1)	(49)	(50)
Dotations	-	(94)	(1 729)	(1 823)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	-	(22)	(561)	(583)
Autres	-	-	17	17
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	-	<b>475</b>	<b>6 610</b>	<b>7 086</b>
Variations de périmètre	-	5 185	238	5 423
Actifs destinés à la vente	-	-	(310)	(310)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Dotations	-	(55)	(1 675)	(1 730)
Reprises	-	-	1 310	1 310
Écarts de change	-	(5 170)	924	(4 246)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	-	<b>11 912</b>	<b>6 958</b>	<b>18 870</b>

130

Jusqu'à fin 2017, le Groupe DELTA PLUS n'était pas propriétaire de biens immobiliers significatifs, les principaux investissements réalisés étaient relatifs à l'outil industriel.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a effectué deux investissements immobiliers, l'un en Chine et l'autre en Argentine, ayant pour objectif d'accroître ses capacités de production et de stockage dans ces deux pays.

Ces principaux investissements sont les suivants :

- L'acquisition d'un bâtiment en Chine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018;
- L'acquisition d'un bâtiment en Argentine à usage de production et de stockage au cours du deuxième semestre 2018.

### 6.3.

#### Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT au 01/01/2017</b>	<b>20 854</b>	<b>45 400</b>	<b>66 254</b>
Variations de périmètre	20 471	352	20 823
Écart de conversion	-	(5 668)	(5 668)
Perte de valeur de l'exercice 2017	-	-	-
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2017</b>	<b>41 325</b>	<b>40 084</b>	<b>81 409</b>
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NET au 31/12/2017</b>	<b>40 821</b>	<b>40 084</b>	<b>80 906</b>

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT au 01/01/2018</b>	<b>41 325</b>	<b>40 084</b>	<b>81 409</b>
Variations de périmètre	2 071	6 607	8 678
Écart de conversion	-	1 680	1 680
Impact hyperinflation (Argentine)	-	307	307
Autres	(33)	-	(33)
Perte de valeur de l'exercice 2018	-	-	-
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2018</b>	<b>43 363</b>	<b>48 678</b>	<b>92 041</b>
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NET au 31/12/2018</b>	<b>42 859</b>	<b>48 678</b>	<b>91 537</b>

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction.

Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0 % (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

131

Les principales hypothèses retenues pour 2018 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,30 %	8,80 %

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible

d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE*	-	(16 262)	19 087
HORS EUROPE	-	(9 954)	11 171

\* Après dépréciation des 504 K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation aurait un impact de (16,3) M€ et (10,0) M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

## 6.4.

## Autres actifs financiers

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	<b>4</b>	<b>63</b>	<b>1 908</b>	<b>1 974</b>
Variations de périmètre	62	-	85	147
Acquisitions	-	19	663	682
Cessions	-	-	(482)	(482)
Effets de changes	-	(10)	(65)	(75)
Autres	-	38	(38)	-
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>2 071</b>	<b>2 246</b>
Variations de périmètre	-	5	50	55
Actifs destinés à la vente	-	-	(26)	(26)
Acquisitions	-	13	1 352	1 365
Cessions	-	(29)	(1 497)	(1 526)
Effets de changes	-	4	(10)	(6)
Autres	(2)	-	5	3
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>64</b>	<b>103</b>	<b>1 939</b>	<b>2 105</b>

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur nette au 31/12/2016</b>	<b>2</b>	<b>63</b>	<b>1 908</b>	<b>1 972</b>
Variations de périmètre	62	-	85	147
Acquisitions	-	19	663	682
Cessions	-	-	(482)	(482)
Dotations	(60)	-	-	(60)
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	(10)	(65)	(75)
Autres	-	38	(38)	-
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>4</b>	<b>110</b>	<b>2 070</b>	<b>2 184</b>
Variations de périmètre	-	5	50	55
Actifs destinés à la vente	-	-	(26)	(26)
Acquisitions	-	13	1 351	1 364
Cessions	-	(29)	(1 497)	(1 526)
Dotations	-	-	(1)	(1)
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	4	(10)	(6)
Autres	(2)	-	5	3
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>2</b>	<b>103</b>	<b>1 938</b>	<b>2 042</b>

## 6.5.

### Instruments financiers dérivés

(En milliers d'Euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swap de taux d'intérêt - couverture de juste valeur	-	-	-	-
Contrats de change à terme - couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-
Moins la part non courante des :	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt - couverture de juste valeur	-	-	-	-
<b>Total part non courante</b>	-	-	-	-
<b>Total part courante</b>	-	-	-	-

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2018 s'élève à 0£ (au 31 décembre 2017 : 245K£)

Le montant notionnel en principal des swaps et cap de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2018 s'élève à 0 € (au 31 décembre 2017 : 0 K€)

## 6.6.

### Instruments financiers disponibles à la vente

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

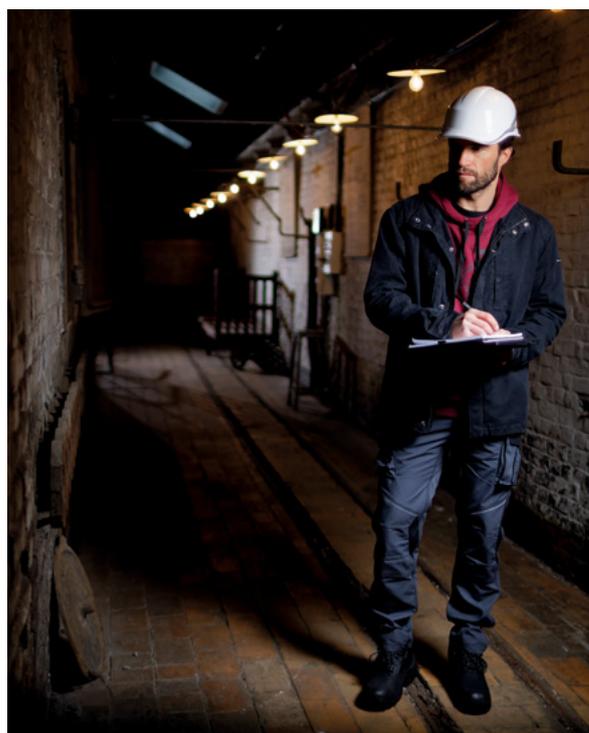
## 6.7.

### Stocks

Les stocks représentent désormais 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.



La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	6 675	11 068
Marchandises	61 289	48 400
Produits en cours	654	649
<b>TOTAL STOCK BRUT</b>	<b>68 618</b>	<b>60 117</b>
Dépréciations	(3 700)	(3 141)
<b>TOTAL STOCK NET</b>	<b>64 918</b>	<b>56 976</b>

## 6.8.

### Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances Clients	53 219	49 792
Dépréciations	(5 161)	(4 044)
<b>Créances Clients Nets</b>	<b>48 058</b>	<b>45 748</b>
Autres débiteurs	8 804	13 343
Dépréciations	(317)	(218)
Charges constatées d'avance	2 607	2 299
Créances sur parties liées	-	-
<b>Autres Débiteurs Nets</b>	<b>11 095</b>	<b>15 423</b>
Part non courante	-	-
Part courante	59 152	61 171

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme du dollar.

À la clôture de l'exercice 2018, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 2.653 K€ (au 31 décembre 2017 : 2.909 K€).

Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2017	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2018
Provisions créances commerciales	4 044	3	1 651	192	308	(38)	5 161
Provisions autres créances	218	-	102	-	-	(3)	317
<b>Total</b>	<b>4 263</b>	<b>3</b>	<b>1 753</b>	<b>192</b>	<b>308</b>	<b>(41)</b>	<b>5 479</b>

134

### Devises principales

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Euros	19 239	19 465
Dollars	7 634	7 009
Autres devises	21 184	19 273
<b>TOTAL</b>	<b>48 058</b>	<b>45 748</b>

### Maturités des créances clients échues et non provisionnées

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances non échues	38 893	38 499
Créances échues de 0 à 3 mois	6 881	4 830
Créances échues de 3 à 6 mois	236	125
Créances échues à plus de 6 mois	2 048	2 294
<b>TOTAL</b>	<b>48 058</b>	<b>45 748</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances
Créances échues	3 335	5 830	9 164	3 013	4 235	7 249
Créances non échues	13 739	25 155	38 893	17 490	21 009	38 499
<b>TOTAL</b>	<b>17 074</b>	<b>30 984</b>	<b>48 058</b>	<b>20 503</b>	<b>25 244</b>	<b>45 748</b>

Le montant maximal du risque crédit pour l'année 2018 est de 2.081 K€. Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garanties.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 3.748 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 5.161 K€. (4.044 K€ en 2017). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste

valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance +90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture +210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

135

## 6.9.

### Trésorerie

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie	16 918	17 921
Valeurs mobilières de placement	35	35
<b>TOTAL</b>	<b>16 953</b>	<b>17 956</b>

## 6.10.

### Capital

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capital autorisé</b>		
7 358 708 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,50 €	3 679	3 679
<b>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</b>		
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	7 183 603	3 645 129
Émises suite à l'exercice de stock-options	-	-
Émises contre trésorerie	-	-
Rachats ou ventes d'actions propres	(32 844)	(140 880)
Division du nominal de l'action	-	3 679 354
<b>À la clôture de l'exercice</b>	7 150 759	7 183 603
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires</b>	<b>7 167 181</b>	<b>5 414 366</b>

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société détenait à la clôture 207.949 de ses propres actions pour 6.057 K€ qui ont été présentées en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement dans les capitaux propres. Elle s'est élevée à 5 K€ au 31 décembre 2018.

En 2018, la société DELTA PLUS GROUP a acquis 17.698 de ses propres actions auprès de la CEPAC, soit 0,48 % du capital, suite à l'exécution d'une promesse croisée d'achat et de vente. Le rachat de ces actions est intervenu en janvier 2018.

Cet engagement avait été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

## 6.11.

### Paie ment en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en 2016. Ces actions sont acquises aux bénéficiaires au terme d'une période de trois ans et demeurent indisponibles pendant une période de trois ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2016 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable.

Pour mémoire il n'y a pas eu de nouveau plan d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

## 6.12.

### Passifs financiers

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Non Courants</b>		
Emprunts bancaires	39 860	36 908
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	2 860	3 026
<b>Total non courants</b>	<b>42 720</b>	<b>39 934</b>
<b>Courants</b>		
Emprunts bancaires	11 840	11 480
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	7 899	4 461
Emprunts garantis	2 653	2 909
Découverts bancaires	14 891	14 598
<b>Total courants</b>	<b>37 283</b>	<b>33 448</b>
<b>TOTAL Passifs financiers</b>	<b>80 003</b>	<b>73 382</b>

Les emprunts bancaires sont à échéance 2019 à 2024 et portent intérêts au taux annuel de 1,623 % (2017 : 2,184 %)

L'emprunt obligataire de 4 M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 portait intérêt à 5,50 %. Il a été remboursé in fine le 2 octobre 2018.

Les autres emprunts non courants comprennent des dettes correspondant à des calls liés à l'acquisition d'ASPRESEG et VERTIC Nederland BV. Les autres emprunts courants comprennent une dette correspondant à un call lié à l'activité d'ELVEX.

Les « Emprunts garantis » sont couverts par des créances clients.

### Variation des emprunts

(En milliers d'Euros)	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2018
Emprunts bancaires	48 388	12 477	(11 899)	(203)	2 937	51 700
Autres emprunts	7 488	1 845	(90)	-	1 517	10 760
Emprunts garantis	2 909	147	(403)	-	-	2 653
<b>Total des emprunts hors découverts bancaires</b>	<b>58 785</b>	<b>14 469</b>	<b>(12 392)</b>	<b>(203)</b>	<b>4 454</b>	<b>65 113</b>

### Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif.

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Entre 0 et 12 mois	37 283	36 323
Entre 1 et 5 ans	39 704	30 047
À plus de 5 ans	3 017	7 013
<b>TOTAL</b>	<b>80 003</b>	<b>73 383</b>

### L'analyse des emprunts par devises

(En milliers d'Euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	Euros	Dollars	Autres	TOTAL	Euros	Dollars	Autres	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	37 345	-	2 515	39 860	36 867	-	41	36 908
Emprunts bancaires courant	9 225	806	1 810	11 840	10 985	-	495	11 480
Autres emprunts	10 760	-	-	10 760	7 488	-	-	7 488
<b>TOTAL</b>	<b>57 329</b>	<b>806</b>	<b>4 325</b>	<b>62 460</b>	<b>55 340</b>	<b>-</b>	<b>536</b>	<b>55 876</b>

### 6.13.

#### Engagements donnés aux salariés

(En milliers d'Euros)	31/12/2017	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2018
Engagements salariaux	946	-	118	-	-	1 064
<b>Total des engagements en matière de retraite</b>	<b>946</b>	<b>-</b>	<b>118</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 064</b>

137

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France.

#### Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,5 %	1,3 %	1,5 %	1,3 %
Augmentation annuelle des salaires	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant
Taux de charges sociales	35 % - 50 %	35 % - 50 %	25 %	25 %
Turnover	Moyen - Faible	Moyen - Faible	Moyen	Moyen
Âge de départ à la retraite	Âge légal	Âge légal	Âge légal	Âge légal
Table de survie	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90	TV 88/90

Le taux d'actualisation retenu est le taux de référence Anteeo Actuariat.

#### Décomposition du montant comptabilisé au bilan

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur actuelle des obligations	1 064	946
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
<b>Dettes nettes comptabilisées</b>	<b>1 064</b>	<b>946</b>

## Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>946</b>	<b>1 026</b>
Coût des services	(14)	(10)
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	14	10
Gains/pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	118	(80)
<b>Dettes nettes comptabilisées</b>	<b>1 064</b>	<b>946</b>

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

## Historique sur 5 ans

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuelle des obligations	1 064	946	1 026	938	991
<b>Engagement nets</b>	<b>1 064</b>	<b>946</b>	<b>1 026</b>	<b>938</b>	<b>991</b>

### 6.14.

#### Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	31/12/2017	VARIATIONS PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCART DE CHANGE	31/12/2018
Litiges sociaux	80	-	285	55	-	-	310
Autres litiges	210	-	14	-	41	-	183
Risques Financiers	854	7	300	-	196	-	965
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>1 144</b>	<b>7</b>	<b>599</b>	<b>55</b>	<b>237</b>	<b>-</b>	<b>1 459</b>

138

### 6.15.

#### Instruments financiers par catégorie

(En milliers d'Euros)	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acompte)	48 058	-	-	48 058	48 058
Prêts et autres créances	2 042	-	-	2 042	2 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 953	-	-	16 953	16 953
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>67 053</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 053</b>	<b>67 053</b>

(En milliers d'Euros)	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunt (y compris la part à moins d'un an)	-	-	65 113	65 113	65 113
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	26 621	26 621	26 621
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	14 891	14 891	14 891
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>106 625</b>	<b>106 625</b>	<b>106 625</b>

La juste valeur des clients, prêts et trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.

## 6.16.

## Impôts

(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(7 277)	(1 846)	(5 431)
Charge d'impôt différé	666	402	264
<b>Total Impôts sur les bénéfices 31/12/18</b>	<b>(6 611)</b>	<b>(1 444)</b>	<b>(5 167)</b>

(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(6 416)	(2 272)	(4 144)
Charge d'impôt différé	473	234	239
<b>Total Impôts sur les bénéfices 31/12/2017</b>	<b>(5 943)</b>	<b>(2 038)</b>	<b>(3 905)</b>

## Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 28 %.

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
<b>Impôts théoriques</b>	<b>27 909</b>	<b>(7 815)</b>	<b>(28,00 %)</b>
CVAE	-	(397)	(1,42 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	1 892	6,78 %
Déficits sur la période non activés	-	(339)	(1,21 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(271)	(0,97 %)
Quote-part de frais sur Dividendes	-	(146)	(0,52 %)
Impact IFRIC 16	-	316	1,13 %
Impact IAS 21	-	(46)	(0,16 %)
Impact IAS 29	-	286	1,02 %
CICE	-	96	0,34 %
Intégration fiscale : plafonnement base IS à 28 %	-	(80)	(0,29 %)
Autres	-	(109)	(0,39 %)
<b>Preuve de l'impôt 31/12/18</b>	<b>27 909</b>	<b>(6 611)</b>	<b>(23,69 %)</b>

139

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
<b>Impôts théoriques</b>	<b>24 972</b>	<b>8 324</b>	<b>(33,33 %)</b>
CVAE	-	(352)	(1,41 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	3 210	12,85 %
Déficits sur la période non activés	-	(499)	(2,00 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(242)	(0,97 %)
Quote-part de frais sur Dividendes	-	(231)	(0,92 %)
Variation taux IS France 33,33 %/28 %	-	(166)	(0,66 %)
Impact IFRIC 16	-	441	1,77 %
Impact IAS 21	-	170	0,68 %
CICE	-	125	0,50 %
Autres	-	(75)	(0,30 %)
<b>Preuve de l'impôt 31/12/2017</b>	<b>24 972</b>	<b>(5 943)</b>	<b>(23,80 %)</b>

## Ventilation par nature de sous-jacent

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	Pertes REPORTABLES	TOTAL
<b>Impôts différés Actifs</b>										
<b>Au 31 décembre 2016</b>	-	-	<b>1 524</b>	<b>(64)</b>	<b>235</b>	<b>95</b>	<b>167</b>	<b>198</b>	<b>22</b>	<b>2 174</b>
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	(2)	376	101	-	23	13	52	-	563
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	-	-	(278)	93	(38)	(16)	(4)	(33)	-	(277)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	44	-	-	-	-	44
Autres	-	-	-	-	24	-	-	-	-	24
<b>Au 31 décembre 2017</b>	-	<b>(2)</b>	<b>1 622</b>	<b>130</b>	<b>265</b>	<b>102</b>	<b>176</b>	<b>216</b>	<b>22</b>	<b>2 527</b>
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	33	-	-	(241)	-	(207)
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	350	303	-	(42)	(3)	58	-	666
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(10)	-	40	-	-	-	30
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	<b>(2)</b>	<b>1 971</b>	<b>423</b>	<b>298</b>	<b>101</b>	<b>172</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>3 015</b>

(En milliers d'Euros)	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	Pertes REPORTABLES	TOTAL
<b>Impôts différés Passifs</b>										
<b>Au 31 décembre 2016</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Total des impôts différés nets	3 015	2 527
<i>Dont impôts différés actifs</i>	3 015	2 527
<i>Dont impôts différés passifs</i>	-	-

## Variation des impôts différés actifs

(En milliers d'Euros)	2018	2017
<b>Solde net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 527</b>	<b>2 174</b>
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	(207)	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice du résultat global	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	667	564
Effet du changement de taux d'ID à l'ouverture	-	(277)
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	44
Cessions de Filiales	-	-
Autres	29	22
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 015</b>	<b>2 527</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Différences permanentes	3 015	2 527
Déficits activés	-	-
<b>Total Impôts différés actifs</b>	<b>3 015</b>	<b>2 527</b>
À moins d'un an	396	257
À plus d'un an	2 619	2 270

## Impôts différés actifs non comptabilisés

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés activables	4 145	3 541
dont non reconnus	1 129	1 014
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>3 015</b>	<b>2 527</b>

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption

et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1.129 K€ au 31 décembre 2018 (1.014 K€ au 31 décembre 2017). Ils concernent des déficits reportables.

141

## 6.17.

### Ventilation du Chiffre d'Affaires

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	235 444	225 218
Ventes de services (net de ristournes)	5 019	4 568
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>240 462</b>	<b>229 786</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2018	2017	ÉVOLUTION 2018/2017	ÉVOLUTION PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS (*)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>240,5</b>	<b>229,8</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>+10,7 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	54,4	54,1	+0,6 %	+8,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	59,6	54,3	+9,7 %	+17,1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	57,1	52,7	+8,3 %	+15,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	69,4	68,7	+1,1 %	+4,2 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>116,3</b>	<b>115,2</b>	<b>+0,9 %</b>	<b>+3,1 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	28,3	28,2	+0,3 %	+2,5 %
2 <sup>e</sup> trimestre	27,4	27,0	+1,4 %	+5,0 %
3 <sup>e</sup> trimestre	26,7	25,8	+3,4 %	+6,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	33,9	34,2	-0,9 %	-0,3 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>124,2</b>	<b>114,6</b>	<b>+8,4 %</b>	<b>+18,3 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	26,1	25,9	+0,8 %	+14,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	32,2	27,3	+17,8 %	+29,0 %
3 <sup>e</sup> trimestre	30,4	26,9	+13,0 %	+23,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	35,5	34,5	+3,0 %	+8,6 %

(\*) Sur l'exercice 2018, l'effet de périmètre s'élève à -0,6 % (-1,4 M€) et l'effet de change à -5,5 % (-12,5 M€).

## 6.18.

### Produits et charges opérationnels non courants

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus et moins-value de cession d'éléments d'actif	(378)	-	(378)
Coûts de départs/licenciements/salaires exceptionnels	(111)	-	(111)
Correction sur exercices antérieurs	-	186	186
Frais d'acquisition	(207)	-	(207)
<b>Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2018</b>	<b>(695)</b>	<b>186</b>	<b>(509)</b>

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus-value de cession d'éléments d'actif	-	64	64
Retenues à la source sur exercices antérieurs (Chine)	-	416	416
Frais d'acquisition	(279)	-	(279)
Autres	(239)	20	(219)
<b>Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2017</b>	<b>(518)</b>	<b>500</b>	<b>(18)</b>

## 6.19.

### Résultat financier

Les gains et pertes de change présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et

d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Charges d'intérêts</b>		
Intérêts sur découverts bancaires	(887)	(682)
Intérêts sur emprunts bancaires	(1 056)	(1 066)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
<b>Coûts de l'endettement financier brut</b>	<b>(1 943)</b>	<b>(1 748)</b>
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	145	6
dont :		
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
Juste valeur des CAT	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	98	133
Dividendes des titres Investissements	-	-
<b>Autres produits financiers</b>	<b>243</b>	<b>139</b>
Perte de change	(1 912)	(2 300)
Autres charges financières	-	(192)
dont :		
Frais swap de taux	-	-
Juste valeur des CAT	-	-
Escomptes accordés	-	-
Écart de conversion	-	-
Autres	-	(192)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(1 912)</b>	<b>(2 490)</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(3 612)</b>	<b>(4 101)</b>

En 2018, l'Argentine est entrée dans la liste des pays hyperinflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29.

Les sociétés opérant dans un pays à forte inflation au sens de la Norme IAS 29 sont corrigés sur leurs éléments non monétaires des effets de l'inflation entre le taux de clôture et l'indice de référence.

ESLINGAR et DELTA BÂTIMENT sont les seules entités du Groupe visées par la norme.

Seuls les immobilisations corporelles, incorporelles et le stock sont considérés comme des éléments non monétaires dans ces sociétés argentines.

L'indice de référence retenu est l'indice IPC - Indice des prix à la consommation. Au 31/12/2018, il est de 184,25 % contre 124,79 % au 31/12/2017.

Les impacts de la première application de la norme au 31/12/2018 sont de 2.275 K€ en diminution des écarts de change du résultat financier et 2.408 K€ en diminution des réserves.

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	IMPACT IAS 29	31/12/2018 RETRAITÉ
<b>Actifs :</b>			
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	5 392	1 119	6 510
Écarts d'acquisition	2 545	- 630	1 915
Stocks	2 339	475	2 814
<b>Passif :</b>			
Capitaux propres y compris le résultat	4 260	2 408	6 668
<b>Compte de résultat :</b>			
Résultat financier	1 042	2 275	3 317

## 6.20.

### Charges par nature

#### Coût d'achat des marchandises vendues (1)

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Achats de marchandises	89 287	83 362
Achats de matières premières	27 590	25 263
Frais annexes	6 754	7 048
Variations de stocks	(6 514)	(7 323)
<b>Coût d'achat des marchandises vendues</b>	<b>117 118</b>	<b>108 350</b>

#### Charges variables (1)

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Assurances clients	568	593
Commissions sur ventes	1 576	1 775
Transports sur ventes	7 789	7 457
Royalties versées	(67)	(15)
Taxes variables	1 831	1 876
RFA - Participation publicitaire	1 390	1 213
Sous-traitance production et autres charges	5 323	5 355
<b>Charges variables</b>	<b>18 410</b>	<b>18 253</b>

#### Charges fixes (1)

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Variations de stock produits finis	(416)	328
Frais annexes au personnel	6 746	6 757
Publicité	2 581	3 462
Coûts immobilier	5 240	5 248
Coûts mobilier	1 804	1 779
Honoraires	2 865	2 275
Services extérieurs	4 042	4 374
Frais de fonctionnement	3 752	4 073
Pertes sur créances irrécouvrables	242	122
Dotations/Reprises sur dépréciations	1 919	1 517
Dotations/Reprises amortissements	2 057	2 117
<b>Charges Fixes</b>	<b>30 833</b>	<b>32 054</b>

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

## Autres produits et charges

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Subventions d'exploitations	15	15
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	221	337
<b>Autres produits et charges</b>	<b>236</b>	<b>352</b>

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art. 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et membres de leur réseau

pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2018, en comparaison avec l'exercice 2017, se répartissent de la manière suivante :

(En milliers d'Euros)	CABINET VERAN		CABINET ARESXPRT		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
<b>Audit</b>						
<input type="checkbox"/> <b>Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>						
○ Émetteur	58	58	58	58	-	-
○ Filiales intégrées globalement	64	62	-	-	106	121
<input type="checkbox"/> <b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</b>						
○ Émetteur	-	-	-	5	-	-
○ Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	5	5
<b>Sous-Total</b>	<b>122</b>	<b>120</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>111</b>	<b>126</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>						
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	53	52
<b>Sous-Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>120</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>163</b>	<b>178</b>

145

## 6.21.

### Charges de personnel

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et Traitements	33 902	33 639
Charges Sociales	8 262	8 554
Rémunérations payées en actions	144	197
<b>TOTAL</b>	<b>42 308</b>	<b>42 390</b>

### Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein)

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	191	186
Employés et ouvriers	1 752	1 711
<b>TOTAL</b>	<b>1 943</b>	<b>1 897</b>

## 6.22.

### Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

(En milliers d'Euros)	2018	2017
Résultat net consolidé - Part du Groupe	20 951	18 867
Nombres d'actions au 01/01*	7 183 603	7 290 258
Nombres d'actions au 31/12	7 150 759	7 183 603
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>7 167 181</b>	<b>7 236 931</b>
<b>Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)</b>	<b>2,923</b>	<b>2,607</b>
Capital potentiel options de souscriptions	-	-
<b>Nombre d'actions totales potentielles</b>	<b>7 167 181</b>	<b>7 236 931</b>

\* Retraité de la division par deux du nominal de l'action intervenue le 26/09/2017

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT NET	NOMBRES D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe par action de base	20 681	7 167 181	2,89
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe dilué par action</b>	<b>20 681</b>	<b>7 167 181</b>	<b>2,89</b>

## 6.23.

### Dividendes

- Le 15 juin 2018, un dividende de 0,60 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 4.415.224,80 €)
- Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un

dividende de 0,70 € par action (soit au total : 5.151.095,60 €). Le dividende sera soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des associés le 7 juin 2019, il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

## 6.24

### Engagements donnés et reçus

#### Engagements d'investissements et de location simple

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrats de location simple	15 338	16 987
Garanties	83 906	84 963
Autres	12	16
<b>TOTAL</b>	<b>99 256</b>	<b>101 966</b>

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

(En milliers d'Euros)	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrats de location simple	4 551	8 191	2 596	15 338
Garanties	9 935	4 354	69 618	83 906
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	12	-	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>14 498</b>	<b>12 545</b>	<b>72 213</b>	<b>99 256</b>

## 6.25.

### Regroupement d'entreprises

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, DELTA PLUS GROUP a réalisé des opérations de croissance externe.

La première est intervenue le 2 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions des sociétés D&S (sous holding), DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, toutes trois basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Depuis plus de 30 ans, dans la région de Toronto, les sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY conçoivent, fabriquent, font fabriquer et commercialisent une gamme complète d'équipements de protection individuelle. Les produits commercialisés par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY couvrent les familles de protection de la tête, de la main, antichute, ainsi qu'une courte gamme de vêtements de travail.

Grâce à deux unités de fabrication, situées à proximité de Toronto et de Montréal, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY produisent environ un quart des produits vendus par les deux sociétés (casques, gants et vêtements haute visibilité), les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs situés au Canada et en Asie.

Ces deux sociétés ont su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs, de chaînes d'acteurs du DIY, et d'utilisateurs finaux. L'intégration de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à ces sociétés d'accélérer leur rythme de croissance sur le marché canadien, en accédant à terme à une large gamme de produits DELTA PLUS. Cette intégration doit leur permettre de devenir un acteur majeur sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

La seconde a été réalisée le 21 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 51 % des actions de la société VERTIC Nederland BV basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité dans les marchés d'Europe du Nord.

Créé il y a 10 ans dans la région de Rotterdam, VERTIC Nederland BV est depuis 2015 le distributeur exclusif de l'offre VERTIC aux Pays-Bas, et plus largement dans les pays du Benelux. La société a également commencé au cours des dernières années à étendre son activité dans d'autres pays d'Europe du Nord, notamment en Scandinavie.

VERTIC Nederland BV a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'Euros, en croissance de +12 % par rapport à l'année précédente. Elle ambitionne de maintenir pour l'exercice 2018 une croissance de son chiffre d'affaires d'environ 10 %. Sa rentabilité opérationnelle est proche de 10 % du chiffre d'affaires.

VERTIC Nederland BV a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients utilisateurs finaux fidèles, grâce à la compétence technique pointue de ses équipes, et à sa réactivité dans le déploiement des solutions VERTIC.

Cet accord de partenariat doit permettre un renforcement de la collaboration étroite entre Delta Plus Group et les deux fondateurs de VERTIC Nederland BV, qui restent actionnaires de la société à hauteur de 49 %, et dirigeants de cette filiale.

Pour DELTA PLUS GROUP, ce partenariat est également l'occasion de compléter la large gamme de produits DELTA PLUS déjà proposée sur le marché du Benelux, marché qui s'est distingué cette année pour le Groupe par un taux de croissance particulièrement dynamique.

(En milliers d'Euros)	VERTIC NEDERLAND	ONTARIO GLOVE SAFETY	D&S HOLDING	DEGIL SAFETY	TOTAL REGROUPEMENT D'ENTREPRISE
<b>Actifs nets acquis et dettes reprises :</b>					
Immobilisations incorporelles corporelles et financières	85	112	738	153	935
Stocks	431	913	-	2 085	3 429
Créances clients et autres	569	289	-	1 365	2 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	214	214
Provision pour risque et charge	-	-	-	-	-
Emprunts portants intérêts	-	(78)	-	(2 326)	2 404
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres dettes	(738)	(952)	(1)	(490)	(2 181)
<b>Total des actifs nets identifiables :</b>	<b>347</b>	<b>284</b>	<b>737</b>	<b>1 001</b>	<b>2 369</b>
Participation ne donnant pas de contrôle	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition	2 070	2 545	4 006	-	8 621
<b>Total écart d'acquisition</b>	<b>2 070</b>	<b>2 545</b>	<b>4 006</b>	<b>-</b>	<b>8 621</b>
<b>Contrepartie transférée :</b>					
Trésorerie	2 417	2 829	5 744	-	10 990
Complément de prix	-	-	-	-	-
<b>Total de la contrepartie transférée</b>	<b>2 417</b>	<b>2 829</b>	<b>5 744</b>	<b>-</b>	<b>10 990</b>
<b>Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre 2018</b>	<b>24</b>	<b>102</b>	<b>208</b>	<b>-</b>	<b>334</b>

Au 31 décembre 2018, des écarts d'acquisition ont été constatés pour 8.621 K€.

La juste valeur de certains actifs et dettes sont provisoires en l'attente de réception du rapport final d'évaluation.

Les sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY ont contribué à hauteur de 1,0 M€ au Chiffre d'Affaires du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

La société VERTIC Nederland BV a contribué à hauteur de 0,5 M€ au Chiffre d'Affaires du Groupe entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice.

#### 6.26.

#### Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP S.A.S. qui détient 48,7 % du capital. Cette dernière est détenue par la Famille Benoit, actionnaire historique du Groupe (membres du Conseil d'Administration). La famille BENOIT détient directement 8,9 % du capital de la société DELTA PLUS GROUP. Les 42,4 % restant sont détenus à hauteur de 10,0 % par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 32,4 % restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

#### Achats de biens et de services

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Entreprises associées	-	-
Holding (1) (2)	2 487	1 160
Filiales du Groupe	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (2) (3)	601	1 357
<b>Total des achats de biens et de services</b>	<b>3 088</b>	<b>2 517</b>

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés ou mandataires de la société JBP. Cette dernière refacture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des sociétés du Groupe et perçoit une rémunération au titre de ses mandats sociaux.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2017, la SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donnait à bail l'ensemble du complexe immobilier situé à Apt abritant le siège social de la plupart des sociétés françaises du Groupe, et comprenant également l'entrepôt logistique d'Apt. Sur le montant annuel 2017 de 1.357 K€, le montant correspondant aux loyers versés par DELTA PLUS Group pour l'occupation d'une partie du complexe immobilier est de 27 K€. Le solde, soit 1.330 K€, correspond à l'ensemble des loyers versés par les filiales françaises de DELTA PLUS Group pour l'occupation du reste du complexe immobilier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le preneur à bail de cet ensemble immobilier est désormais JBP. Les coûts annuels restent inchangés pour DELTA PLUS Group et ses filiales.

(3) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société JBP Polska donne à bail un complexe immobilier situé en Pologne abritant les filiales polonaises du Groupe DELTA PLUS POLSKA et DELTA PLUS POLSKA SERWIS, pour un loyer annuel global de 601 K€.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau ci-dessus font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, reproduit en page 192 du présent document.

Concernant les prestations de services rendues jusqu'au 31 décembre 2017 par la SCI DPG, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau précédent étant facturée à la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée. Il en est de même pour celles fournies par JBP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Rémunération des principaux dirigeants

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et autres avantages à court terme	594	682
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	11	11
<b>Total des rémunérations des principaux dirigeants</b>	<b>605</b>	<b>693</b>

149

#### Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Créances :</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	338
<b>Dettes :</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	5 255	3 628
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
<b>Total des soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services</b>	<b>5 255</b>	<b>3 966</b>

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

## 6.27.

### Actif destiné à la vente

En conséquence et en application d'IFRS 5 – « actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » les actifs et passifs de l'entité NUEVA SIBOL

SLU détenus en vue de la vente sont présentés dans les états financiers consolidés et dans le tableau de flux de trésorerie sur une ligne distincte.

Les impacts sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Non courant	279	-	364	-
Courant	1 550	989	1 512	1 404
<b>Total</b>	<b>1 828</b>	<b>989</b>	<b>1 876</b>	<b>1 404</b>
<b>Actif Net destiné à la vente</b>	<b>840</b>	<b>-</b>	<b>472</b>	<b>-</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>2 951</b>	<b>3 149</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>346</b>	<b>377</b>
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>(45)</b>	<b>(3)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>301</b>	<b>375</b>
Autres charges financières	(16)	(15)
Autres produits financiers	-	-
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>285</b>	<b>359</b>
Impôt sur le résultat	(16)	(62)
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>270</b>	<b>297</b>

150

## NOTE 7

### INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- Du résultat opérationnel courant tel que défini en Note 3.3 de la présente annexe. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- Des actifs sectoriels définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients.

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ses états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segments sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au Principal Décideur et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>Produits :</b>								
Total du Chiffre d'Affaires	241 385	163 794	195 982	437 367	234 314	160 253	183 755	418 069
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(123 135)	(99 194)	(73 769)	(196 904)	(119 190)	(96 130)	(69 093)	(188 283)
<b>Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant</b>	<b>118 249</b>	<b>64 600</b>	<b>122 213</b>	<b>240 463</b>	<b>115 124</b>	<b>64 123</b>	<b>114 662</b>	<b>229 786</b>
Résultat opérationnel courant	15 643	5 094	16 386	32 030	15 223	4 557	13 868	29 091
Autres Produits	228	225	39	267	346	210	153	499
Autres Charges	(738)	(325)	(37)	(776)	-	-	(518)	(518)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	15 133	4 995	16 388	31 521	15 569	4 768	13 503	29 072

(En milliers d'Euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>Bilan :</b>								
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>84 878</b>	<b>20 866</b>	<b>119 635</b>	<b>204 513</b>	<b>88 803</b>	<b>25 191</b>	<b>94 826</b>	<b>183 628</b>
Écarts d'acquisition	42 859	1 228	48 678	91 537	40 821	1 228	40 084	80 905
Stocks	20 100	11 133	44 818	64 918	23 491	17 657	33 485	56 976
Clients	21 919	8 505	26 139	48 058	24 491	6 306	21 257	45 748
<b>Passif sectoriels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

151

Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>31 521</b>	<b>29 073</b>
Coût de l'endettement financier brut	(1 943)	(1 748)
Autres charges et produits financiers	(1 669)	(2 353)
Impôt sur le résultat	(6 611)	(5 943)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>21 298</b>	<b>19 029</b>

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>204 513</b>	<b>183 628</b>
<b>Actifs non alloués :</b>	<b>55 381</b>	<b>46 494</b>
Immobilisations incorporelles	1 578	1 318
Immobilisations corporelles	18 870	7 087
Autres actifs financiers	2 042	2 183
Impôts différés actif	3 015	2 527
Autres débiteurs	11 095	15 423
Trésorerie	16 953	17 956
Actifs destinés à la vente	1 828	-
<b>Total des actifs du bilan</b>	<b>259 895</b>	<b>230 123</b>

Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Total des passifs sectoriels</b>	-	-
<b>Passifs non alloués :</b>	<b>131 383</b>	<b>119 190</b>
Passifs financiers non courants	42 720	39 934
Engagements donnés aux salariés	1 064	946
Provisions non courantes	1 459	1 144
Passif financiers courants	37 283	33 448
Dettes d'exploitation courantes	38 737	39 017
Autres dettes courantes	9 130	4 701
Passifs destinés à la vente	989	-
<b>Total des passifs du bilan</b>	<b>131 383</b>	<b>119 190</b>

## NOTE 8

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 25 mars 2019, DELTA PLUS GROUP a exercé le call portant sur 9 % des actions de la société ELVEX qui demeuraient détenues par des actionnaires minoritaires. À l'issue de cette opération DELTA PLUS GROUP détient 100 % des actions d'ELVEX aux U.S.A.

# CHAPITRE III RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP

## I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DELTA PLUS GROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

## I FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

153

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## I JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation des goodwill

#### Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, sont décrits dans la note 3.8 et correspondent au cas présent à l'excédent entre d'une part, le total de :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ;
- Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

Et d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. Ainsi, les goodwill des entreprises intégrées ont été affectés aux UGT.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 91.537 milliers d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 3.11 et le détail des hypothèses retenues présenté en note 6.3. En ce qui concerne l'activité Europe et l'activité Hors Europe, les valeurs recouvrables ont été déterminées par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant les activités.

La détermination des valeurs recouvrables des goodwill des activités EUROPE et Hors EUROPE, qui représentent des montants particulièrement significatifs, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill des activités Europe et Hors Europe comme un point clé de l'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité Europe et Hors Europe testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'activité Europe/Hors Europe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Europe et de l'activité Hors Europe en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT composant l'activité Europe et l'activité Hors Europe (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que les notes 3.8, 3.11 et 6.3 donnaient une information appropriée.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des Commissaires aux Comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP par l'Assemblée Générale du 19 Juin 2015 pour le cabinet VERAN & ASSOCIÉS et pour le cabinet AREs X•PERT AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet VERAN & ASSOCIÉS et le cabinet AREs X•PERT AUDIT étaient dans la 4<sup>e</sup> année de leurs missions sans interruption, dont pour chacun des cabinets 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

155

## **Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce**

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

156

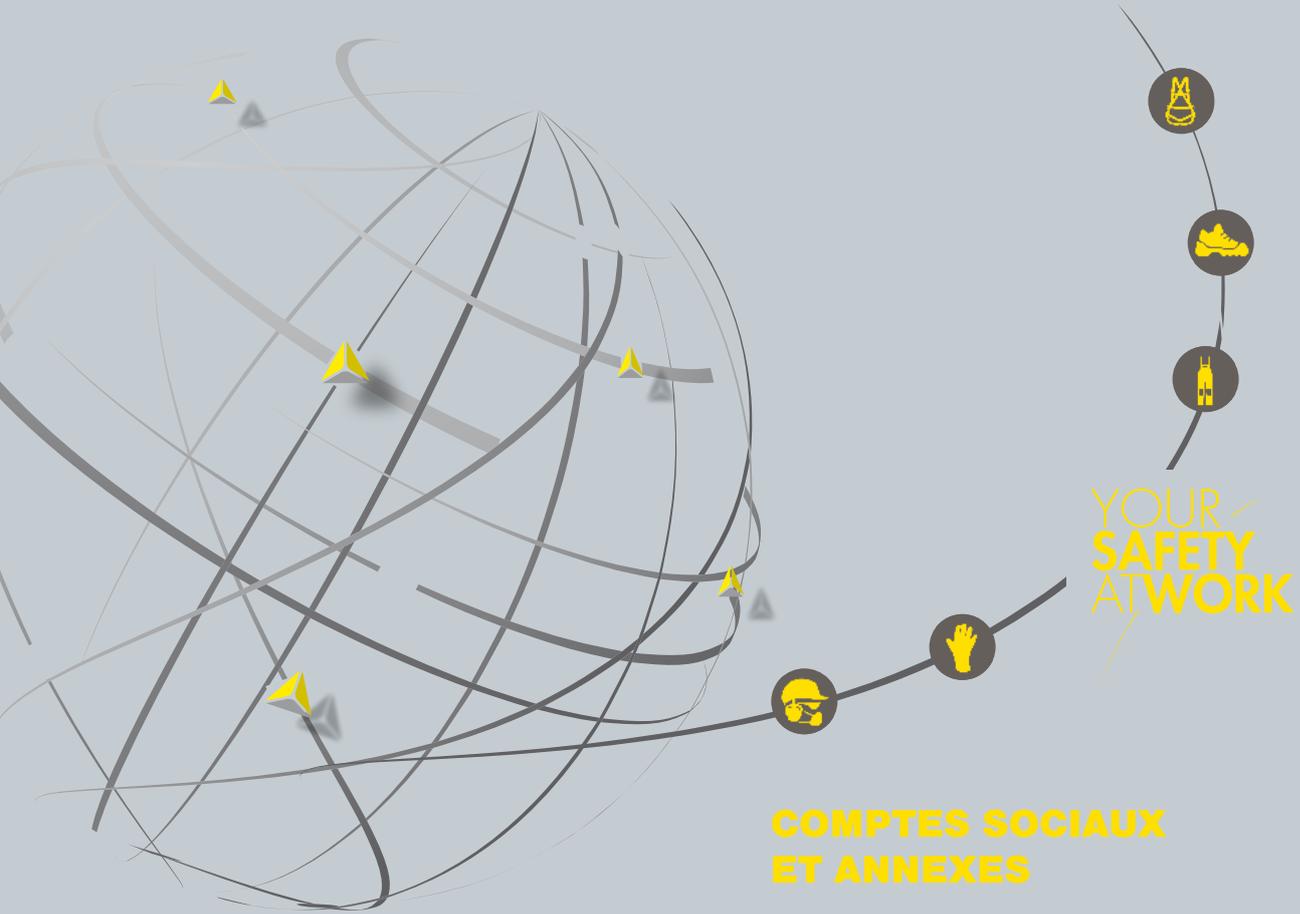
Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société



**YOUR  
SAFETY  
ATWORK**

**COMPTES SOCIAUX  
ET ANNEXES**

## CHAPITRE I COMPTES SOCIAUX

### BILAN AU 31/12/2018

(En Euros)

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	283 835	297 407	297 467
Fonds commercial	847 041	-	847 041	819 597
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total (1)</b>	<b>1 648 077</b>	<b>503 628</b>	<b>1 144 448</b>	<b>1 117 064</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	67 300	-	-
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	6 100
Immobilisations en cours/Avances & acomptes	-	-	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>129 501</b>	<b>123 401</b>	<b>6 100</b>	<b>6 100</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	137 787 794	14 598 760	123 189 034	116 423 437
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	12 550 000	2 514 428	10 035 572	9 685 572
Autres immobilisations financières	6 809 868	-	6 809 868	5 595 678
<b>Total (3)</b>	<b>157 148 272</b>	<b>17 113 188</b>	<b>140 035 084</b>	<b>131 705 297</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (4=1+2+3)</b>	<b>158 925 849</b>	<b>17 740 217</b>	<b>141 185 632</b>	<b>132 828 461</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	3 329 262	416 025	2 913 237	2 753 221
Autres créances	771 820	-	771 820	740 440
<b>Total (6)</b>	<b>4 101 082</b>	<b>416 025</b>	<b>3 685 057</b>	<b>3 493 661</b>
<b>Disponibilités</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	28 936	-	28 936	57 905
Disponibilités	139 884	-	139 884	170 327
<b>Total (7)</b>	<b>168 820</b>	<b>-</b>	<b>168 820</b>	<b>228 232</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)</b>	<b>4 269 902</b>	<b>416 025</b>	<b>3 853 877</b>	<b>3 721 893</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	157 994	-	157 994	360 835
Écarts de conversion - Actif	82 904	-	82 904	306 624
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>163 436 647</b>	<b>18 156 242</b>	<b>145 280 405</b>	<b>137 217 814</b>

## BILAN AU 31/12/2018

(En Euros)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	12 925 368	12 925 368
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	39 890 897	31 965 467
Résultat de l'exercice	11 713 812	12 217 952
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 752 415	1 584 844
<b>Total (1)</b>	<b>71 341 290</b>	<b>63 752 429</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	91 051	510 891
Provisions pour charges	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>91 051</b>	<b>510 891</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	4 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	44 135 905	42 518 556
Emprunts et dettes financières diverses	25 612 587	24 812 794
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 100	632 039
Dettes fiscales et sociales	554 304	612 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 723 174	82 857
<b>Total (3)</b>	<b>73 664 071</b>	<b>72 658 381</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATIONS</b>		
Produits constatés d'avance	-	-
Écarts de conversion - Passif	183 993	296 113
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>145 280 405</b>	<b>137 217 814</b>

159

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018

(En Euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue (biens)	(11 908)	(11 204)
Production vendue (services)	1 411 135	1 346 456
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	4 071 772	3 875 806
<b>Total (1)</b>	<b>5 470 999</b>	<b>5 211 058</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variations de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	2 831 249	3 076 745
Impôts, taxes et versements assimilés	92 071	61 833
Salaires et Traitements	800 657	963 611
Charges sociales	303 415	359 953
Dotations aux amortissements et provisions	236 502	392 784
Autres charges	7 503	13 768
<b>Total (2)</b>	<b>4 271 396</b>	<b>4 868 694</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)</b>	<b>1 199 604</b>	<b>342 364</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	13 222 274	15 298 846
Autres intérêts et produits assimilés	935 399	972 314
Reprise sur provision et transferts de charges	606 624	58 651
Différences positives de changes	192 869	202 169
<b>Total (4)</b>	<b>14 957 166</b>	<b>16 531 982</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	468 964	3 478 390
Intérêts et charges assimilées	3 884 578	1 223 940
Différences négatives de changes	301 750	145 425
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>4 655 290</b>	<b>4 847 754</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)</b>	<b>10 301 876</b>	<b>11 684 228</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (7=3+6)</b>	<b>11 501 480</b>	<b>12 026 592</b>
Produits exceptionnels	29 229	334 516
Charges exceptionnelles	409 628	538 848
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(380 399)</b>	<b>(204 332)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 400	1 440
Impôts sur les bénéfices	(595 132)	(397 132)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 713 812</b>	<b>12 217 952</b>

## CHAPITRE II ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Total du bilan avant répartition : 145.280.405 €

Résultat : bénéfice = 11.713.812 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 17 avril 2019 par le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP.

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

#### 1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

#### 1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- Que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants ;
- Que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

#### 1.4. Immobilisations financières

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations de la filiale DP HONGRIE pour 86 K€.

Sur l'exercice, une dépréciation a été constatée sur le prêt accordé à la filiale DELTA PLUS TURQUIE pour 300 K€. Une reprise sur provision du même montant a été comptabilisée sur la filiale DELTA PLUS UKRAINE.

#### 1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement.

#### 1.6. Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne «Disponibilités» et figurent dans le bilan à leur valeur d'acquisition.

### 1.7.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2018 pour 83 K€.

### 1.8.

#### Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## 2.

### AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- Les filiales LH Safety et Financière Virginia implantées au Royaume Uni ont été fusionnées en une seule société : DELTAPLUS (UK) Ltd;
- La société a acquis 50 % des titres de la société DELTA ARGENTINA, détenant elle-même 99,9 % des titres de la société DELTA BATIMENT;
- La société a acquis 100 % des titres des sociétés DEGIL SAFETY, ONTARIO GLOVE & SAFETY et D&S;
- Événements postérieurs à la clôture : Le 25 mars 2019, DELTA PLUS GROUP a exercé le call portant sur 9 % des actions de la société ELVEX ce qui porte à 100 % la détention de DELTA PLUS GROUP dans ELVEX.

## 3.

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.

##### Frais d'établissement

Non applicable.

#### 3.2.

##### Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563
Matière	-
Sous-traitance	168 230
<b>Total</b>	<b>219 793</b>

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2018.

#### 3.3.

##### Fonds commercial

Le fonds commercial s'élève à 847.041 €. Il s'agit d'une acquisition réalisée en 2016. Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

#### 3.4.

##### Savoir-faire

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir-faire.

#### 3.5.

##### Actif immobilisé (en Euros)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	1 620 633	27 443	-	1 648 076
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	148 732 425	9 105 497	689 652	157 148 272
<b>Total</b>	<b>150 482 559</b>	<b>9 132 940</b>	<b>689 652</b>	<b>158 925 849</b>

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	503 569	59	-	503 628
Immobilisations corporelles	123 401	-	-	123 401
Autres immobilisations financières	17 027 127	386 060	300 000	17 113 188
<b>Total</b>	<b>17 654 097</b>	<b>386 119</b>	<b>300 000</b>	<b>17 740 217</b>

### 3.6.

#### Créances représentées par des effets de commerce

Non applicable.

### 3.7.

#### État des créances (en Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	51 740 166	-	51 740 166
Actif circulant	4 101 082	4 101 082	-
<b>Total</b>	<b>55 841 245</b>	<b>4 101 082</b>	<b>51 740 166</b>

### 3.8.

#### Produits à recevoir (en Euros)

Le montant des produits intragroupe à recevoir au 31/12/2018 est inclus dans les postes suivants du bilan :

	MONTANT
Factures à établir groupe	280 536
Fournisseurs avoirs à recevoir	-
Intérêts à recevoir	-
<b>Total</b>	<b>280 536</b>

### 3.9.

#### Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

- 29 K€ d'actions propres détenues au 31 décembre 2018.

Cela représente 3.920 actions (pour couvrir les options d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donnée dans le rapport de gestion).

Pour information 207.949 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 6.028 K€.

- Autres OPCVM : Néant.

### 4.3.

#### Provisions (en Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	1 584 844	167 570	-	1 752 414
Provisions pour risques & charges	510 891	91 051	510 891	91 051
<b>Total</b>	<b>2 095 735</b>	<b>258 621</b>	<b>510 891</b>	<b>1 843 465</b>

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change et les charges constatées d'avance sur des projets d'acquisition qui ne devraient pas aboutir.

### 3.10.

#### Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## 4.

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 4.1.

##### Capital social : Actions ou parts sociales

Aucune modification liée au capital social n'a eu lieu au cours de l'exercice :

NATURE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Capital social	7 358 708	0,50

163

#### 4.2.

##### Variation des capitaux propres (en Euros)

Capitaux propres N-1	62 167 585
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	11 713 812
Dividendes (hors actions propres)	(4 292 522)
Capitaux propres N	69 588 875

**4.4.****État des dettes (en Euros)**

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN - 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts auprès des Établissement de crédit	44 135 905	9 886 102	32 537 197	1 712 605
Dettes financières diverses	20 076 196	20 076 196	-	-
Fournisseurs	638 100	638 100	-	-
Dettes fiscales & sociales	554 302	554 302	-	-
Comptes courants d'associés et autres dettes	8 259 564	8 259 565	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>73 664 067</b>	<b>39 414 265</b>	<b>32 537 197</b>	<b>1 712 605</b>

**4.5.****Dettes représentées par des effets de commerce**

Non applicable.

**4.6.****Charges à payer (en Euros)**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>66 490</b>
Intérêts courus/emprunts auprès des établissements de crédit	59 504	
Banques intérêts courus	6 986	
<b>Associés intérêts courus</b>		<b>69 810</b>
Intérêts courus	69 810	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>409 040</b>
Fournisseurs factures non parvenues (groupe et hors Groupe)	409 040	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>336 714</b>
Provision congés payés	43 614	
Personnel charges à payer	178 168	
Charges sociales sur provision congés payés	18 250	
Charges sociales/charges à payer	72 997	
Organismes sociaux charges à payer	11 396	
État charges à payer	7 789	
Créditeurs divers	4 500	
<b>TOTAL</b>		<b>882 054</b>

164

**4.7.****Produits constatés d'avance**

Non applicable.

## 5.

### NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1.

##### Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 738 K€ vers la France et 661 K€ vers l'étranger.

#### 5.2.

##### Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 3.809 K€.

#### 5.3.

##### Résultat exceptionnel

Il est constitué des éléments suivants :	
Abandon de créance à caractère financier	(150 000)
Charges exceptionnelles diverses	(56 789)
Levée d'option et divers	(28 969)
Opérations de gestion	(4 500)
Charges sur exercice antérieur	(1 799)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(167 571)
Transfert de charges	28 969
Produits sur exercice antérieur	260
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(380 399)</b>

#### 5.4.

##### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en Euros)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS
Résultat courant	11 501 480	(467 532)	11 969 011
Résultat exceptionnel	(380 399)	(126 800)	(253 599)
Participation des salariés	(2 400)	(800)	(1 600)
<b>TOTAL</b>	<b>11 118 680</b>	<b>(595 132)</b>	<b>11 713 812</b>

\* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du Groupe composé des sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT, VA HOLDING, VERTIC, ALPIC et VERTIC INTERNATIONAL.

L'intégration fiscale a généré un produit de 1.022.046 € sur l'exercice 2018.

#### 5.5.

##### Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en Euros)

Résultat net de l'exercice	11 713 812
Impôt sur les bénéfices	(595 132)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>11 118 680</b>
Variation des provisions réglementées	167 571
<b>Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>11 286 251</b>

## 5.6.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en Euros)

	MONTANT
<b>Accroissements</b>	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	-
<b>Allègements</b>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	86 060
Total des bases concourant à diminuer la dette future	-
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

## 6.

### AUTRES INFORMATIONS

#### 6.1.

##### Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées au dirigeant par la société s'élève à 345 K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées au dirigeant est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

#### 6.2.

##### Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

#### 6.3.

##### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Non applicable.

#### 6.4.

##### Engagements

###### Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 65.461 K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

Suite au remboursement de l'emprunt à la Caisse d'Epargne, la banque a donné la mainlevée totale du nantissement des 9.300 actions de la société DELTA PLUS SAS.

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

##### Engagements reçus

Néant.

##### Autres engagements

Attribution de 3.920 actions gratuites aux salariés du Groupe.

#### 6.5.

##### Crédit-bail

Néant.

#### 6.6.

##### Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

## 6.7.

### Attributions gratuites d'actions et des options de souscription d'actions

Principales caractéristiques du plan

DÉLAI D'EXERCICE	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 17/06/2016					
	CONSEIL D'ADMINISTRATION 20/06/2016					
	Actions gratuites					
	Tranche 1 20/06/2017		Tranche 2 20/06/2018		Tranche 3 20/06/2019	
BÉNÉFICIAIRES	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	3 360	3 360	3 920	3 920	0	3 920

3.920 actions gratuites ont été définitivement acquises aux bénéficiaires le 20/06/2018 (correspondant à 3.920 actions actuelles).

Conditions d'acquisition : présence pendant le délai d'exercice.

Les engagements sont couverts par la détention d'actions propres.

	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL
Actions pour actions gratuites tranche 3	28 952	3 920	7,39	33,25	31,80	24 395
<b>Sous total CACEIS affectés</b>	<b>28 952</b>	<b>3 920</b>	<b>7,39</b>	<b>33,25</b>	<b>31,80</b>	
Actions CACEIS non affectées	375 201	50 804	7,39	33,25	31,80	
Actions CACEIS non affectées	4 145 766	109 396	37,90	33,25	31,80	
Actions CACEIS non affectées	1 185 766	35 396	33,50	33,25	31,80	
<b>TOTAL CACEIS</b>	<b>5 735 685</b>	<b>199 516</b>				
Animation de cours	321 374	8 433	38,11	33,25	31,80	
<b>Animation de cours ODDO</b>	<b>321 374</b>	<b>8 433</b>	<b>38,11</b>	<b>33,25</b>	<b>31,80</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 057 059</b>	<b>207 949</b>	<b>29,13</b>			<b>24 395</b>

## 6.8.

## Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (plus 50 % du capital détenu)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			
<b>Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société :</b>								
AS	151	1 671	100	17 802	17 802	420	6 598	1 000
DEWEER SECURITY SA	198	538	100	2 714	2 714	-	6 241	100
DELTA PLUS CR	32	354	100	215	215	-	4 371	-
DELTA PLUS E	60	291	100	71	71	-	1 714	200
DELTA PLUS H	330	-815	100	480	-	296	3 483	-
DELTA PLUS I	1 028	6 134	100	2 811	2 811	-	16 029	402
DELTA PLUS M	10	-461	97	86	86	496	1 849	898
DELTA PLUS P	1 335	3 454	100	1 348	1 348	-	13 418	-
DELTA PLUS R	87	286	90	95	95	-	2 729	-
DELTA PLUS SAS	6 776	9 936	100	6 852	6 852	-	84 984	-
DELTA PLUS SIC	520	1 049	100	2 852	2 852	-	11 943	800
DELTA PLUS UK	1	-1	100	1	1	-	-	-
DELTA PLUS U2	224	-2 087	100	850	-	-	2 636	-
FVL FV	11 736	-10 029	100	12 851	12 851	110	6 017	-
FROMENT SAS	256	275	100	1 029	1 029	255	1 541	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	128	100	2 968	2 968	-	-	1 310
DELTA PLUS P2	564	691	100	340	340	-	3 493	172
WPPIT	3 657	1 500	100	2 764	2 764	-	29 514	-
DELTA PLUS C	13 087	3 955	100	11 246	11 246	-	69 319	4 971
DP ES	12	426	100	3 494	1 494	-	7 035	-
DELTA PLUS S	6 561	3 860	100	5 706	5 706	-	58 642	-
DELTA PLUS P	2 214	-502	100	4 008	1 608	-	-	-
DELTA PLUS T	234	-902	80	599	599	-	1 993	-
DELTA PLUS EL	27	2 531	91	11 894	11 894	-	12 476	-
DELTA ASP	351	496	60	1 731	1 731	-	3 555	150
DELTA PHI	442	224	60	297	297	-	3 285	-
VA H	1 331	5 885	100	1 077	1 077	26 695	19 031	-
CENTRO A	60	-110	100	77	77	1 326	2 000	-
DEGIL D&S	311	1 432	100	5 952	5 952	-	643	-
ONTARIO	-	273	100	2 932	2 932	-	382	-
DELTA A	10	-277	100	5	5	2 783	-	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société	4 167	2 855	-	259	126	-	63 999	3 219

# CHAPITRE III RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

## I OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DELTA PLUS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

## I FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

169

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation s'élèvent à 105 408 K€. Ce poste correspond à la participation de DELTA PLUS GROUP dans ses filiales comme indiqué dans le bilan.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

### **Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- Analyser les niveaux d'activité et les résultats des entités détenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du Code de Commerce.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote qui vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des Commissaires aux Comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP par l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 pour le cabinet VERAN & ASSOCIÉS et pour le cabinet AREs X•PERT AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet VERAN & ASSOCIÉS et le cabinet AREs X•PERT AUDIT étaient dans la 4<sup>e</sup> année de leurs missions sans interruption, dont pour chacun des cabinets 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

171

### **Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de Commerce**

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du Code de Commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société



**INFORMATIONS BOURSIÈRES  
ET CAPITAL**

YOUR  
**SAFETY**  
ATWORK

# CHAPITRE I FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## 1.1.

### MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les durées d'exercice des mandats d'administrateur au sein de l'émetteur sont de six (6) ans. Les informations concernant les dates d'expiration des mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en page 49.

## 1.2.

### INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET/OU DE LA DIRECTION, À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Les transactions réalisées entre l'émetteur et les membres du Conseil d'Administration et ou de la Direction sont décrites en page 148 et suivantes sous la note 6.26 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 1.3.

### LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités : le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité des Rémunérations. Une formation de Comité d'Audit a également été mise en place au sein du Conseil d'Administration.

#### 1.3.1.

##### Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

#### 1.3.2.

##### Le Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS (il compte notamment trois femmes parmi les huit directeurs non mandataires sociaux). Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la société.

#### 1.3.3.

##### Le Comité des Rémunérations

À ce jour composé de trois membres dont un administrateur indépendant, à savoir Monsieur Bruno MATHIEU, un censeur, Monsieur Pierre GRADENIGO ainsi qu'un consultant externe, Monsieur Bernard JAUBERT. Il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

#### 1.3.4.

##### Le Comité d'Audit

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration regroupe tous les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

La formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2013. Elle se réunit depuis cette date lors de chaque séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes semestriels ou annuels de DELTA PLUS GROUP.

#### 1.4.

### DÉCLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Renvoi à la Section II du CHAPITRE I du Rapport de Gestion sur le gouvernement d'entreprise en page 48.

## CHAPITRE II SALARIÉS

### 2.1.

#### NOMBRE DE SALARIÉS

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.943 personnes à fin 2018.

Pour plus de détails concernant les effectifs et la répartition des salariés, se reporter à la Déclaration de Performance Extra Financière présentée en page 76 du présent document de référence.

### 2.2.

#### PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

	PARTICIPATIONS AU 31/12/2018		PARTICIPATIONS AU 31/12/2017		STOCK-OPTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE EXERCÉES/ EXERCÉES AU 31/12/2018		ACTION GRATUITES ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE ACQUISES AU 31/12/2018	
	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS								
M. Jérôme BENOIT	135 044	1,84 %	134 484	1,82 %	-	-	560	0,008 %
J.B.P. SAS	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	-	-	-	-
M. Ivo BOSCARDIN	740 000	10,06 %	826 000	11,23 %	-	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	4	0,00005 %	4	0,00005 %	-	-	-	-
M. Bruno MATHIEU	4	0,00005 %	4	0,00005 %	-	-	-	-
NOMBRE TOTAL DE TITRES AFFECTÉS AUX DIRIGEANTS	4 460 180	60,61 %	4 545 620	61,77 %	-	-	560	0,008 %
<b>NOMBRE TOTAL DE TITRES</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>

175

### 2.3.

#### CONTRAT PRÉVOYANT LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Néant.

## CHAPITRE III PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Renvoi au Rapport de Gestion page 45.

## CHAPITRE IV OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES

Renvoi à la Note 6.26 de l'Annexe aux comptes consolidés page 148.

## CHAPITRE V INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 5.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières historiques, sont reproduites pages 23 à 27 du présent document de référence et consultables dans les rapports financiers annuels 2017 et 2016 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2017 »/puis « 2016 »).

### 5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Néant.

### 5.3. ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>240 462</b>	<b>229 786</b>	<b>195 001</b>	<b>192 996</b>	<b>173 020</b>
Coût d'achat des marchandises vendues	(117 118)	(108 350)	(96 052)	(97 449)	(87 956)
Charges variables	(18 410)	(18 253)	(13 959)	(14 779)	(13 904)
Charges fixes	(30 833)	(32 054)	(27 359)	(27 042)	(25 068)
Charges de personnel	(42 308)	(42 390)	(33 654)	(33 114)	(29 193)
Autres produits et charges	236	352	(63)	87	58
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>32 030</b>	<b>29 091</b>	<b>23 913</b>	<b>20 698</b>	<b>16 957</b>
Produits opérationnels non courants	186	500	489	21	-
Charges opérationnelles non courantes	(695)	(518)	(218)	(890)	(88)
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>(509)</b>	<b>(18)</b>	<b>271</b>	<b>(869)</b>	<b>(88)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>31 521</b>	<b>29 073</b>	<b>24 184</b>	<b>19 829</b>	<b>16 869</b>
Coût de l'endettement financier brut	(1 943)	(1 748)	(1 637)	(1 897)	(2 172)
Autres charges financières	(1 912)	(2 493)	(733)	(2 499)	(1 258)
Autres produits financiers	243	139	121	715	1 162
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>27 909</b>	<b>24 972</b>	<b>21 936</b>	<b>16 148</b>	<b>14 602</b>
Impôt sur le résultat	(6 611)	(5 943)	(4 965)	(3 564)	(4 069)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>21 298</b>	<b>19 029</b>	<b>16 971</b>	<b>12 584</b>	<b>10 533</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>270</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>16 971</b>	<b>12 584</b>	<b>10 533</b>
Dont part du Groupe	20 951	18 867	16 981	12 503	10 581
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	617	161	(11)	81	(48)
Résultat net par action	2,89	2,61	4,67	3,46	5,91
Résultat net dilué par action	2,89	2,61	4,67	3,46	5,91

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

## État du résultat global consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>	<b>16 971</b>	<b>12 584</b>	<b>10 533</b>
Écarts de conversion	3 247	(10 221)	2 006	1 520	4 604
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>3 247</b>	<b>(10 221)</b>	<b>2 006</b>	<b>1 520</b>	<b>4 604</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	(118)	80	(54)	16	(38)
Impôts	33	(30)	18	(5)	13
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>(85)</b>	<b>50</b>	<b>(36)</b>	<b>11</b>	<b>(25)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>24 729</b>	<b>8 858</b>	<b>18 941</b>	<b>14 115</b>	<b>15 112</b>
Dont part du Groupe	24 112	8 707	18 599	14 153	15 160
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	617	151	341	(38)	(48)

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

### Bilans

Pour plus de détails, se reporter aux pages 105 à 108 et 158 à 160 du présent document de référence, ainsi qu'aux rapports financiers annuels 2017 et 2016 consultables sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2017 »/puis « 2016 ») respectivement pages 87 à 91 et 140 à 142, ainsi que pages 81 à 84 et 130 à 132 des rapports financiers annuels 2017 et 2016.

### Tableau des flux de trésorerie

Pour plus de détails, se reporter à la page 107 du présent document de référence, ainsi qu'aux rapports financiers annuels 2017 et 2016 consultables sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2017 »/puis « 2016 ») respectivement pages 89 et 83 des rapports financiers annuels 2017 et 2016.

### 5.4. VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 153 et 169 du présent document, ne contiennent aucune observation.

### 5.5. DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le présent document de référence reproduites en page 23.

### 5.6.

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Il n'a pas été publié d'informations financières intermédiaires par l'émetteur depuis la publication des informations financières semestrielles 2018.

### 5.7.

#### POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Renvoi au rapport du Conseil d'Administration en page 40.

### 5.8.

#### PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Renvoi à la Note 4 : FACTEURS DE RISQUE de l'annexe consolidée, paragraphe 4.5. RISQUES RELATIFS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE du présent document de référence reproduit page 124.

### 5.9.

#### CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu d'évolution significative dans la situation financière ou commerciale de l'émetteur au cours de l'exercice 2018.

### 6.1.

#### | CAPITAL SOCIAL

##### 6.1.1.

##### **Montant du capital social**

Au 31 décembre 2018 le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

##### 6.1.2.

##### **Titres non représentatifs du capital**

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

##### 6.1.3.

##### **Actions auto détenues descriptif du programme de rachat d'actions en vigueur**

Renvoi au rapport Conseil d'Administration en page 47.

##### 6.1.4.

##### **Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, donnant accès au capital**

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus de stock-options (non encore exerçables par les bénéficiaires) et il reste 3.920 actions gratuites attribuées mais non encore définitivement acquises par les bénéficiaires.

Ces plans d'attribution d'actions gratuites sont couverts par des titres auto détenus à hauteur de 199.516 actions.

##### 6.1.4.1. Attributions gratuites d'actions et de stock-options

Renvoi aux rapports du Conseil d'Administration en pages 100 et 101.

##### 6.1.4.2. Dilution totale susceptible de résulter de l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs

Au 31 décembre 2018, l'émetteur détient 207.949 de ses propres actions (sur les 735.870 actions pouvant être acquise en auto détention). Sur ces actions, 8.433 actions sont détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre au titre du contrat de liquidité conclu avec le prestataire Louis Capital Markets, les 199.516 actions restantes sont détenues en vue de couvrir des attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.

Au 31 décembre 2018, seules 7.840 actions ont été attribuées sous forme d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions sur les 199.516 détenues en vue

de couvrir les attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.

En cas de réalisation des options d'achat et/ou d'acquisition définitive des titres attribués gratuitement, ces 7.840 actions seront la propriété des bénéficiaires attributaires. Concernant ces 7.840 titres, s'agissant d'attribution d'actions existantes, cela n'aurait aucun impact dilutif sur la répartition capitalistique de l'émetteur ni la répartition des droits de vote théoriques, qui demeureront inchangées.

Pour ce qui est de la répartition des droits de votes effectivement exerçables en Assemblée Générale, l'ajout de ces 7.840 droits de votes n'aura aucun effet dilutif significatif.

Par exemple :

- pour un actionnaire qui détiendrait, depuis moins de quatre années, 1 % du capital, ses droits de votes passeraient de 0,05971 % à 0,05971 %;
- pour un actionnaire qui détiendrait, depuis plus de quatre années, 1 % du capital, ses droits de votes passeraient de 1,1942 % à 1,1935 %.

En cas d'annulation définitive des 7.840 actions propres détenues par la société affectées aux attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions, cela aurait un léger impact dilutif sur la détention capitalistique de l'émetteur, mais n'aurait aucun impact dilutif sur les droits de votes effectivement exerçables en Assemblée Générale au 31 décembre 2018.

##### 6.1.5.

##### **Capital autorisé non émis - Conditions régissant tout droit d'acquisition**

Renvoi rapport Conseil d'Administration en page 53.

##### 6.1.6.

##### **Option(s) ou accord(s) portant sur le capital de l'émetteur et/ou de ses filiales**

À la connaissance de l'Émetteur, à la date du présent Document de Référence, le capital de l'Émetteur ne fait l'objet d'aucune option.

L'Émetteur détenait une option d'achat sur les 50 %, d'actions de la société ELVEX Corporation détenues par trois actionnaires minoritaires. Le 24 mars 2017, il a exercé son option d'achat sur 41 % des actions de la société ELVEX détenues par l'un des actionnaires historiques. Au 31 décembre 2018 il détenait une option d'achat sur les 9 % d'actions restantes, détenues par deux actionnaires minoritaires. Cette option a été exercée le 25 mars 2019.

L'Émetteur détient également une option d'achat sur les 40 % d'actions de la société ASPRESEG, détenues par trois actionnaires minoritaires.

### 6.1.7.

## Évolution du capital de l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques

CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	7 358 708	0,50 €	3 679 354	1,00 €	3 679 354	1,00 €
Titres émis	-	-	-	-	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-	-	-	-	-
Titres fin d'exercice	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €	3 679 354	1,00 €
Montant du capital social	3 679 354 €		3 679 354 €		3 679 354 €	

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires de DELTA PLUS GROUP, réunie le 9 juin 2016, avait décidé de diviser par deux la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP. DELTA PLUS GROUP a opéré le 26 septembre 2017, une division par deux de la valeur nominale de ses actions. Pour toute action ancienne de 1 € de valeur nominale détenue, les actionnaires ont reçu en échange 2 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale. La division de la valeur nominale de l'action DELTA PLUS GROUP s'est traduite par un doublement du nombre d'actions composant le capital social, qui est passé de 3.679.354 actions à 7.358.708 actions.

Depuis le 26 septembre 2017, les actions nouvelles sont cotées sous le code ISIN : FR0013283108 et le mnémonique : DLTA. Les actions nouvelles ont été distribuées aux actionnaires le 26 septembre 2017.

Cette opération a été réalisée sans frais ni formalité pour les actionnaires. Les nouvelles actions émises bénéficient du maintien, dès leur émission, des mêmes droits que les actions anciennes.

### 6.1.8.

#### Objet social

Selon l'article 2 des statuts de l'émetteur :

«La Société a pour objet :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles commerciales ou immobilières quelconques, par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, prise en gestion, association ou autrement;
- la gestion d'un portefeuille de titres de participations;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.»

### 6.1.9.

#### Dispositions relatives au Conseil d'Administration et à la Direction Générale

##### 6.1.9.1. Conseil d'Administration (extrait des articles 15 à 21 des statuts)

- La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sauf l'effet des dispositions légales en cas de fusion.

Chaque administrateur doit être propriétaire, pendant toute la durée de son mandat, d'une action au moins.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur au tiers (arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur) des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

- Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat.

Le Président est rééligible.

- Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

#### **6.1.9.2. Direction Générale (extrait de l'article 22 des statuts)**

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées au paragraphe ci-dessus dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.

#### **6.1.9.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté lors de la séance du 5 décembre 2013 est reproduit ci-après.

##### **« PRÉAMBULE**

*Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2013, considération prise de la dimension et la structure de la société DELTA PLUS GROUP (ci-après la « Société »), a décidé de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes proposé par Middlenext (ci-après le « code Middlenext »).*

*Le présent règlement du Conseil d'Administration de la Société a vocation à inscrire la conduite de la direction de la société dans le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise, par la mise en œuvre des recommandations issues du code Middlenext. Il poursuit un objectif de valorisation du management de la société dans l'esprit de la politique de gouvernement d'entreprise.*

##### **I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Il doit comporter au moins un administrateur indépendant en son sein lorsque le nombre d'administrateurs ne dépasse pas cinq, et deux administrateurs indépendants au moins lorsque le nombre d'administrateurs dépasse cinq. En cas d'impossibilité, le Conseil devra en expliquer les raisons.*

*Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énumérés par le code Middlenext. Il porte chaque année à la connaissance des actionnaires, et particulièrement lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur l'élection d'administrateurs, les conclusions de son examen et renouvelle chaque année son examen.*

##### **II. RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.*

*Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.*

Outre la nomination du Président Directeur Général, du Directeur Général et de tout éventuel Directeur Général Délégué de la Société, le Conseil d'Administration a pour mission principales de :

- Définir la stratégie de la Société et du Groupe ;
- Veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger les actifs ;
- Arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- Prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Société ;
- Veiller à ce que les risques majeurs encourus par la Société et par le Groupe soient proportionnés aux stratégies et objectifs et qu'ils soient pris en compte dans la gestion de la société ;
- Vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et sur le Groupe, et notamment assurer que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à donner une image sincère et fidèle de la Société et du Groupe ;
- Nommer, organiser et fixer les principes et modalités d'organisation des différents Comités (Comité des Rémunérations, Comité d'Audit...) destinés à assister le Conseil d'Administration et veiller à ce que le Conseil d'Administration soit tenu informé des travaux et conclusions de ces différents Comités ;
- Promouvoir une politique responsable sur le plan social et environnemental ;
- Autoriser le Directeur Général et/ou tout éventuel Directeur Général Délégué à octroyer les cautions avales et garanties au nom de la Société ;
- Fixer la rémunération des mandataires sociaux, en tenant compte des propositions du Comité des Rémunérations ;
- Convoquer et fixer l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

### **III. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1. Tenue des réunions**

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger. Il se réunit à minima trois (3) fois par an.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- arrêté des comptes annuels et consolidés ;
- établissement du rapport de gestion ;
- nomination et révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Par conséquent, toute personne physique qui accepte les fonctions d'administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale administrateur prend l'engagement d'assister de façon régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

#### **2. Mise en place de comités spécialisés**

Le Conseil d'Administration constitue les Comités destinés à l'assister dans les conditions légales, notamment :

- un Comité des Rémunérations ;
- un Comité Exécutif ;
- un Comité de Direction ;
- un Comité d'Audit (en vertu des dispositions de droit transitoire, selon le dispositif de l'article L.823-19 du Code de Commerce relatif à la mise en place d'un comité d'audit – applicable à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du Conseil d'Administration vient à échéance – devra être mis en place avant le 31 août 2014 au sein la Société).<sup>1</sup>

181

#### **IV. RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES**

L'Assemblée Générale détermine annuellement le montant global des jetons de présence alloué aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration en tenant compte de leur participation effective aux réunions du Conseil d'Administration.

Par exception, les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent pas de jeton de présence au titre de leur participation aux réunions.

1. La décision d'instituer une formation de comité d'audit au sein du Conseil d'Administration a été prise par le Conseil d'Administration en séance du 5 décembre 2013.

## **V. RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du Conseil d'Administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public. En outre, les administrateurs s'interdisent de procéder à toutes interventions en bourse sur les titres de la Société ainsi qu'à tout exercice d'options pendant une période :

- débutant le 30<sup>e</sup> jour calendaire précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication;
- débutant le 15<sup>e</sup> jour calendaire précédant la publication du Chiffre d'Affaires consolidé trimestriel de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication.

Les Administrateurs s'engagent à :

- prévenir le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs;
- s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement;
- informer le Président du Conseil d'Administration de toute opération ou convention conclue avec une société du Groupe à laquelle ils seraient partie prenante;
- informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Le Président du Conseil d'Administration fait part de ces éléments à la formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration.

## **VI. PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement intérieur fera l'objet d'une publication sur le site Internet de l'émetteur par inclusion au Document de Référence et/ou au Rapport Financier Annuel.

## **VII. CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il a été communiqué à tous les administrateurs et il devra être communiqué à tout candidat aux fonctions d'administrateur, de même qu'à tout représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonction.»

### **6.1.10.**

#### **Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

Il n'y a pas de distinction par catégorie des actions composant le capital de l'émetteur, il n'y a donc pas de droit, privilège ou restriction par catégorie d'actions.

##### **6.1.10.1. Droit de vote double (selon l'article 32 des statuts)**

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de maintenir le droit de vote double après quatre années de détention des titres DELTA PLUS GROUP par un même actionnaire.

L'adoption de cette résolution a permis de déroger au dispositif légal (supplétif de volonté) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, prévoyant l'attribution d'un droit de vote double après deux années de détention des titres par un même actionnaire.

##### **6.1.10.2. Répartition statutaire des bénéfices (selon l'article 14 des statuts)**

Toutes les actions sont de même catégorie. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

### 6.1.10.3. Boni de liquidation (extrait de l'article 40 des statuts)

Le solde disponible après remboursement du nominal libéré et non amorti des actions est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur part dans le capital.

#### 6.1.11.

### Conditions de modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### 6.1.12.

### Assemblée Générale d'actionnaires

#### 6.1.12.1. Convocation

Sauf exceptions prévues par la loi, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance, sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, soit par lettre ordinaire ou par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire, soit par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social; dans ce dernier cas, les actionnaires sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire.

#### 6.1.12.2. Lieu de réunion

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France ou à l'étranger, suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

#### 6.1.12.3. Ordre du jour

L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

#### 6.1.12.4. Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date d'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

### 6.1.12.5. Représentation

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

#### 6.1.12.6. Vote

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation de l'Assemblée, et dans les conditions prévues par la loi.

#### 6.1.13.

### Document pouvant différer ou empêcher un changement de contrôle de l'émetteur

Néant.

#### 6.1.14.

### Existence de seuils statutaires pour la divulgation de l'existence de participation(s)

Néant.

#### 6.1.15.

#### **Dispositions statutaires relatives à la modification du capital de l'émetteur**

Les statuts ne prévoient pas de disposition plus stricte que les dispositions légales applicables concernant la modification du capital de l'émetteur.

#### 6.1.16.

#### **Forme des actions**

Sauf disposition légale contraire, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de l'émetteur, les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur;
- en compte nominatif administré;
- ou au porteur, chez un intermédiaire agréé.

Les actions sont admises aux opérations de la SICOVAM.

#### 6.1.17.

#### **Titres au porteur identifiables**

En vertu de l'article 11 des statuts, «la société est habilitée à consulter un organisme centralisateur à l'effet de connaître l'identité de tout ou partie de ses actionnaires et de rendre les titres au porteur identifiables.»

## **CHAPITRE VII CONTRATS IMPORTANTS**

Au cours des deux exercices précédant l'élaboration du présent Document de Référence, l'Émetteur a été partie à des contrats importants (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires).

### 7.1.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT COLOMBIEN ASPRESEG**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a annoncé la signature d'un partenariat stratégique sur le marché colombien avec la société ASPRESEG.

Depuis 2013, la société ASPRESEG, dont le siège social est situé à Bogota, est spécialisée dans la distribution d'Équipements de Protection Individuelle sur le marché Colombien.

Elle commercialise à travers le pays une gamme complète de produits de protection individuelle, tant auprès de distributeurs que d'utilisateurs finaux.

ASPRESEG a réalisé en 2015 un Chiffre d'Affaires de 3,0 millions de Dollars et enregistre des niveaux de rentabilité équivalents à ceux de DELTA PLUS GROUP.

L'accord de partenariat signé s'est traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 60 % des actions d'ASPRESEG. Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP dispose d'une option d'achat unilatérale portant sur les 40 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques d'ASPRESEG. Cette option est exerçable jusqu'au 31 mai 2020.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Colombie, un des principaux marchés pour les E.P.I. en Amérique du Sud, et de renforcer son positionnement sur cette zone géographique à fort potentiel.

Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP va permettre à ASPRESEG d'accéder prochainement à la totalité de l'offre produits DELTA PLUS.

Cette complémentarité de l'offre, ainsi que la collaboration étroite avec l'équipe de management d'ASPRESEG, doit permettre une croissance rapide de la société et la concrétisation de synergies.

### 7.2.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT COSTARICIEN SAFETY PLUS**

Le 19 janvier 2017, DELTA PLUS GROUP a annoncé l'acquisition de 100 % des titres de la société SAFETY PLUS (renommée depuis DELTA PLUS CENTROAMERICA), distributeur exclusif des produits DELTA PLUS au Costa Rica et dans cinq autres pays d'Amérique Centrale.

Créée en 2007 à San Jose au Costa Rica, la société SAFETY PLUS emploie 12 personnes et commercialise une gamme complète d'E.P.I. de la marque DELTA PLUS, sur l'ensemble du territoire du Costa Rica, mais également, depuis 2013, sur cinq autres pays d'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Panama). SAFETY PLUS a réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires de 2,5 M\$, pour moitié sur son marché local au Costa Rica, et pour moitié dans les autres pays d'Amérique Centrale.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'envisager l'accélération de sa présence dans cette région du continent américain, de plus de 45 millions d'habitants, en forte croissance. La société enregistre des niveaux de rentabilité comparables à ceux de DELTA PLUS GROUP.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP en Amérique Centrale est de doubler le Chiffre d'Affaires réalisé dans cette zone à échéance 2020, en bénéficiant de la croissance du marché, mais surtout en adressant son offre complète à des acteurs (distributeurs et utilisateurs finaux) de plus grande envergure, désireux de travailler en partenariat avec un fabricant multi-familles tel que notre Groupe.

Afin de capitaliser sur les dernières expériences réussies dans ce domaine, DELTA PLUS GROUP a intégré SAFETY PLUS grâce à l'équipe de direction actuelle, renforcée localement par l'arrivée d'un manager issu du Groupe.

DELTA PLUS GROUP, grâce à l'acquisition de SAFETY PLUS en Amérique Centrale, franchit une nouvelle étape de diversification géographique sur des pays émergents stratégiques pour le Groupe.

### 7.3.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE VERTIC**

DELTA PLUS GROUP, a annoncé le 25 janvier 2017 l'acquisition de 100 % des titres des sociétés du Groupe VERTIC, spécialisé dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Créée en 2000 dans la région de Grenoble, la société VERTIC, complétée par ALPIC en 2006 et par VERTIC International en 2015, emploie aujourd'hui 70 personnes. Les équipes de VERTIC conçoivent, fabriquent et commercialisent une gamme complète de produits innovants adaptés à tous les travaux en hauteur (supports, ancrages, garde-corps, moyens d'accès, systèmes câbles, systèmes rails...). La société distribue ses solutions dans plus de 30 pays, à destination des acteurs du bâtiment, de l'industrie et des collectivités.

ALPIC fournit quant à elle les services associés à cette offre produits : installation, maintenance, contrôle et formation.

Bien qu'ayant amorcé une commercialisation en direct en dehors de France via la filiale VERTIC International il y a deux ans, VERTIC et ALPIC réalisent aujourd'hui encore 80 % de leur Chiffre d'Affaires en France, marché sur lequel elles occupent la place de leader. Les sociétés du Groupe VERTIC ont réalisé en 2016 un Chiffre d'Affaires total de 14 M€ et 17 M€ en 2017.

Etant exclusivement positionnées sur des activités à forte valeur ajoutée, ces sociétés enregistrent des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP, mais similaires à ceux de l'activité E.P.I. antichute du Groupe.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP d'étendre sa présence sur un nouveau secteur d'activité, complémentaire des Équipements de Protection Individuelle, et plus particulièrement de sa famille de produits antichute, sur laquelle le Groupe a investi au cours des dernières années.

Afin de réitérer les dernières expériences réussies dans ce domaine, DELTA PLUS GROUP a prévu d'intégrer VERTIC-ALPIC grâce à l'équipe de direction actuelle. VERTIC-ALPIC conservera son autonomie dans le domaine de la sécurisation des infrastructures.

Son offre produits sera donc intégrée comme une business unit distincte des cinq familles de produits déjà présentes au sein du Groupe (Tête, Antichute, Corps, Pied et Main).

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de VERTIC-ALPIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ce marché, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

L'Émetteur a contracté deux emprunts bancaires d'un montant de 10 M€ chacun, aux fins de refinancer l'acquisition des sociétés du Groupe VERTIC. Ces emprunts sont conclus pour une durée de 7 ans.

### 7.4.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 41 % SUPPLÉMENTAIRES DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT AMÉRICAIN ELVEX CORPORATION**

Le 1er avril 2015, DELTA PLUS GROUP a signé un partenariat stratégique sur le marché Nord-Américain avec la société ELVEX, société basée aux États-Unis et spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cet accord de partenariat portait sur l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 50 % des actions d'ELVEX pour un montant de 8,3 millions de Dollars. Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP disposait d'une option d'achat unilatérale portant sur les 50 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques d'ELVEX. Cette option est exerçable jusqu'au 30 septembre 2020.

Bénéficiant depuis 2015 d'une option d'achat portant sur les 50 % d'actions détenues par les trois dirigeants actionnaires historiques d'ELVEX, DELTA PLUS GROUP a décidé d'exercer en partie cette option, et d'acquérir les 41 % du capital détenus par l'un de ses trois partenaires en mars 2017. À l'issue de cette opération, DELTA PLUS GROUP détient à ce jour 91 % du capital d'ELVEX.

DELTA PLUS GROUP bénéficie toujours d'une option d'achat portant sur les 9 % d'actions demeurant détenues par les actionnaires minoritaires au 31 décembre 2018

ELVEX propose actuellement à la vente la totalité de l'offre DELTA PLUS : ainsi, en plus de ses produits de protection de la tête, elle offre à ses clients une gamme complète de produits de protection des Mains, du Corps, des Pieds et Antichute sur le marché nord-américain.

### 7.5.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DES TITRES DES SOCIÉTÉS D&S, DEGIL SAFETY ET ONTARIO GLOVE & SAFETY, SOCIÉTÉS DE DROIT CANADIEN**

Le 2 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions des sociétés D&S, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY, toutes trois basées au Canada et acquises auprès du même actionnaire.

Depuis plus de 30 ans, dans la région de Toronto, les sociétés DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY conçoivent, fabriquent, font fabriquer et commercialisent une gamme complète d'équipements de protection individuelle.

Les produits commercialisés par DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY couvrent les familles de protection de la tête, de la main, antichute, ainsi qu'une courte gamme de vêtements de travail.

Grâce à deux unités de fabrication, situées à proximité de Toronto et de Montréal, DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY produisent environ un quart des produits vendus par les deux sociétés (casques, gants et vêtements haute visibilité), les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs situés au Canada et en Asie.

DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE & SAFETY emploient au total une quarantaine de personnes.

Ces deux sociétés ont su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs, de chaînes d'acteurs du DIY, et d'utilisateurs finaux.

L'intégration de DEGIL SAFETY et d'ONTARIO GLOVE & SAFETY au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à ces sociétés d'accélérer leur

rythme de croissance sur le marché canadien, en accédant à terme à une large gamme de produits DELTA PLUS.

Cette intégration doit leur permettre de devenir un acteur majeur sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

### 7.6.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 51 % DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VERTIC NEDERLAND BV, SOCIÉTÉ DE DROIT NEERLANDAIS**

Le 21 novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 51 % des actions de la société VERTIC Nederland BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité dans les marchés d'Europe du Nord.

Créé il y a 10 ans dans la région de Rotterdam, VERTIC Nederland BV est depuis 2015 le distributeur exclusif de l'offre VERTIC aux Pays-Bas, et plus largement dans les pays du Benelux.

La société a également commencé au cours des dernières années à étendre son activité dans d'autres pays d'Europe du Nord, notamment en Scandinavie.

VERTIC Nederland BV a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2017, un Chiffre d'Affaires de 3,1 millions d'Euros, en croissance de +12 % par rapport à l'année précédente.

Elle ambitionne de maintenir pour l'exercice 2018 une croissance de son Chiffre d'Affaires d'environ 10 %. Sa rentabilité opérationnelle est proche de 10 % du Chiffre d'Affaires.

VERTIC Nederland BV a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients utilisateurs finaux fidèles, grâce à la compétence technique pointue de ses équipes, et à sa réactivité dans le déploiement des solutions VERTIC.

Cet accord de partenariat doit permettre un renforcement de la collaboration étroite entre DELTA PLUS GROUP et les deux fondateurs de VERTIC Nederland BV, qui restent actionnaires de la société à hauteur de 49 %, et dirigeants de cette filiale.

Le travail conjoint des équipes de VERTIC France et des 15 collaborateurs de VERTIC Nederland BV va permettre à la société d'accélérer sa croissance sur le marché d'Europe du Nord dans les prochaines années.

Pour DELTA PLUS GROUP, ce partenariat est également l'occasion de compléter la large gamme de produits DELTA PLUS déjà proposée sur le marché du Benelux, marché qui s'est distingué cette année pour le Groupe par un taux de croissance particulièrement dynamique.

## **CHAPITRE VIII INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

---

L'émetteur n'a reçu aucune information provenant de tiers, ni aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêt relative à son activité.

## **CHAPITRE IX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

---

### **9.1. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À L'ÉMETTEUR**

Les documents juridiques relatifs à l'Émetteur peuvent être consultés au siège social de DELTA PLUS GROUP, BP 140 – ZAC La Peyrolière – 84405 APT Cedex; il s'agit de :

- a. l'acte constitutif et des statuts de l'Émetteur ;
- b. tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- c. les informations financières historiques de l'Émetteur et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF («RGAMF»), l'information réglementée au sens de 221-1 du RGAMF est disponible sur le site internet de l'émetteur ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres-informations-reglementees](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees))

187

## **CHAPITRE X INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS**

---

Renvoi à la Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés page 125.





**PERSONNES RESPONSABLES  
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
ET DU CONTRÔLE DES COMPTES**

# CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

## 1.1.

### RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP.

## 1.2.

### DÉCLARATION

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 153 et 169 dudit document, ils ne contiennent aucune observation.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 incorporées par référence dans le présent document de référence et présentées dans le rapport financier annuel 2017 publié le 27 avril 2018 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2017») ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 135 et 151 dudit rapport financier annuel 2017, qui ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 incorporées par référence dans le présent document de référence et présentées dans le rapport financier annuel 2016 publié le 27 avril 2017 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2016») ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 127 et 144 dudit rapport financier annuel 2016, qui ne contient aucune observation.»

Le 30 avril 2019

Jérôme BENOIT

Président Directeur Général

### Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux rapports financiers annuels de la société concernant les informations suivantes :

#### Relatives à l'exercice 2017

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 31 à 79, 85 à 134 et 135 du rapport financier annuel 2017 publié le 27 avril 2018 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2017»);
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 172 et suivantes du document de référence 2017 publié le 27 avril 2018 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2017»).

#### Relatives à l'exercice 2016

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 13 à 61, 79 à 126 et 127 du rapport financier annuel 2016 publié le 27 avril 2017 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2016»).
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 148 et suivantes du rapport financier annuel 2015 publié le 27 avril 2017 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets «Résultats» puis «2016»).

## 1.3.

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général.

DELTA PLUS GROUP

BP 140 – ZAC La Peyrolière

84405 APT Cedex

Téléphone : 04 90 74 20 33

Fax : 04 90 74 06 03

#### 1.4.

### **RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**

#### 1.4.1.

#### **Commissaires aux Comptes titulaires**

##### **VERAN & ASSOCIES**

##### **Monsieur Pierre PHILIPPE**

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
La Cristole  
298, rue du Bon Vent  
84140 MONTFAVET

Commissaire aux Comptes titulaire de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

##### **ARESX•PERT**

##### **Monsieur Olivier ROUSSET**

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
26, boulevard Saint-Roch  
BP 278 - 84011 AVIGNON Cedex 1

Commissaire aux Comptes titulaire de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### 1.4.2.

#### **Commissaires aux Comptes suppléants**

##### **Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI**

78, avenue Bernard-Blua  
ZA Saint-Claude  
83990 SAINT-TROPEZ

Commissaire aux Comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

##### **Monsieur Paul-Louis CESTIER**

26, boulevard Saint-Roch  
84000 AVIGNON

Commissaire aux Comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### 1.5.

### **RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement général de l'AMF (art. 222-8) nous mentionnons les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et des membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2018, en comparaison avec les exercices 2017 et 2016, ces informations sont reproduites à la note 6.20 de l'annexe des comptes consolidés soit en page 145 du présent document de référence.

## **CHAPITRE II AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

### **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

192

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **Caution et engagements donnés**

**Personne concernée :** M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet :** Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 14 décembre 2019 à hauteur d'un plafond global porté à 100 000 000 €.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** permettre aux filiales de SA DELTA PLUS GROUP de demeurer bénéficiaires de lignes de crédit court terme, ou d'obtenir des lignes de crédit supplémentaires.

ENTITÉ	MONTANT (2017)
DELTA PLUS France	11 950 000 €
DELTA PLUS Services	35 300 000 €
ELVEX	1 746 725 €
Froment	450 000 €
DELTA PLUS China	4 888 827 €
Nueva Sibol	950 000 €
DELTA PLUS Middle East	1 100 000 €
Eslingar	3 509 631 €
DP Croatia	269 814 €
DP Polska Serwis	2 000 000 €
Deweer Security	1 000 000 €
DP Peru	681 223 €
VA Holding	15 000 €
DELTA Argentina	1 600 000 €
<b>Total</b>	<b>65 461 220 €</b>

#### Mission exceptionnelle d'un administrateur

Personne concernée : M. Bruno MATHIEU

**Nature et objet :** Le Conseil d'Administration de votre société a décidé de confier une mission spéciale à l'un de ses administrateurs en lui octroyant une rémunération exceptionnelle à hauteur de 25.000 €.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** permettre au Groupe de consolider le marché français par croissance externe et approche de cibles.

#### Acquisition de titres de la société DELTA ARGENTINA (50 % du capital)

Entité co-contractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet :** Acquisition par DELTA PLUS GROUP de la participation détenue par JBP dans la société DELTA Argentina.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** ESLINGAR, filiale argentine du Groupe, souhaitant louer l'immeuble détenu par DELTA ARGENTINA (par l'intermédiaire de sa filiale DELTA BATIMENT), DELTA PLUS GROUP, en sa qualité de société mère du Groupe, a souhaité acquérir la participation de 50 % détenue par JBP dans la société DELTA ARGENTINA afin de pouvoir intervenir en support de sa filiale ESLINGAR dans la finalisation de ce projet immobilier. L'acquisition par DELTA PLUS GROUP de ces actions a été réalisé au prix de 5.000 €.

193

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de Commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### Abandon de créance

Entité co-contractante : ASPRESEG

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet :** Abandon de créance à caractère financier d'un montant de 150.000 € à sa filiale ASPRESEG.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** amélioration de la rentabilité de la filiale afin de lui permettre de conserver la confiance de ses clients et de continuer à candidater à des appels d'offres importants.

### Subvention

Entité co-contractante : DELTA PLUS SAS

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet** : octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.750.000 € à sa filiale DELTA PLUS SAS.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société** : DELTA PLUS GROUP, en sa qualité de société mère du Groupe, estime qu'il est stratégique d'aider sa filiale DELTA PLUS SAS, qui est le fournisseur principal de nombreuses filiales de distribution, notamment dans les pays émergent.

En raison d'une omission de votre Conseil d'Administration, les conventions ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 17 avril 2019, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori ces conventions.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de prestation de service

Entité co-contractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet** : assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du Groupe par la société JBP à la société holding DELTA PLUS GROUP. En contrepartie de l'assistance dont elle bénéficie, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 530.000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2018.

### Location immobilière

Entité co-contractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature et objet** : le montant des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la société JBP s'élève à 26.920 €, auquel s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS, PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE**

---

Assemblée Générale extraordinaire du 7 juin 2019 – Résolution n° 14

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

195

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE**

---

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2019 – Résolution n° 15

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de Commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié de ses filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital de votre société, soit 367.935 €.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

196

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et qui vous sont données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS**

---

Assemblée Générale extraordinaire du 7 juin 2019 – Résolutions n° 17 et 18

À l'Assemblée Générale de la société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société et des entreprises françaises et étrangère, qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du Travail, pour un montant maximal de 113.794 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

197

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Avignon et Montfavet, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Pierre PHILIPPE  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X•PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

**1.****| TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement Européen n° 809/2004/CE

<b>RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004/CE</b>	<b>PAGES</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>189</b>
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>191</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>23</b>
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	23
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	26
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>119</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>8</b>
5.1. Histoire et évolution de la Société	8
5.2. Investissements	32
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>12</b>
6.1. Principales activités	12
6.2. Principaux marchés	14
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	16
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>10</b>
7.1. Description sommaire du Groupe	10-11
7.2. Liste des filiales importantes	10-11, 125
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>129</b>
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	32, 129
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	76, 124
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>37</b>
9.1. Situation financière	37-41
9.2. Résultat d'exploitation	38-41
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>107-108</b>
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	108
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	107
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	30
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	31
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	31

<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>33</b>
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>28</b>
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>112</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>174</b>
14.1. Organes d'administration	174
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	174
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>60</b>
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	60-64
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	60-64
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>48</b>
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	48
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	48-51
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	50-53, 174
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	49, 175
<b>17. SALARIÉS</b>	<b>175</b>
17.1. Nombre de salariés	175
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	175
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	175
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>45</b>
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	45
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	45
18.3. Contrôle de l'émetteur	46
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	46
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>125, 175</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>176</b>
20.1. Informations financières historiques	23, 176
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	176
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	177
20.5. Date des dernières informations financières	177
20.6. Informations financières intermédiaires	177
20.7. Politique de distribution des dividendes	177
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	177
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	177

<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>178</b>
21.1. Capital social	178-184
21.2. Acte constitutif et statuts	178-184
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>184-186</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>NA</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>187</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>125, 187</b>

## 2.

### | **TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>157</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>103</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>35</b>
<b>4. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>189</b>
4.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence	190
4.2. Déclaration des personnes responsables du Document de Référence	190
<b>5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX</b>	<b>153, 169</b>
5.1. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	169
5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	153
<b>6. TABLEAU DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX</b>	<b>145</b>





**DELTA PLUS GROUP**

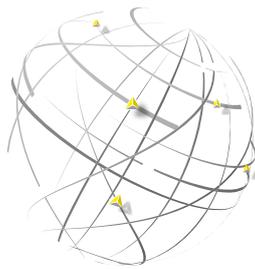
ZAC LA PEYROLIÈRE - B.P. 140 - 84405 APT CEDEX - FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603

[relation.investisseur@deltaplus.eu](mailto:relation.investisseur@deltaplus.eu)

[www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE Euronext Paris (Compartiment B)  
sous le code ISIN FR0013283108 SA au capital de 3 679 354 €  
RCS AVIGNON B 334 631 868 - SIRET 334 631 868 00026 - NAF 7010 Z  
NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868



# YOUR SAFETY ATWORK



**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**



**DELTA PLUS GROUP**

ZAC LA PEYROLIÈRE - B.P. 140 - 84405 APT CEDEX - FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033 - Fax : +33 (0)490 740 603

[relation.investisseur@deltaplus.eu](mailto:relation.investisseur@deltaplus.eu)

[www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE Euronext Paris (Compartiment B)  
sous le code ISIN FR0013283108 SA au capital de 3 679 354 Euros  
RCS AVIGNON B 334 631 868 - SIRET 334 631 868 00026 - NAF 7010 Z  
NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868